

COUR DES COMPTES



RAPPORT

Sur l'exécution des lois de finances
en vue du règlement du budget
de l'exercice 2023



RAPPORT
SUR L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES
EN VUE DU REGLEMENT DU BUDGET
DE L'EXERCICE 2023

Libreville, Juillet 2025

SOMMAIRE

LIBELLE.....	PAGES
DELIBERE.....	4
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
SYNTHESE DU RAPPORT.....	6
RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS.....	11
INTRODUCTION.....	13
PARTIE 1 : LES RESULTATS DE L'EXERCICE.....	14
CHAPITRE I : RESULTATS COMPTABLES.....	15
SECTION 1 : UN RESULTAT EXCEDENTAIRE EN COMPTABILITE BUDGETAIRE...	15
SECTION 2 : UN RESULTAT EXCEDENTAIRE EN COMPTABILITE GENERALE.....	16
CHAPITRE II : RESULTAT DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2023.....	18
SECTION 1 : DES SOLDES BRUT ET NET POSITIFS.....	18
<i>Paragraphe 1 : Du solde brut.....</i>	<i>18</i>
<i>Paragraphe 2 : Du solde net.....</i>	<i>18</i>
SECTION 2 : UN SOLDE NEGATIF DES OPERATIONS DE TRESORERIE.....	19
SECTION 3 : LA SITUATION DES RESTES A PAYER	19
SECTION 4 : UN RESULTAT DE LA LOI DE FINANCES A RELATIVISER.....	21
CHAPITRE III : SITUATION-PAYS AU REGARD DES CRITERES ET INDICATEURS DE CONVERGENCE.....	22
SECTION 1 : DES CRITERES DE CONVERGENCE PARTIELLEMENT SATISFAITS.	22
<i>Paragraphe 1 : Les critères non satisfaits.....</i>	<i>22</i>
<i>Paragraphe 2 : Les critères satisfaits.....</i>	<i>23</i>
SECTION 2 : DES INDICATEURS DE CONVERGENCE NON SATISFAITS.....	23
<i>Paragraphe 1 : Les indicateurs normés.....</i>	<i>24</i>
<i>Paragraphe 2 : Les indicateurs non normés mais prévus.....</i>	<i>25</i>
<i>Paragraphe 3 : L'indicateur non normé et non prévu.....</i>	<i>25</i>
PARTIE 2 : L'EXECUTION DES OPERATIONS DU BUDGET GENERAL, DES COMPTES SPECIAUX ET DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT.....	26
CHAPITRE I : EXECUTION DES OPERATIONS DU BUDGET GENERAL.....	27
SECTION 1 : L'EXECUTION DES RESSOURCES.....	27
<i>Paragraphe 1 : L'exécution des recettes propres.....</i>	<i>27</i>
<i>Paragraphe 2 : Des stocks des restes à recouvrer en augmentation.....</i>	<i>28</i>
SECTION 2 : L'EXECUTION DES DEPENSES.....	30
<i>Paragraphe 1 : Les charges financière de la dette.....</i>	<i>30</i>
<i>Paragraphe 2 : Les dépenses de personnel.....</i>	<i>35</i>
<i>Paragraphe 3 : L'exécution des crédits alloués aux « Biens et Services ».....</i>	<i>39</i>
<i>Paragraphe 4 : Une faible exécution des dépenses de transfert.....</i>	<i>42</i>
<i>Paragraphe 5 Une exécution contrastée des dépenses d'investissement</i>	<i>44</i>
<i>Paragraphe 6 : L'exécution de la rubrique « Autres Dépenses ».....</i>	<i>50</i>
CHAPITRE II : EXECUTION DES OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX (CS)	54
SECTION 1 : LA SITUATION GLOBALE DE L'EXECUTION DES COMPTES SPECIAUX.....	54
<i>Paragraphe 1 : Une forte réalisation des recettes des comptes spéciaux.....</i>	<i>54</i>
<i>Paragraphe 2 : Une faible exécution des dépenses des comptes spéciaux.....</i>	<i>56</i>
<i>Paragraphe 3 : L'évolution des crédits des comptes spéciaux.....</i>	<i>57</i>
SECTION 2 : L'EXECUTION CONTRASTEE DES COMPTES SPECIAUX.....	58
<i>Paragraphe 1 : La non transmission des données relatives aux comptes d'affectation spéciale « SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES » ET « ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER ».....</i>	<i>58</i>
<i>Paragraphe 2 : Les comptes spéciaux à faible exécution.....</i>	<i>58</i>

<i>Paragraphe 3 : Le compte spécial à exécution moyenne.....</i>	59
<i>Paragraphe 4 : Les comptes spéciaux à fort taux d'exécution.....</i>	59
<i>Paragraphe 5 : Les comptes spéciaux dont les dépenses sont au delà des recettes.....</i>	59
SECTION 3 : LES SOLDES DEFICITAIRES DE CERTAINS COMPTES SPECIAUX....	59
CHAPITRE III: EXECUTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT.....	62
SECTION 1 : UNE EXECUTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT AU DELA DE L'AUTORISATION PARLEMENTAIRE....	62
<i>Paragraphe 1 : L'exécution des ressources de trésorerie et de financement</i>	62
<i>Paragraphe 2 : L'exécution des charges de trésorerie et de financement</i>	63
SECTION 2 : UN SOLDE DEFICITAIE DES OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT.....	63
SECTION 3 : DES SOLDES DE TRESORERIE EN DEGRADATION.....	64
SECTION 4 : L'EXECUTION DES RESSOURCES D'EMPRUNT.....	65
<i>Paragraphe 1 : Des tirages sur emprunt extérieur dan la limite de l'autorisation parlementaire.....</i>	66
<i>Paragraphe 2 : Un recours important aux tirages internes.....</i>	66
<i>Paragraphe 3 : La destination des tirages.....</i>	67
SECTION 5 : L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE.....	68
<i>Paragraphe 1 : Un encours en diminution par rapport à 2022.....</i>	69
<i>Paragraphe 2 : Un encours encore important.....</i>	69
PARTIE 3 : LA GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES.....	71
CHAPITRE I : MODIFICATIONS DES CREDITS EN COURS D'EXERCICE.....	72
SECTION 1 : LES OUVERTURES DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES	72
SECTION 2 : DES VIREMENTS ET TRANSFERTS DE CREDITS IRRÉGULIERS	73
<i>Paragraphe 1 : Des virements de crédits excédant le seuil légal de 2%.....</i>	73
<i>Paragraphe 2 : Des virements opérés entre programmes de Ministères distincts.....</i>	74
<i>Paragraphe 3 : Des transferts modifiant la nature de la dépense</i>	75
<i>Paragraphe 4 : L'absence de décret autorisant les virements et transferts de crédits.....</i>	79
CHAPITRE II : OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE.....	80
SECTION 1 : DES CREDITS NON CONSOMMES EN CONSTANTE AUGMENTATION.....	80
SECTION 2 : DES ANNULLATIONS EXCEDANT LE SEUIL LEGAL.....	82
PARTIE 4 : L'EVALUATION DES DEPENSES FISCALES.....	84
CHAPITRE UNIQUE : EVALUATION NON EXHAUSTIVE DES DEPENSES FISCALES.....	85
SECTION 1 : L'EVALUATION SATISFAISANTE DES DEPENSES FISCALES DOUANIERES OU DE « PORTE ».....	85
SECTION 2 : L'EVALUATION PEU SATISFAISANTE DES AUTRES TYPES DE DEPENSES FISCALES.....	86
<i>Paragraphe 1 : L'évaluation des dépenses fiscales relatives à l'Impôt sur les sociétés....</i>	86
<i>Paragraphe 2 : L'évaluation des dépenses fiscales relatives à la taxe sur la valeur ajoutée.....</i>	87
<i>Paragraphe 3 : L'évaluation des dépenses fiscales relatives aux droits d'accises intérieurs.....</i>	87
<i>Paragraphe 4 : L'évaluation des dépenses fiscales relatives à la contribution spéciale de solidarité.....</i>	88
SECTION 3 : LA RATIONALISATION DES DEPENSES FISCALES COMME SOURCE DE RECETTES SUPPLEMENTAIRES.....	88
CONCLUSION.....	90
ANNEXES.....	91

DELIBERE

Conformément aux dispositions combinées des articles 133 de la Constitution, 48 de la loi organique n°003/2022 du 27 avril 2022 fixant l'organisation, la composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre financier, 18 et 88 de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), la Cour des comptes, délibérant en Chambre du Conseil, en sa séance du 29 juillet 2025, a adopté le présent rapport sur l'exécution des lois de finances en vue du règlement du budget de l'exercice 2023.

Etaient présents

- Alain-Christian IYANGUI, Premier Président, Président ;
- Isabelle RASHIWA épouse MATHE, Procureur Général, membre ;
- Rosette NKAMBISSI MBOUMBOU, Président de Chambre, membre ;
- Sosthène NZYENGUI, Président de Chambre, membre ;
- Alex Euv MOUTSIANGOU, Président de Chambre, membre ;
- Pascal BENGA TONANGOYE, Président de Chambre, membre ;
- Pamphile MOUSSAVOU IBOUANGA, Président de Chambre, membre ;
- Jean Claude NDOUTOUME OYONO, Président de Chambre, membre ;
- Fidèle MOUAGNON, Président de Chambre, rapporteur général ;
- Hugues BOUNDA MOUKAGNY, Président de Chambre, membre ;
- Manuela NGUEMA, Président de Chambre, membre ;
- Jean Baptiste ZE OVONO, Procureur Général Adjoint, membre ;
- Adjé BABA TOUKOUR, Procureur Général Adjoint, membre ;
- Ayaba Chéríta NDONG DE SOUZA épouse NDONG MBA, Procureur Général Adjoint, membre ;
- Elfride Pascale ABAGA, Procureur Général Adjoint, membre ;
- Adebayo Sofiath BISSIRIOU, Conseiller-Maître, membre ;
- Rufin LEPOPA, Conseiller-Maître, membre ;
- Fiacre Bérenger NTOUMBIRI, Conseiller-Maître, membre ;
- Dieudonné OKABA, Conseiller-Maître, membre ;
- Alex Ulrich Térrence RETENO NDIAYE, Conseiller-Maître, membre ;
- Adeline ABAGUI épouse ESSONO NDOH, Conseiller-Maître, membre ;
- Haudret Sidonie FOUSSANDJOGO, Conseiller-Maître, membre ;
- Marie-Françoise Reine NDAKISSA, Conseiller-Maître, membre ;

Et ont signé.


Le Rapporteur Général

Fidèle MOUAGNON


Le Premier Président

Alain Christian IYANGUI

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADP	:	Attributions de produits
BOP	:	Budgétisation par objectif de programme
CAP	:	Contrat Annuel de performance
CAS	:	Compte d'Affectation Spécial
CFA	:	Communauté Financière Africaine
CDMT	:	Cadre des dépenses à moyen terme
CGAE	:	Compte Général Administratif de l'Etat
CGE	:	Compte Général de l'Etat
CIPEP	:	Centre des Impôts des Petites Entreprises et des Particuliers
CIME	:	Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
CS	:	Comptes Spéciaux
DGBFIP	:	Direction générale du budget et des finances publiques
DGCPT	:	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGD	:	Direction Général de la dette ;
DGE	:	Direction des Grandes Entreprises (impôts)
DGEPF	:	Direction Générale de l'Économie et de la Politique Fiscale
DGPE	:	Direction Générale du Patrimoine de l'Etat
INTOSAI	:	Organisation Internationale des Institutions Supérieures de contrôle des Finances Publiques
LFI	:	Loi de Finances Initiale
LFR	:	Loi de Finances Rectificative
LNSP	:	Laboratoire Nationale de Santé Publique
LOLFEB	:	Loi organique relatives aux lois de finances et à l'exécution du budget
OPN	:	Office Pharmaceutique National
ONDSC	:	Office National du Sport et de la Culture
PAP	:	Projet Annuel de performance
PAT	:	Plan d'Accélération de la Transformation
PIB	:	Produit Intérieur Brut ;
PLR	:	Projet de Loi de Règlement
RAP	:	Rapport Annuel de performance
RAR	:	Restes à Recouvrer
RAP	:	Restes à Payer
RBOP	:	Responsable de Budget Opérationnel de Programme
RESF	:	Rapport Économique Social et Financier
ROAM	:	Régime Obligatoire d'Assurance Maladie
RPEF	:	Ressources Pétrolières à Épargner sous forme Financière
RPROG	:	Responsable de programme
RUO	:	Responsable d'Unité Opérationnelle
UE	:	Union européenne
UO	:	Unité opérationnelle

SYNTHESE DU RAPPORT

Dans le cadre de sa mission d'assistance au Parlement et au Gouvernement prescrite par les dispositions combinées des articles 133 de la Constitution de la République gabonaise, 86 de la LOLFEB et 48 de la loi sur la Cour des Comptes, la haute juridiction financière a élaboré le rapport sur l'exécution de la loi de finances en vue du règlement du budget de l'Etat de l'exercice 2023.

Les principales observations contenues dans ledit rapport se déclinent ainsi qu'il suit.

I- Les résultats de l'exercice

1) Des résultats comptables excédentaires

Au terme de l'exercice 2023, l'exécution des opérations du budget de l'Etat se solde par un résultat excédentaire, aussi bien en comptabilité budgétaire qu'en comptabilité générale.

2) Un résultat de l'exécution de la loi de finances 2023 à relativiser

L'exécution des opérations du budget de l'Etat se solde par un excédent de 767,87milliards de francs CFA, résultant notamment d'un meilleur recouvrement des recettes fiscales (120,41%) combiné à une contraction relative des dépenses.

Ce résultat doit être relativisé, au regard du solde négatif de 516,58 milliards de francs CFA des opérations de trésorerie et de financement et du stock de 222 milliards de francs CFA des restes à payer de l'exercice 2023.

3) La non satisfaction de plusieurs critères et indicateurs de convergence communautaire

Plusieurs critères et indicateurs de la CEMAC n'ont pas été satisfaits en 2023. Il s'agit :

➤ Pour les critères de convergence

- du taux d'inflation ;
- de la non accumulation d'arriérés.

➤ Pour les indicateurs de convergence

- du taux de pression fiscale hors recettes pétrolières ;
- du ratio masse salariale sur recettes fiscales hors pétrole.
-

II- L'exécution des opérations du budget général

1- L'exécution des ressources

a- Un fort taux d'exécution des ressources propres

L'exécution des ressources propres se caractérise par un très fort taux d'exécution (113,68%), porté par un fort taux de réalisation des recettes fiscales (134,96%) et des recettes de la rubrique « Autres recettes » (130,8%).

b- La non mobilisation des dons et legs

En 2023, aucune recette n'a été mobilisée au titre des « dons et legs ».

c- L'augmentation du stock des restes à recouvrer

Le stock des restes à recouvrer s'élève à 531,06milliards de francs CFA en 2023.

Ce montant est supérieur à ceux de 2021 et 2022, soit respectivement 125,14 milliards de francs CFA et 281,25 milliards de francs CFA.

d- Le caractère irrécouvrable, à terme, de certaines créances

Certains restes à recouvrer, chiffrés à 99,42 milliards de francs CFA, remontent aux exercices 2016 à 2020.

Ces créances, datant de plus de cinq ans, sont prédestinées à être admises, à terme, en non-valeur.

2- L'exécution des dépenses

a- Des dépenses essentiellement orientées vers le fonctionnement

Les dépenses de l'Etat sont essentiellement consacrées au fonctionnement.

En effet, les charges financières de la dette (335,41 milliards), les dépenses de personnel (731,24 milliards), les dépenses en biens et services (386,74 milliards), les dépenses de transfert (268,99 milliards) et les autres dépenses (23,24 milliards), dont le total s'élève à 1745,62 milliards de francs CFA, représentent 86,73% des dépenses, les dépenses d'investissement constituant la part congrue du budget d'exécution.

b- Une exécution des charges financières de la dette au-delà des plafonds prévisionnels

L'exécution des charges financières de la dette, en 2023, se caractérise par une exécution au-delà des plafonds prévisionnels arrêtés par la stratégie d'endettement public.

c- L'exécution de certaines dépenses limitatives au-delà de l'autorisation parlementaires

Certaines dépenses ayant un caractère limitatif ont été exécutées au-delà de l'autorisation parlementaire. Il s'agit, notamment des dépenses de personnel et des biens et services.

III- L'exécution des opérations des comptes spéciaux

1- Une forte réalisation des recettes combinées à une faible exécution des dépenses

L'exécution des opérations des comptes spéciaux, en 2023, est marquée par une forte réalisation des recettes (105%) et une faible exécution des dépenses (65%).

2- La non-transmission des données de certains CAS

Les crédits des CAS « Service universel des communications électroniques » et « Entretien du patrimoine routier de l'Etat » n'ont pas été transmis au Trésor et donc n'ont pas été pris en compte par son système d'informations.

3- La faible exécution des crédits d'autres CS

Les crédits du compte de commerce « Développement durable de la pêche et de l'aquaculture » (3%), des CAS « Valorisation du patrimoine de l'Etat » (7%) et « Financement de l'habitat » (20%) ont été faiblement exécutés en 2023.

4- Des comptes spéciaux présentant des soldes déficitaires

En dépit de l'interdiction prévue par l'article 55 de la LOLFEB, trois comptes spéciaux présentent des soldes déficitaires.

Il s'agit du :

- compte de commerce « Développement durable de la pêche et de l'aquaculture » ;
- CAS « Promotion du sport » ;
- CAS « Salubrité publique ».

IV- L'exécution des opérations de trésorerie et de financement

1- Une exécution au-delà de l'autorisation parlementaire

En 2023, l'exécution des opérations de trésorerie et de financement est au-delà de l'autorisation parlementaire.

En effet, l'exécution des ressources et des charges de trésorerie et de financement présente des taux d'exécution respectifs de 126% et 142%.

2- Un solde déficitaire des opérations de trésorerie et de financement

Les opérations de trésorerie et de financement se soldent, en 2023, par un déficit de 516,38 milliards de francs CFA, supérieur au déficit prévisionnel de 220,68 milliards de francs CFA.

3- L'importance des ressources d'emprunt

Les ressources d'emprunt, chiffrées à 1261,6 milliards de francs CFA, représentent près de la moitié (45,31%) du montant des ressources (2784,33 milliards de francs CFA) en 2023.

4- Un encours de la dette relativement important

L'encours de la dette, chiffré à 7081 milliards de francs CFA, apparaît encore relativement important, en dépit de sa baisse de 50,6 milliards de francs CFA en 2023 par rapport à 2022.

Ainsi, le taux d'endettement public s'élève à 58,2% du PIB en 2023. Celui-ci est supérieur au seuil gouvernemental de 35%, mais en dessous du seuil communautaire de 70%.

V- La gestion des autorisations budgétaires

1- Des virements de crédits excédant le seuil légal de 2%

Le montant cumulé des virements effectués en 2023 s'élève à 39,73 milliards de francs CFA. Ce montant représente plus de 2% des crédits ouverts par la loi de finances de l'année, en violation des dispositions de l'article 45 de la LOLFEB.

2- Des virements opérés entre programmes de ministères distincts

En 2023, des virements ont été opérés entre programmes de ministères distincts, en violation des dispositions de l'article 45 de la LOLFEB.

3- Des transferts modifiant la nature de la dépense

En 2023, des crédits destinés à couvrir des dépenses de personnel de certains programmes ont été transférés pour couvrir des dépenses de biens et services, d'investissements et de transfert d'autres programmes, en violation des dispositions de l'article 45 alinéa 2 de la LOLFEB.

4- Des virements et des transferts non appuyés de décrets d'autorisation

Des virements et des transferts d'un montant respectif de 39,73 milliards de francs CFA et 48,80 milliards de francs CFA ont été effectués en 2023. Ces

virements et transferts de crédits ne sont pas appuyés des décrets d'autorisation, en violation des dispositions de l'article 45 alinéa 4 de la LOLFEB.

5- Un montant de crédits non consommés relativement en augmentation

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le montant des crédits non consommés s'élève à 165,77 milliards de francs CFA, soit 9% des crédits du budget général contre 8,39% en 2022.

6- Des crédits à annuler dépassant le seuil légal de 1,5%

En 2023, les crédits non consommés à annuler s'élèvent à 130,52 milliards de francs CFA, soit 6,7% du budget de l'Etat.

Or, conformément aux dispositions de l'article 48 alinéa 1^{er} de la LOLFEB, le montant cumulé des crédits annulés ne doit pas dépasser 1,5% des crédits ouverts par la loi de finances afférente à l'année.

VI. L'évaluation non exhaustive des dépenses fiscales

En 2023, l'évaluation des dépenses fiscales s'est limitée au calcul du manque à gagner résultant des mesures dérogatoires relatives à quelques types d'impôts, IS et TVA notamment.

L'importance relative du montant des dépenses fiscales rend nécessaire leur rationalisation aux fins d'entrée de ressources supplémentaires au Trésor Public.

RECAPITULATIF DES RECOMMANDATIONS

Recommandation n°1 relative à la non tenue par l'Etat des comptabilités analytique et des matières :

La Cour recommande au Gouvernement de se conformer aux dispositions de l'article 70 de la LOLFEB qui précisent, entre autres, qu'en sus des comptabilités budgétaire et générale, l'Etat tient également les comptabilités analytique et des matières.

Recommandation n°2 relative au non-respect de certains critères et indicateurs de convergence de la CEMAC

La Cour recommande au Gouvernement de tout mettre œuvre pour satisfaire les critères et les indicateurs de convergence arrêtés par la CEMAC.

Recommandation n°3 relative à l'augmentation continue du stock des restes à recouvrer

La Cour recommande au Gouvernement de tout mettre en œuvre pour le recouvrement effectif des restes à recouvrer avant que ceux-ci ne soient prescrits et admis en non-valeur.

Recommandation n°4 relative à la gestion de la dette

La Cour recommande au Gouvernement :

- une gestion plus rigoureuse de la dette afin de respecter les plafonds arrêtés ;
- -une information immédiate du Parlement en cas d'imputation des charges financières de la dette au-delà de l'autorisation parlementaire.

Recommandation n°5 relative à la non transmission des données de certains comptes spéciaux aux services du trésor

La Cour recommande au Gouvernement de tout mettre en œuvre afin de retracer l'exécution des Comptes Spéciaux (CS) dans son système d'informations.

Recommandation n°6 relative au solde déficitaire de certains comptes spéciaux:

La Cour recommande au Gouvernement de se conformer aux dispositions de l'article 55 de la LOLFEB qui prévoient que « le total des dépenses prévues au titre d'un compte d'affectation spéciale, ne peut excéder le total des recettes constaté ».

Recommandation n°7 relative aux ouvertures de crédits supplémentaires :

La Cour recommande au Gouvernement de veiller à ce que les ouvertures de crédits supplémentaires, concernant aussi bien le budget général que les comptes spéciaux, soient proposés à la régularisation dans le projet de loi de règlement.

Recommandation n°8 relative aux transferts et virements de crédits :

La Cour recommande au Gouvernement de veiller à ce que les transferts et virements de crédits opérés au cours d'un exercice budgétaire soient appuyés des décrets d'autorisation.

Recommandation n°9 relative au seuil légal des crédits non consommés à annuler

La Cour recommande au Gouvernement de veiller au respect du seuil légal de 1,5% des crédits non consommés à annuler au terme de l'exercice.

Recommandation n°10 relative aux dépenses fiscales

La cour recommande au Gouvernement :

- d'améliorer le système d'information de l'administration fiscale afin de permettre l'évaluation des dépenses fiscales relatives à tous types d'impôts ;
- de rationaliser les mesures dérogatoires accordées aux ménages et aux entreprises.

INTRODUCTION

Sur le fondement des articles 98 et 133 de la Constitution et 48 de la loi organique n° 003/2022 du 27 avril 2022 fixant l'organisation, la composition, la compétence et le fonctionnement des juridictions de l'ordre financier, la Cour des comptes assure, entre autres, le contrôle de l'exécution des lois de finances et en informe le Parlement et le Gouvernement.

Le contrôle de l'exécution des lois de finances a pour objet de permettre au Parlement d'apprécier l'action du Gouvernement en matière de gestion des opérations financières de l'Etat.

A cette fin, le rapport de la Cour des comptes sur le contrôle de l'exécution des lois de finances, en vue du règlement du budget de l'exercice 2023, analyse les opérations budgétaires et les opérations de trésorerie et de financement de l'Etat et s'assure de la sincérité du résultat budgétaire au titre de l'exercice considéré. Il examine également le respect par le Gouvernement de l'autorisation parlementaire.

Adopté dans un contexte de renchérissement des prix des produits alimentaires et de l'énergie dû aux effets de la guerre russo-ukrainienne, le budget 2023 préconise l'optimisation des ressources à travers une meilleure mobilisation des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses fiscales d'une part, et une plus grande efficacité de la dépense dans les secteurs de la santé, l'éducation, l'agriculture, les mines et les infrastructures, d'autre part, tout en intégrant l'organisation des échéances électorales et du recensement général de la population.

Evaluées en équilibre à 3 602,31 milliards de francs CFA, l'exécution des ressources et des charges du budget de l'exercice 2023 se solde par un excédent de

883,29 milliards de francs CFA, contre 220,68 milliards de francs CFA en 2022.

Les observations et analyses de la Cour des Comptes relatives à l'exécution du budget de l'Etat, gestion 2023, sont structurées en quatre parties consacrées aux résultats de l'exercice, à l'exécution des opérations du budget général, aux comptes spéciaux, à la trésorerie et au financement, à la conformité de l'exécution budgétaire aux lois et règlements et à l'évaluation des dépenses fiscales.

Enfin, il convient de noter, pour la première fois, que le présent rapport est accompagné de la certification des comptes de l'exercice sous revue.

PARTIE 1

LES RESULTATS DE L'EXERCICE

CHAPITRE I : RESULTATS COMPTABLES

Aux termes des dispositions de l'article 70 de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), l'Etat doit tenir quatre (4) comptabilités, à savoir :

- la comptabilité budgétaire ;
- la comptabilité générale ;
- la comptabilité d'analyse du coût des actions ;
- la comptabilité spéciale des matières, valeurs et titres.

Or, l'Etat ne tient encore que deux (2) comptabilités, notamment la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale.

SECTION 1 : UN RESULTAT EXCEDENTAIRE EN COMPTABILITE BUDGETAIRE

La comptabilité budgétaire a pour objet de retracer, pour un exercice, les opérations d'exécution du budget de l'Etat en recettes et en dépenses, conformément à la nomenclature de présentation et de vote du budget. Elle met en exergue le respect ou non de l'autorisation parlementaire.

Ainsi, au terme de l'exercice budgétaire, le solde est obtenu par la différence entre les recettes encaissées par les comptables publics et les dépenses effectuées sur le budget général et les comptes spéciaux.

L'exécution du budget de l'Etat en 2023 se solde par un excédent de 923,92 milliards de francs CFA, présenté dans le tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n°1 : Résultat de la comptabilité budgétaire

(Montants en millions de francs CFA)

Libellé	Prévision	Exécution
Budget Général (BG)		
RECETTES	2 449 403	2 756 012
DEPENSES	1 943 917	1 901 596
SOLDE DU BG	505 486	854 416
Comptes Spéciaux (CS)		
RECETTES	180 586	190 180
DEPENSES	180 586	120675
SOLDE CS	0	69505
SOLDE DU BUDGET DE L'ETAT	505 486	923 921

Sources : chiffres : Loi de Finances 2023
CGE 2023

Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°1 ci-avant que l'exercice budgétaire 2023 se solde par un résultat excédentaire de 923,92 milliards de francs CFA, largement supérieur à l'excédent prévisionnel de 505,49 milliards de francs CFA.

Ce solde se répartit ainsi qu'il suit :

- solde du budget général : 854, 42 milliards de francs CFA
- solde des comptes spéciaux : 69, 50 milliards de francs CFA

Ce solde est en nette augmentation comparativement à celui de l'exercice 2022 au terme duquel il se situait à 496,76 milliards de francs CFA.

SECTION 2 : UN RESULTAT EXCEDENTAIRE EN COMPTABILITE GENERALE

Fondée sur le principe de la constatation des droits et des obligations, la comptabilité générale décrit la situation patrimoniale de l'Etat (terrains, immeubles, dettes, créances...).

Conformément à l'article 72 de la LOLFEB, les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement.

Ainsi, le résultat de la comptabilité générale ou résultat patrimonial s'obtient par la différence entre les produits et les charges de l'Etat.

Le résultat patrimonial positif d'un montant de 883,29 milliards de francs CFA enregistré en 2023, est présenté dans le tableau n°2 ci-dessous.

Tableau n°2: Résultat de la comptabilité générale
(Montants en francs CFA)

PRODUITS	2023	2022	2021
I- Produits fiscaux	901 629 112 154	767 215 136 867	809 988 839 692
II- Autres produits	1 726 627 292 024	1 515 502 428 407	712 925 834 731
III - Produits Financiers	34 936 370 426	8 447 854 582	16 812 014 799
TOTAL PRODUITS	2 663 192 774 604	2 291 165 419 856	1 539 726 689 222
Charges de fonctionnement (I)	1 165 070 527 792	1 238 921 087 030	1 007 323 830 472
Charges d'intervention (II)	279 415 062 476	295 461 609 869	395 782 628 190
Charges financières (III)	335 414 609 173	337 558 414 953	312 362 485 591
II. TOTAL DES CHARGES	1 779 900 199 441	1 871 941 111 852	1 715 468 944 253
RESULTAT COMPTABLE	883 292 575 163	419 224 308 004	-175 742 255 031

Source : Chiffres : CGE 2023, 2022, 2021
RELIF 2022, 2021
Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°2 ci-avant que l'exercice 2023 se solde par un résultat en comptabilité général positif de 883,29 milliards de francs CFA.

Le solde excédentaire de la comptabilité générale, tout comme celui de la comptabilité budgétaire, s'explique par la forte hausse des recettes tirées de la rubrique « *Autres produits* » et la contraction significative des dépenses de l'Etat.

En effet, les recettes du titre 2 « *Autres produits* » passent de 1511,50 milliards de francs CFA en 2022 à 1726,63 milliards de francs CFA en 2023.

En ce qui concerne les charges, les dépenses relatives à toutes les composantes baissent en 2023 par rapport à celles de l'exercice 2022.

Observation n°1 :

La Cour constate que, des quatre (4) comptabilités prévues par la LOLFEB (budgétaire, générale, analytique et des matières), la comptabilité analytique et la comptabilité matière ne sont toujours pas tenues par l'Etat.

Recommandation n°1 :

La Cour recommande au Gouvernement de se conformer aux dispositions de l'article 70 de la LOLFEB qui précisent, entre autres, qu'en sus des comptabilités budgétaire et générale, l'Etat tient également les comptabilités analytique et des matières.

CHAPITRE II : RESULTATS DE L'EXECUTION DE LA LOI DE FINANCES 2023

Prévu à hauteur de 505, 49 milliards de francs CFA en 2023, le solde du budget de l'Etat s'est hissé à 923,92 milliards de francs CFA contre 640,60 milliards de francs CFA en 2022.

L'amélioration observée sur l'exercice 2023 s'explique par une forte réalisation des recettes fiscales (120,41%) et une contraction relative des dépenses de l'Etat.

SECTION 1 : LES SOLDES BRUT ET NET POSITIFS

PARAGRAPHE 1 : DU SOLDE BRUT

Le solde brut des lois de finances est calculé à partir de la différence entre les recettes totales du budget général et des comptes spéciaux d'une part, et les dépenses totales du budget général et les comptes spéciaux, d'autre part.

Le solde global brut de l'exercice 2023 est présenté dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau n°3 : Solde brut du budget de l'Etat

(Montant en millions FCFA)

LIBELLE	PREVISION	EXECUTION
TOTAL RECETTES	2 449 403	2 756 012
TOTAL DEPENSES	1 943 917	1 901 596
SOLDE DU BUDGET GENERAL	505 486	854 416
CS		
TOTAL RECETTES CS	180 586	190 180
TOTAL DEPENSES CS	180 586	120 675
SOLDES CS	0	69505
SOLDE GLOBAL BUDGETAIRE BRUT	505 486	923921

Sources : - Chiffres: loi de finances 2023
CGE 2023

- Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°3 ci-dessus que le solde brut du budget de l'Etat est de 923,92 milliards de francs CFA. Il se décompose ainsi qu'il suit :

- solde du budget général : 854,41 milliards de francs CFA ;
- solde des CS : 69, 50 milliards de francs CFA.

PARAGRAPHE 2 : DU SOLDE NET

Le solde net du budget général de l'Etat est obtenu à partir de la différence entre le total des recettes du budget général de l'Etat diminuées des prélèvements et des dépenses du budget général réduites des crédits relatifs aux Fonds de concours et aux Attributions de Produits (ADP).

Le solde net de l'exercice 2023 est présenté dans le tableau n°4 ci-dessous.

Tableau n°4 : Solde net du budget de l'Etat en 2023

(Montant en millions de francs CFA)

LIBELLE	prévision	exécution
Solde global	505 486	923 921
Prélèvement		- 172 115
Fonds de concours		16 065
Solde net		767871

Sources: Chiffres : loi de finances 2023, CGE 2023
Tableau: Cour des comptes

A l'examen du tableau n°4, le solde net s'établit à 767, 87 milliards de francs CFA. Ce solde diffère de celui présenté dans le CGE d'un montant de 751,77 milliards de francs CFA.

SECTION 2 : UN SOLDE NEGATIF DES OPERATIONS DE TRESORERIE

Au terme de l'exercice 2023, les opérations de trésorerie et de financement présentent un solde négatif de 516,38 milliards de francs CFA, résultant de la différence entre les ressources de trésorerie et de financement d'un montant 1 454,38 milliards de francs CFA et des charges de trésorerie et de financement d'un montant de 1 970,77milliards de francs CFA.

SECTION 3 : DES RESTES A PAYER IMPORTANTS

Prévus à hauteur de 1 956,70 milliards de francs CFA, les crédits ouverts ont été ordonnancés pour un montant de 1 989, 64 milliards de francs CFA et réglés à concurrence de 1 767, 64 milliards de francs CFA, soit un montant de restes à payer de 222 milliards de francs CFA.

Ce montant est en augmentation de 5,46% par rapport à celui enregistré en 2022 (210, 50 milliards de francs CFA), soit une progression en valeur de 11,50 milliards de francs CFA.

Les programmes ayant enregistré les montants les plus élevés des restes à payer sont présentés dans le tableau n°5 ci-après.

Tableau n°5 : Récapitulatif des restes à payer de certains programmes
(Montant en francs CFA)

	Libellés	Dotations	Ordonnancements (1)	Règlement (2)	restes à payer (1-2) 3	% (3/1)
1	101:Affaires Etrangères	14 118 619 876	13 427 699 081	651 582 220	12 776 116 861	95%
2	115:Affaires consulaires	1 201 713 639	1 088 573 388	12 889 749	1 075 683 639	99%
3	136:Administration territoriale	5 740 833 575	1 507 275 581	567 966 125	939 309 456	62%
3	143:Décentralisation	11 908 566 293	10 057 496 429	2 473 483 251	7 584 013 178	75%
5	178:Pêche et aquaculture	1 067 177 786	37 882 730	9 082 730	28 800 000	76%
6	311:Préparation et emploi des forces	19 403 098 817	15 465 993 815	3 327 507 277	12 138 486 538	78%
7	339:Pilotage et Soutien à la politique de défense nationale	48 388 775 208	3 340 560 380	545 955 591	2 794 604 789	84%
8	675:Administration pénitentiaire	18 953 918 566	4 289 385 111	173 725 511	4 115 659 600	96%
9	241:Cour des Comptes	4 781 981 168	1 540 450 000	550 000 000	990 450 000	64%
10	766:Protection sociale	22 424 322 544	18 603 927 467	6 276 131 648	12 327 795 819	66%
11	829:Prévention et sécurité sanitaire	25 894 854 586	4 699 258 672	947 794 074	3 751 464 598	80%
12	955:Dotation pour dépenses liées à la Coupe d'Afrique des	110 029 949	6 598 279 949	316 463 728	6 281 816 221	95%
13	995:Dotation pour fonds de développement provincial	8 366 120 465	20 000 000 000	0	20 000 000 000	100 %
14	255:Commission Electorale Nationale Autonome et	1 032 544 800	2 000 000 000	700 000 000	1 300 000 000	65%
15	298:Autorité Nationale de Vérification et d'Audit	2 585 000 000	2 585 000 000	974 116 000	1 610 884 000	62%
	Total RAP				87 715 084 699	
	Total des restes à payer de l'exercice	1 956 706 757 248	1 989 637 701 609	1 767 638 373 175	221 999 328 434	11%

Sources : Chiffres : Situation d'exécution budgétaire récapitulative par Ministères
Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°5 ci-dessus que le montant des restes à payer de l'exercice 2023 s'élève à 222 milliards de francs CFA, dont 87,71 milliards de francs CFA concernent 15 programmes sur 177 programmes prévus par la loi de finances 2023.

Parmi ces 15 programmes, les ordonnances émises au profit de quatre (04) n'ont pas été réglées ou quasiment pas réglées. Il s'agit des programmes suivants :

- 955 : « *Dotation pour fonds de développement provincial* » (100%) ;
- 115 : « *Affaires consulaires* » (99%) ;
- 675 : « *Administration pénitentiaire* » (96%) ;
- 101 : « *Affaires Etrangères* » (95%).

Aussi, la prise en compte du montant de 222 milliards de francs CFA des restes à payer dégraderait-elle le solde de l'exécution de la loi de finances 2023.

SECTION 4: UN RESULTAT DE LA LOI DE FINANCES A RELATIVISER

Le budget de l'Etat en 2023 présente un solde excédentaire de 767,87 milliards de francs CFA. Ce résultat doit être nuancé au regard du solde négatif des opérations de trésorerie et de financement de 516,38 milliards de francs CFA et de l'importance des restes à payer de 222 milliards de francs CFA.

En définitive, en tenant compte du solde des opérations de trésorerie le résultat de la loi de finances 2023 se chiffre à 251,49 milliards de francs CFA, qui diffère de celui annoncé dans le CGE de 235,39 milliards de francs CFA.

CHAPITRE III : SITUATION-PAYS AU REGARD DES CRITERES ET INDICATEURS DE CONVERGENCE COMMUNAUTAIRE

La directive CEMAC n°2/16-UEAC-093-CM-30 du 3 février 2016 énonce les critères et indicateurs de surveillance multilatérale.

SECTION 1 : DES CRITERES DE CONVERGENCE PARTIELLEMENT SATISFAITS

L'appartenance à la zone CEMAC astreint les pays à la satisfaction de quatre (4) critères de convergence, à savoir :

- le solde budgétaire de référence ;
- le taux d'inflation qui mesure l'augmentation générale des prix;
- le taux d'endettement public qui est calculé sur la base de l'encours de la dette sur le PIB;
- l'absence d'arriérés.

Le tableau n°6 ci-dessous présente la norme, la prévision et la réalisation adossées auxdits critères.

Tableau n°6 : Critères de convergence de la CEMAC.

Critère de convergence	norme	prévision	réalisation
Solde budgétaire de référence (%PIB)	Supérieur ou égal à -1,5%	-4,5%	6,31%
Taux d'inflation	Inférieur ou égal à 3%	2,8%	3,6%
Taux d'endettement public	Supérieur ou égal à 70%	54%	58,21%
Non accumulation d'arriérés	Arriérés inférieur à 120 jours		Existence d'arriérés (130,6 milliards de francs CFA)

Sources : Chiffres: rapport explicatif accompagnant la loi de finances 2023
rapport explicatif accompagnant le PLR 2023

Tableau: Cour des comptes

Il ressort du tableau ci-dessus que sur quatre (4) critères, deux (2) ne sont pas satisfaits et deux (2) sont satisfaits.

PARAGRAPHE 1 : LES CRITERES NON SATISFAITS

Les deux (2) critères non satisfaits sont les suivants :

- le taux d'inflation ;
- la non accumulation d'arriérés.

A. LE TAUX D'INFLATION

Le taux d'inflation annuel moyen est obtenu en comparant le prix total du panier au cours d'un mois donné à celui relevé pour le même mois de l'année précédente. Le taux d'inflation mesure l'accroissement du niveau général des prix dans l'année.

En 2023, le taux d'inflation annuel s'établit à 3,6%. Ce taux, supérieur à la norme communautaire fixée à 3%, est inférieur au taux de l'exercice 2022 (4,3%) et supérieur à celui de 2021 (1,1%).

B. LA NON ACCUMULATION D'ARRIERES

Le critère de non accumulation d'arriérés suppose qu'au terme de l'exercice budgétaire, il y ait absence d'arriérés (arriérés de moins de 120 jours).

Or, l'exercice 2023 se solde par des arriérés d'un montant de 130,6 milliards de francs CFA.

PARAGRAPHE 2 : LES CRITERES SATISFAITS

Les deux(2) critères satisfaits sont :

- le solde budgétaire de référence ;
- le taux d'endettement.

A. LE SOLDE BUDGETAIRE DE REFERENCE

Les dispositions de l'article 2 de la directive n° 2/16-UEAC-093-CM du 03 février 2016 fixant les critères et indicateurs macroéconomiques de surveillance multilatérale de la CEMAC prévoient que « *le solde budgétaire de référence est la différence entre le solde budgétaire global (SBG), dons y compris, et les ressources pétrolières à épargner sous forme financière (RPEF). Il doit être supérieur ou égal à -1,5 % du PIB* ».

En 2023, le solde budgétaire de référence est de 6,31% largement supérieur, à la norme communautaire fixée à -1,5%.

Celui-ci est en amélioration par rapport à celui des exercices 2022 (3,80%) et 2021 (-1,8%).

B. LE TAUX D'ENDETTEMENT

La norme communautaire précise que le taux d'endettement doit être inférieur ou égal à 70% du PIB.

L'article 4 de la directive n° 2/16-UEAC-093-CM-30 dispose qu'il est calculé en faisant le rapport entre l'encours total de la dette et le PIB nominal.

En 2023, le taux d'endettement se situe à 58,21% du PIB, en hausse de 4 points par rapport à 2022 (54,25%) et en baisse de 2 points par rapport à celui de l'exercice 2021 (60,86%).

SECTION 2 : DES INDICATEURS DE CONVERGENCE NON SATISFAITS

Les indicateurs de convergence de la CEMAC se déclinent ainsi qu'il suit :

- le taux de croissance moyen ;
- le déficit primaire hors recettes pétrolières ;
- le taux de pression fiscale hors recettes pétrolières ;

- le ratio masse salariale sur recettes fiscales hors pétrole ;
- le ratio dépenses de fonctionnement sur recettes fiscales.

Le tableau n°7 ci-dessous retrace la norme, la prévision et la réalisation adossée auxdits indicateurs.

Tableau n°7 : Indicateurs de convergence de la CEMAC

Indicateurs de convergence	de normes	prévisions	réalisations
Taux de croissance moyen		3,1%	2,4%
Déficit primaire hors recettes pétrolières		44%	
Taux de pression fiscale hors recettes pétrolières	Inférieur ou égal à 17%		12,55%
Ratio masse salariale sur recettes fiscales hors pétrole	Inférieur ou égal à 35%		47,87%
Ratio dépenses de fonctionnement sur recettes fiscales			93,04%

Sources: Chiffres: rapport explicatif accompagnant la loi de finances 2023
Rapport explicatif accompagnant le PLR 2023

Tableau: Cour des comptes

Du tableau n°7 ci-dessus, il ressort que sur les cinq (5) indicateurs définis par la directive CEMAC, la norme n'est précisée que pour deux (2).

Sur les trois (3) autres indicateurs, le Gouvernement a arrêté la prévision pour deux (2).

PARAGRAPHE 1 : LES INDICATEURS NORMES

Les indicateurs normés sont :

- taux de pression fiscale hors recettes pétrolières ;
- ratio masse salariale sur recettes fiscales hors pétrole.

A. SUR LE TAUX DE PRESSION FISCALE HORS RECETTES PETROLIERES

En 2023, le taux de pression fiscale s'élève à 12,55% alors que la norme communautaire impose qu'il soit Inférieur ou égal à 17%.

B. SUR LE RATIO MASSE SALARIALE SUR RECETTES FISCALES HORS PETROLE

Pour le même exercice, le ratio masse salariale sur recette fiscale hors pétrole qui doit être inférieur ou égal à 35% s'est établi à 47,87%.

En définitive, sur deux (2) indicateurs normés un seul est respecté, celui du taux de pression fiscale hors recettes pétrolières.

La DGBFiP explique le non-respect du critère de convergence relatif à la masse salariale par un problème structurel rendant « rigide la compression des dépenses de personnel associée à une progression lente des recettes fiscales ».

PARAGRAPHE 2 : LES INDICATEURS NON NORMES MAIS PREVUS

Les indicateurs non normés mais prévus concernent le taux de croissance moyen et le déficit primaire hors recettes pétrolières.

Le premier, évalué à 3,1% s'est établi à 2,4%. Quant au second, l'information sur sa réalisation n'est pas disponible.

PARAGRAPHE 3 : L'INDICATEUR NON NORME ET NON PREVU

Le Ratio dépenses de fonctionnement sur recettes fiscales s'établit à 93,04% en 2023. En l'absence d'information sur la norme et la prévision, aucune appréciation ne peut être faite.

Observation n°2

La Cour observe que, sur les quatre critères de convergence définis par la CEMAC, deux sont respectés par le Gabon et, sur deux critères normés, un seul est satisfait.

Recommandation n°2

La Cour recommande au Gouvernement de tout mettre œuvre pour satisfaire les critères et les indicateurs de convergence arrêtés par la CEMAC.

PARTIE 2

L'EXECUTION DES OPERATIONS DU BUDGET GENERAL, DES COMPTES SPECIAUX ET DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT

CHAPITRE I : EXECUTION DES OPERATIONS DU BUDGET GENERAL

SECTION 1 : L'EXECUTION DES RESSOURCES

PARAGRAPHE 1 : L'EXECUTION DES RECETTES PROPRES

Prévues à hauteur de 2 449, 40 milliards de francs CFA dans la loi de finances, les recettes mobilisées au titre de l'année 2023 s'élèvent à 2 752, 01 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 112,52 % contre 111% en 2022.

L'exécution détaillée des recettes est présentée à l'annexe n°1 du présent rapport.

Le tableau n°8 ci-dessous présente, de manière synthétique, le niveau d'exécution des recettes du budget général en 2023.

Tableau n°8 : Récapitulatif des recettes du budget général en 2023
(Montant en francs CFA)

Nature de recettes	Prévision	Exécution	Taux d'exécution
Titre 1: Recettes fiscales	1 531 704 000 000	1 874 905 287 490	122,41%
Titre 2: Dons et legs	47 903 000 000		0%
Titre 3: Cotisations sociales	36 372 000 000	11 955 649 830	32,87%
Titre 4: Autres recettes	833 422 000 000	869 151 567 453	104,29%
TOTAL	2 449 401 000 000	2 756 012 504 773	112,52%

Sources : Chiffres : Loi de finances 2023, CGAE et CGE 2023
Tableau : Cour des Comptes

Du tableau n°8 ci-dessus, il ressort que les rubriques « *recettes fiscales* » et « *autres recettes* » ont des recouvrements au-delà des prévisions et sont également celles qui contribuent le plus au budget.

La Cour relève que le montant total des recettes de 2 756,01 milliards de francs CFA indiqué dans les documents d'exécution, diffère de celui mentionné dans le PLR, d'un montant de 3 148,84 milliards de francs CFA, soit une différence de 392, 83 milliards de francs CFA.

A. UN FORT TAUX DE REALISATION DES RECETTES FISCALES

Avec un taux de réalisation de plus de 122,41%, les recettes fiscales ont été recouvrées à hauteur de 1 874,91 milliards de francs CFA sur une prévision de 1 531,70 milliards de francs CFA. Ce montant est en hausse par rapport à l'exercice 2022 où l'exécution des recettes fiscales se chiffrait à 1346,42milliards de francs CFA.

La performance appréciable de l'exécution des recettes fiscales est essentiellement portée par les impôts sur le revenu des capitaux mobiliers

(98,47 milliards de francs CFA) avec un taux de réalisation de 541,25%, les impôts sur les sociétés (798,92 milliards de francs CFA, soit 139,01%) et les droits et taxes à l'importation (375,55 milliards de francs CFA, soit 125,78%).

En revanche, les « Dons, Legs et Fond de concours » présentent une exécution nulle.

B. UN FORT TAUX DE REALISATION DE LA RUBRIQUE « AUTRES RECETTES »

Prévues pour un montant de 833,42 milliards de francs CFA, les recettes recouvrées au titre des « autres recettes » s'établissent à 869,15 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 104,29%.

Ce fort taux de réalisation est imputable à la bonne tenue des revenus tirés des participations et du domaine minier.

En effet, les revenus de participations ont contribué aux recettes à hauteur de 120,32 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 323,20%. En 2022, les recettes issues de participations se chiffraient à 99,748 milliards de francs CFA.

Quant aux revenus du domaine minier, ils ont contribué à hauteur de 14,46 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 141,23%. Ce montant est en baisse par rapport à celui de l'exercice 2022, dont le montant de réalisation se chiffre à 16,97 milliards de francs CFA.

PARAGRAPHE 2 : DES STOCKS DES RESTES A RECOUVRER EN AUGMENTATION

Les Restes à Recouvrer (RAR) sont constitués des créances dues à l'Etat par les contribuables mais qui, pour diverses raisons, n'ont pu être recouvrées par le comptable public.

Le tableau n°9 ci-dessous, présente le stock des RAR sur la période 2021-2023.

Tableau n°9 : Récapitulatif des stocks des restes à recouvrer en 2023
(Montant en francs CFA)

libellé	2021	2022	2023
Redevables, recettes fiscales	0	281 373 853 135	530 937 182 653
Redevables, recettes non-fiscales	125 142 853	125 142 853	125 142 853
Total	125 142 853	281 498 995 988	531 062 325 506

Sources : Chiffres : balance générale définitive des comptes, exercices 2021 à 2023

Tableau : Cour des Comptes

Etablis à 531, 06 milliards de francs CFA, au titre de l'exercice 2023, les RAR augmentent comparativement aux exercices 2021 et 2022 où ils se situaient respectivement à 125,14 millions de francs CFA et 281,25milliards de francs CFA.

Les RAR enregistrés en 2023 concernent principalement les recettes fiscales.

En effet, sur un montant de 531,06 milliards de francs CFA, les restes à recouvrer concernant les recettes non fiscales ne se chiffrent qu'à 125,14 millions de francs CFA. Ce montant remonte à l'exercice 2021.

Les restes à recouvrer en matière fiscale de l'exercice 2023 par centre d'impôts sont présentés dans le tableau n°10 ci-dessous.

Tableau n°10 : Récapitulatif des Restes à Recouvrer par Centre d'impôts
(Montant en millions de francs CFA)

Centres d'impôts	RAR exercices antérieurs (2016 à 2020)	2021	2022	2023	Stock des RAR en 2023
DGE	68 891,59	61 101,71	72 233,09	148 153,02	350 379,44
CIME-OWENDO	10 179,32	5 915,37	1 940,14	114 734,88	132 769,71
CIME AKANDA	49,77	14,17	159,81	274,34	498,09
CIPEP-NORD	2 808,55	612,14	1 165,76	2 063,49	6 649,94
CIPEP-SUD	2 781,61	2 016,45	2 150,77	2 293,86	9 242,69
BUREAU DE NKOK	2 086,91	2,47	1,79	64,35	2 155,52
CIME POG	3 899,94	2 911,98	4 231,87	5 862,22	16 906,00
CIPEP POG	2 446,27	236,41	399,20	1 381,15	4 463,02
DPIMO	19,26	2,38	56,12	56,07	133,82
DPIWN	228,27	48,02	84,09	172,82	533,20
DPING	1 686,72	77,83	111,99	129,98	2 006,52
DPIHO	605,24	272,96	203,92	379,19	1 461,32
TOTAL	99 421,37	73 211,89	82 738,56	275 565,36	530 937,18

Source : Chiffres :DGI

Tableau : Cour des Comptes

Le tableau n°10 ci-dessus montre que deux centres d'impôts concentrent l'essentiel des restes à recouvrer en 2023 : « la Direction des Grandes Entreprises », représentant 66,03% et le « Centre d'impôt d'Owendo » équivalant à 25,1%.

Par ailleurs, les restes à recouvrer, chiffrés à 99,42 milliards de francs CFA, remontent aux exercices 2016 à 2020, soit 18,72% du stock des restes à recouvrer en 2023. Ces créances, datant de plus de cinq ans, posent le problème de leur recouvrabilité et, à terme, les prédestinent à l'admission en non-valeur.

En effet, l'article P-870 du code général des impôts dispose que les sommes dues par les contribuables pour les impôts, droits et taxes assis ou liquidés sont prescrites à leur profit après un délai de 4 ans, suivant la date de l'exigibilité, si aucun acte n'est venu interrompre la prescription. Les délais de prescription ci-dessus courent à partir de la notification de l'avis de recouvrement.

Conformément aux dispositions de l'article 80 du décret n°0094/PR/MBCP du 8 février 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique, « *l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables est prononcée par le ministre en charge de l'Economie, sur proposition de l'Agent Judiciaire de l'Etat* ».

Observation n°3

La Cour observe l'augmentation du stock des restes à recouvrer d'année en année.

En réponse à l'augmentation du stock des restes à recouvrer constatée d'année en année, la direction générale des impôts précise que « *le stock des créances non fiscales recouvrées au 31 décembre 2023 est de 283 936 699 095 francs CFA. Ce montant, qui englobe les créances de l'Etat issues de la période 2016 à 2023, traduit l'importance de l'effort à produire pour améliorer le niveau des recettes fiscales. Pour l'exercice 2023, les RAR représentent un montant de 91 361 952 662 francs CFA.*

Les difficultés rencontrées en matière de recouvrement des RAR s'articulent, entre autres, autour des points ci-après :

- *absence de localisation de certains contribuables ;*
- *dettes en cours de compensation ;*
- *dettes fiscales litigieuses ou en contentieux ;*
- *dettes des sociétés publiques ou parapubliques ;*
- *remises gracieuses et dégrèvements non exécutés. »*

Recommandation n°3

La Cour recommande à la Direction Générale des Impôts (DGI) de mettre tout en œuvre pour le recouvrement effectif de ces recettes avant que celles-ci ne soient prescrites et admises en non-valeur.

SECTION 2 : L'EXECUTION DES DEPENSES

PARAGRAPHE 1 : LES CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE

Aux termes des dispositions de l'article 33 de la LOLFEB, les charges financières de la dette sont inscrites au budget de l'Etat. Elles ont trait au paiement des intérêts, des commissions, des pertes de change et autres frais inhérents aux opérations de remboursement du capital de la dette.

L'analyse de la gestion de la dette publique en 2023 permet de ressortir les observations relatives à l'exécution des charges financières de la dette et aux nouveaux engagements.

A. EXECUTION DES CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, l'exécution des charges financières de la dette se chiffre à 335,41 milliards de francs CFA sur une prévision de 355,96 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 94%.

Le tableau n°11 ci-après retrace l'exécution desdites charges.

Tableau n° 11 : Récapitulatif des charges financières de la dette en 2023

Composantes	Prévision	Exécution	Taux
Dettes extérieures	190,23	158,04	83,07%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	190,23	148,97	78,31%
Bilatéraux	24,10	15,15	62,86%
Multilatéraux	46,75	24,29	51,95%
Banques	11,59	12,86	110,95%
Marchés financiers	107,80	96,66	89,67%
Intérêts-commissions et frais	0	9,08	
Pertes sur change		1,05	
Commissions et frais-extérieur DGD		8,02	
Dettes Intérieures	165,73	177,37	107,02%
Intérieurs- DGD	131,27	160,29	122,11%
Intérêts sur emprunts intérieurs-courants	145,36	157,29	108,20%
Banque intérieures	32,91	26,95	81,89%
Marchés financiers	112,44	130,42	115,99%
Trésor-dette	20,37	20,08	98,58%
Facilités de caisse	2,76	2,27	82,24%
Bons du trésor Assimilables	16,23	15,21	93,72%
Autres frais bancaires	1,39	2,60	187,05%
Total Charges financières de la dette	355,96	335,41	94,23%

Sources : chiffres : loi de finances 2023 ;
CGE 2023.

Tableau : Cour des comptes

A la lecture du tableau n°11 ci-dessus, il apparaît que, contrairement à la dette intérieure, les charges financières de la dette extérieure ont été exécutées dans la limite de l'autorisation parlementaire.

1) Une exécution des charges financières de la dette extérieure dans la limite de l'autorisation parlementaire

Selon les chiffres de la Direction Générale de la Dette, les paiements des intérêts de la dette extérieure s'établissent à 158,04 milliards de francs FCFA contre 190,23 milliards de francs CFA prévus, soit un taux d'exécution de 83,07%, en recul de 0,25% par rapport à l'année 2022.

Toutefois, il convient de relever l'existence d'un montant de 130,60 milliards de francs CFA d'arriérés de paiement au titre de la dette extérieure pour l'exercice 2023.

2) Une exécution des charges financières de la dette intérieure au-delà de l'autorisation parlementaire

En 2023, les charges financières de la dette intérieure s'élèvent à 177,4 milliards de francs CFA pour une prévision de 165, 7 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 107,02%.

Ce taux témoigne du non-respect de l'autorisation parlementaire. Néanmoins, les charges financières de la dette étant une dépense évaluative, celles-ci peuvent être exécutées au-delà de la prévision, avec l'obligation faite au Gouvernement d'informer immédiatement le Parlement.

B. L'EXECUTION DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS

Arrêtés dans la loi de finances 2023 à 877,5 milliards de francs CFA, les nouveaux emprunts mobilisés s'élèvent à 1 258,3 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 143,4%. Ces engagements rapportés au PIB (12 165,2 milliards de francs CFA) se sont situés à 10,3% contre une prévision fixée à 8,5% dans la stratégie d'endettement.

Le tableau n°12 ci-dessous présente la situation des nouvelles conventions.

Tableau n°12 : L'exécution des nouveaux engagements
(Montant en milliards de francs CFA)

Libellé	Montants		Taux
	Prévision	Exécution	
Emprunt Extérieur	427,5	444,6	104
Emprunt Intérieur	450	813,7	180
Total Nouveaux Engagements	877,5	1258,3	143,4

Sources : Chiffres : Stratégie d'endettement de l'Etat 2023 ;
Loi de finances 2023
Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°12 ci-dessus que les aspects relatifs aux nouveaux engagements ne sont pas exécutés conformément à la stratégie d'endettement.

1) Une exécution au-delà des plafonds

A l'analyse du tableau n°12, il ressort qu'en 2023, les fonds levés sur le marché régional, et subsidiairement, la mobilisation des financements auprès des partenaires commerciaux et du marché financier international ont conduit au dépassement du plafond arrêté par la stratégie d'endettement.

Tout en reconnaissant le caractère évaluatif des emprunts, l'autorisation préalable des emprunts supplémentaires est nécessaire.

Observation n°4 :

La Cour relève une mobilisation des nouveaux engagements au-delà de l'autorisation Parlementaire.

La Direction Générale de la Dette est d'avis avec la Cour en précisant que les engagements de l'Etat en 2023 se chiffrent à 1 258,3 milliards de francs CFA au-delà des 877,5 milliards de francs CFA autorisés. Elle explique ce dépassement par la forte présence du Gabon sur le marché financier régional et international et par la volonté des nouvelles autorités d'investir dans des projets prioritaires, notamment en matière d'infrastructures.

2) Des engagements ne respectant pas la stratégie d'endettement

Afin de prémunir le pays contre les risques du portefeuille de la dette publique, la stratégie d'endettement fixe des termes aux nouveaux engagements extérieurs et intérieurs. Ces termes renvoient notamment, à la maturité, au différé et au taux d'intérêt.

Cependant, la réalisation desdits termes n'a pas été conforme aux prévisions telles que le retrace le tableau n°13 ci-dessous.

Tableau n°13 : Les termes moyens des nouveaux engagements en 2023

Libellé	Maturité en années		Différé en années		Taux	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation	Prévis°	Réalisation
Emprunt Extérieur	12,9	14,3	4,8	4,0	- de 5,0%	6,5
Bilatéral	15	0,0	3,0	0,0	- de 5,0%	0
Multilatéral	18	15,0	5,0	4,5	- de 5,0%	0,9
Commercial	8,5	12,3	2,0	2,3	- de 5,0%	3,7
Marché Financier International	10	15,0	9,0	4,5	- de 5,0%	8,2
Emprunt Intérieur	5	3,7	4,0	2,3	- de 5,0%	5,5
Marché Financier Régional	5	3,7	4,0	2,3	- de 5,0%	5,5
Ensemble	9,6	7,5	4,4	2,9	- de 5,0%	5,9

Sources : Chiffres : DGD, * Exécution de la dette publique à moyen et long terme en 2023
Tableau : Cour des comptes

A la lecture du tableau n°12 ci-dessus, les termes moyens des nouveaux engagements en 2023 se sont fixés à 7,5 ans pour la maturité, 2,9 ans pour le délai de grâce et 5,9% pour le taux d'intérêt contre des prévisions respectives de 9,6 ans, 4,4 ans et de moins de 5%.

Les risques pesant sur la dette publique peuvent entraîner une série de conséquences négatives, allant de la hausse des taux à l'insoutenabilité de la dette et à terme au défaut de paiement.

Observation n°5 :

La Cour relève que :

- les termes moyens des nouveaux engagements arrêtés en 2023 n'ont pas été respectés ;
- une exécution des charges financières de la dette extérieure dans la

limite de l'autorisation parlementaire. Cependant, au terme de l'exercice, des arriérés de paiement sont enregistrés ;
-la stratégie d'endettement n'est pas respectée notamment, en ce qui concerne, la maturité, le différé et les taux des nouveaux engagements ;
-la dégradation des indicateurs de gestion de la dette.

S'agissant des termes moyens des nouveaux engagements arrêtés en 2023, la DGD déclare ce qui suit : « *les termes moyens des nouveaux engagements établis à 7,5 ans pour la maturité, 2,9 ans pour le différé et 5,9% pour le taux d'intérêt ne sont effectivement pas conformes aux prévisions arrêtées à 9,6 ans pour la maturité, 4,4 ans pour le différé et 5,0% pour le taux d'intérêt. Cette situation est tributaire du contexte politico-institutionnel de 2023, avec un risque pays qui a dégradé la signature du Gabon et par conséquent les caractéristiques des nouveaux emprunts.* »

En ce qui concerne les arriérés de paiement, la DGD indique qu'elle mandate toutes les dettes de l'Etat avant leur échéance et que les retards de paiement sont imputables à la Direction Générale de la comptabilité publique et du trésor.

Relativement à l'absence d'information immédiate du Parlement, la DGD précise que « *l'exécution de la dette est retracée trimestriellement avec ses éventuels dépassements dans le rapport trimestriel d'exécution budgétaire dont elle est contributrice et qui est transmis au Parlement par la Direction Générale du Budget* ».

La Cour rappelle que, conformément aux dispositions de l'article 43 de la LOLFEB, les crédits relatifs aux charges financières de la dette ont un caractère évaluatif, et donc peuvent être imputés au-delà de crédits ouverts, mais avec l'obligation d'information immédiate du Parlement.

Aussi, l'administration des finances a-t-elle l'obligation d'informer immédiatement le Parlement en cas de dépassement au lieu d'attendre de le faire dans le cadre d'un rapport élaboré trimestriellement.

Par rapport à la dégradation des indicateurs de gestion de la dette, la DGD déclare ce qui suit « *le taux d'endettement, la pression du service de la dette et le ratio des intérêts sur les recettes budgétaires qui se sont fixés respectivement à 58,2%, 51,7% et 11,6% en 2023, sont au-dessus des seuils nationaux limités à 35% pour le taux d'endettement, 25% pour la pression du service et 10% pour les charges sur les recettes budgétaires. La dégradation de ces indicateurs de gestion de la dette résulte de la baisse de l'activité économique et la présence accrue du Gabon sur le marché de la dette. Mais en ce qui concerne le taux d'endettement de 58,2% il reste toujours en dessous du seuil communautaire qui est de 70%.* »

Recommandation n°4 :

La Cour recommande :

- une gestion plus rigoureuse de la dette afin de respecter les plafonds arrêtés ;
- l'information immédiate du Parlement en cas d'imputation des charges financières de la dette au-delà de l'autorisation Parlementaire.

PARAGRAPHE 2 : LES DEPENSES DE PERSONNEL

A. UNE EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL AU- DELA DE LA PREVISION

En 2023, toutes les composantes des dépenses du personnel sont exécutées au-delà des prévisions, comme le montre le tableau n° 14 ci-dessous.

Tableau n° 14 : Récapitulatif des dépenses de personnel

(Montants en millions de francs CFA)

Libellé	2022	2023		Taux d'exécution
		LFI	Exécution	
Rémunération des agents publics permanents	630 262	637951	641 829	100,61%
Rémunération de la main d'œuvre non permanente	36 233	37 100	41 721	112,46%
Solde des autres catégories des agents de l'Etat			402	
Primes et indemnités des fonctionnaires	5 721	15 150	20783	137,18%
Cotisations et contributions sociales	4 095		4 080	
Autres dépenses de personnels	33 623		22 426	
TOTAL	709 934	691 100	731 241	105,80%

Sources : Chiffres : Loi de finances 2023 ;Balance générale des comptes de l'Etat 2023 ;
Compte Général de l'Etat 2023 ; Compte Général Administratif de l'Etat 2023 ;
Rapport sur l'exécution des lois de finances 2022.

Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°14 ci-dessus que les dépenses de personnel, évaluées à 691,10 milliards de francs CFA dans la loi de finances 2023, ont été exécutées à hauteur de 731,24 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 105,80%. Elles se chiffraient à 709,93 milliards de francs CFA en 2022.

L'exécution des dépenses de personnel en 2023 se répartit ainsi qu'il suit :

- rémunération des agents publics permanents : 641,83 milliards de francs CFA pour une prévision de 637,95 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 100,61% ;
- rémunération de la main d'œuvre non permanente : 41,72 milliards de francs CFA, pour une prévision de 37,10 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 112,46% ;

- solde des autres catégories d'agents de l'Etat : 402 millions de francs CFA, non prévu dans la loi de finances ;
- primes et indemnités : 20,78 milliards de francs CFA, pour une prévision de 15,15 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 137,18% ;
- cotisations et contributions sociales : 4,08 milliards de francs CFA, non prévues dans la loi de finances ;
- autres dépenses de personnel : 22,46 milliards de francs CFA, non prévues dans la loi de finances.

Outre l'exécution au-delà des prévisions de toutes les composantes des dépenses de personnel, il convient de relever l'exécution des rubriques n'ayant pas bénéficié d'inscriptions budgétaires dans la loi de finances.

B. L'EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE ET DES EFFECTIFS

1) Une évolution contrastée de la masse salariale selon le type de personnel

Le tableau n°15 ci-après met en exergue l'évolution contrastée de la masse salariale, s'agissant du personnel permanent et de la main d'œuvre non permanente.

Tableau n° 15 : Evolution de la masse salariale de 2021 à 2023

(Montant en milliard de francs CFA)

	2021	2022	2023	Variation 22/21	Variation 23/22
Solde permanente	617,9	630,2	641,8	1,99 %	1,82%
Main d'œuvre non permanente	38,3	36,2	31,5	-5,5 %	-12,18 %
Autres	20,2	-			-
Total	676,4	666,4	673,2	-1,5 %	1,0%

Sources : Chiffres : Compte Général Administratif de l'Etat 2022 et 2023
Rapport sur l'exécution des lois de finances 2022

Tableau : Cour des comptes

a) Un accroissement de la masse salariale du personnel permanent

Il ressort du tableau n°15 ci-dessus que la masse salariale relative au personnel permanent augmente de 2021 à 2023.

Cette progression de la masse salariale concernant le personnel permanent s'explique par la régularisation des situations administratives (reclassements et intégrations) des agents publics, la prise en compte des accessoires de solde (logement, transport etc.) et le reversement de certains agents de la main d'œuvre non permanente dans le fichier du personnel permanent.

b) Une baisse de la masse salariale de la main d'œuvre non permanente

A l'analyse du tableau n°15 ci-avant, la masse salariale relative à la main d'œuvre non permanente connaît une baisse continue sur la période 2021 à 2023, avec un taux de décroissance de -5,5% de 2021 à 2022 et de -12,18% de 2022 à 2023.

Cette baisse continue de la masse salariale relative à la main d'œuvre non permanente s'explique surtout par le reversement de plusieurs agents dans le fichier du personnel permanent.

2) Une augmentation des effectifs en dépit du gel des recrutements

En dépit du gel des recrutements dans la fonction publique, les effectifs des agents publics ont augmenté, comme le montre le tableau n°16 ci-après.

Tableau n° 16 : Effectifs des agents publics de 2021 à 2023

<i>LIBELLE</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>Variation 22/21</i>	<i>Variation 23/22</i>
Main d'œuvre permanente	87 176	88 206	92 471	1, 2%	4,8 %
Main d'œuvre non permanente	13 119	12 512	12 273	-4,6 %	-1,9 %
TOTAL	100 295	100 718	104 744	0,4 %	3,9 %

Sources : Chiffres : Compte Général Administratif de l'Etat 2021 à 2023 ;
Rapport sur l'exécution des lois de finances 2022.
Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n° 16 que les effectifs ont augmenté de 0,4% entre 2021 et 2022 et de 3,9% entre 2022 et 2023.

L'accroissement des effectifs observé sur la période 2021 à 2023 s'explique surtout par les recrutements effectués dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de la défense.

C. L'EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL PAR MISSION ET PAR PROGRAMME

La situation de l'exécution des dépenses de personnel présentée en annexe n°2, montre que sur 120 programmes, 72 n'ont pas exécuté leurs crédits budgétaires, 26 ont faiblement (-21%) exécuté leurs crédits et 5 ont exécuté leurs crédits au-delà des prévisions.

Les 72 programmes n'ayant pas exécuté leurs crédits budgétaires sont notamment :

- Programme 3.164 « Agriculture » ;
- Programme 3.171 « Elevage » ;
- Programme 10.416 « Economie numérique » ;
- Programme 10.423 « Communication » ;

- Programme 15.591 « Equipements et infrastructures » ;
- Programme 15.577 « Logement » ;
- Programme 25.843 « Lutte contre le sida ».

Les 26 programmes ayant exécuté faiblement (moins de 21%) leurs crédits budgétaires sont, entre autres :

- Programme 11.444 « Enseignement pré-primaire et primaire » (0,02%) ;
- Programme 11.451 « Enseignement secondaire » (20,26%)
- Programme 11.458 « Enseignement technique et professionnel » (10,83%) ;
- Programme 25.829 « Prévention et sécurité sanitaire » (0,50%) ;
- Programme 25.836 « Offre et accès aux soins » (0,56%).

Les 5 programmes ayant exécuté leurs crédits budgétaires au-delà des prévisions :

- Programme 1.108 : « Intégration africaine et coopération internationale » (521,02%) ;
- Programme 14.521 : « Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources » (21140,88%) ;
- Programme 31.262 « Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite » (4329%) ;
- Programme 9.395 : « Conservation de la biodiversité » (104,12%) ;
- Programme 9.409 « Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière » (116,47%).

Sur 120 programmes, 103 programmes ont exécuté de façon non satisfaisante leurs crédits.

Observations n°6:

La Cour relève, à l'examen de l'exécution des dépenses de personnel :

- ✓ un taux d'exécution de 105,8 %, traduisant une exécution au-delà de l'autorisation parlementaire ;
- ✓ l'exécution de certaines composantes des dépenses de personnel non prévues par la loi de finances, à l'instar des « cotisations et contributions sociales », (4,08 milliards de francs CFA), la « solde des autres catégories d'agents de l'Etat », (402 millions de francs CFA), les « autres dépenses de personnel » (22,46 milliards de francs CFA) ;
- ✓ une hausse des effectifs en 2023 ;
- ✓ l'absence d'exécution des crédits de plusieurs programmes ;
- ✓ la faible exécution de plusieurs programmes ;
- ✓ l'exécution au-delà de la prévision de certains programmes.

Réagissant aux observations de la Cour, la DGBFiP justifie le dépassement enregistré sur les dépenses de personnel par : «

- les intégrations en solde exceptionnelles au profit des ministères de l'Education Nationale, de la Santé et de la Défense Nationale à partir du mois de septembre 2023 ;
- les régularisations des situations administratives des agents civils de l'Etat ;
- le report de charges de 2022 (versement de solde pleines aux agents recrutés courant 2022, ainsi que le paiement des accessoires de solde à ces derniers).

S'agissant de la non exécution des crédits, de la faible exécution des crédits et de l'exécution des crédits au-delà de la prévision de plusieurs programmes, la DGBFiP déclare ce qui suit : « l'exécution des dépenses de personnel (solde permanente et main d'œuvre non permanente) est centralisée au sein du programme 14.521 « Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources », créant ainsi des dépassements sur le programme 14.521 « Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources » et une sous exécution dans les programmes d'origine ».

Elle poursuit, concernant particulièrement l'exécution au-delà de la prévision de certains programmes, que l'apurement des arriérés de salaires des entités et opérateurs dépendant de l'Etat et le dédommagement des populations occasionné par le conflit homme-faune » contribuent également à l'exécution au-delà de la prévision des programmes.

Toutefois, la DGBFiP rassure la juridiction financière de ce que le projet visant à permettre la traçabilité de la solde permanente et de la main d'œuvre non permanente au sein des différents programmes est en cours d'élaboration.

La Cour estime que pour les raisons de transparence, les dépenses de personnel, quoique gérées de façon centralisée, doivent être ventilées dans les administrations utilisatrices, au terme de l'exercice.

PARAGRAPHE 3 : L'EXECUTION DES CREDITS ALLOUES AUX « BIENS ET SERVICES »

Le tableau récapitulatif des biens et services présenté en annexe n°3 met en exergue les situations suivantes :

- une exécution au-delà de la prévision ;
- une faible exécution des biens et services ;
- la non exécution des biens et services ;
- l'évolution des dépenses des biens et services.

A. UNE EXECUTION AU-DELA DE LA PREVISION DES DEPENSES DE « BIENS ET SERVICES »

En 2023, les crédits alloués aux dépenses de « Biens et Services » représentent 15% du budget général de l'Etat.

Prévues dans la loi de finances 2023 pour un montant de 295,53 milliards de francs CFA, les dépenses de biens et services ont été exécutées à hauteur de 374,05 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 127%.

L'exécution retracée dans le CGAE est présentée dans le tableau n°17 ci-après.

Tableau n°17: Récapitulatif des dépenses de biens et services
(Montant en francs CFA)

Titre 3	Montant LF(1)	Montant ordonnancé (2)	Montan réglé (3)	taux 1 (2/1)	Taux 2(3/1)
Budget général	295 535 000 000	374 049 120 850	288 303 548 213	127%	98%

Sources : Chiffres : Loi des finances 2023,
CGAE 2023,
Tableau : Cour des Comptes

Les ordonnances visées par le comptable s'élèvent à 374,05 milliards de francs CFA, pour un règlement de 288,30 milliards de francs CFA.

Le taux d'exécution, base ordonnancement de 127%, est inférieur à celui de l'exercice 2022 qui était de 135%.

L'analyse des données tirées du CGAE montre une exécution au-delà des prévisions des rubriques ci-dessous :

- *Autres biens et services, 146% ;*
- *Dépenses d'utilité publique, 221% ;*
- *Attributions de produits, 173,57%.*

De même, sur 137 Programmes ayant effectué des dépenses en biens et services, 51 ont exécuté leurs crédits en dépassement.

Les dix (10) programmes les plus significatifs sont présentés dans le tableau n°18 ci-dessous.

Tableau n°18 : Récapitulatif des dix (10) programmes les plus significatifs
(Montants en francs CFA)

Libellé	LF (A)	Ordonnancement(B)	Règlement (C)	Taux B/A	Taux C/A
108-Intégration africaine et coopération internationale	250 815 000	1 972 402 771	685 595 228	786%	273%
150- Prévention et gestion des catastrophes	75 000 000	560 000 000	559 996 116	747%	747%
164-Agriculture	200 000 000	603 962 600	563 962 600	302%	282%
220- Conseil National de la Démocratie (CND)	100 000 000	552 513 400	552 513 400	553%	553%
299- Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts	62 500 000	733 866 848	708 216 848	1174%	1133%
311- Préparation et emploi des forces	1 400 891 001	15 447 174 815	3 327 507 277	1103%	238%
374-Pilotage et soutien aux relations avec le Parlement	216 000 000	742 283 850	741 905 085	344%	343%
647- Sports et loisirs	766 122 195	8 005 398 296	7 816 847 885	1045%	1020%

948- Dotation pour frais d'entretien, hébergement et de location	4 700 008 810	14 381 029 342	11 983 771 783	306%	255%
255- Centre Gabonais des Élections (CGE)	230 000 000	2 000 000 000	700 000 000	870%	304%

Sources : Chiffres : Loi des finances, CGAE 2023, SEB Missions Programmes et Titres 2023, Tableau : Cour des Comptes

Les forts taux d'exécution constatés relativisent la sincérité de l'évaluation faite dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances 2023.

La Cour rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 42 de la loi n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB), les dépenses des biens et services ont un caractère limitatif et ne peuvent donc être exécutées que dans la limite des crédits ouverts.

Observation n°7 :

La Cour constate une exécution au-delà de la prévision des dépenses de « biens et services » de certaines rubriques et certains programmes.

La DGBFiP explique l'exécution au-delà de la prévision des crédits de biens et services de certains programmes par « *la prise en charge des dépenses prioritaires et stratégiques, parmi lesquelles figurent les dépenses de souveraineté liées à l'organisation des élections générales de 2023 (présidentielles, législatives et locales), le financement des matchs de l'équipe nationale de football et le règlement des arriérés de loyers et charges locatives* ».

B. UNE FAIBLE EXECUTION DES DEPENSES DE BIENS ET SERVICES DE CERTAINS PROGRAMMES

La juridiction financière considère qu'il y a faible consommation des crédits budgétaires lorsqu'une administration a exécuté moins de 50% de ses dotations.

Trente-six (36) programmes, dont certains relèvent des secteurs prioritaires, sont concernés par la faible consommation des crédits. Il s'agit notamment de :

- 3.178-Pêche et Aquaculture, 38% ;
- 9.381- Gestion Durable des Eaux et des Forêts, 21% ;
- 9.388- Industrialisation et Valorisation des Produits développement la filière forêt-bois, 6% ;
- 9.395- Conservation de la biodiversité, 6% ;
- 22.773 -Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale, 34% ;
- 70.945- Industrialisation et compétitivité du secteur pêche, 29%.

C. L'ABSENCE D'EXECUTION DES DEPENSES DE BIENS ET SERVICES DE CERTAINS PROGRAMMES

Les crédits des programmes, pourtant prévus dans la loi de finances, n'ont pas été exécutés.

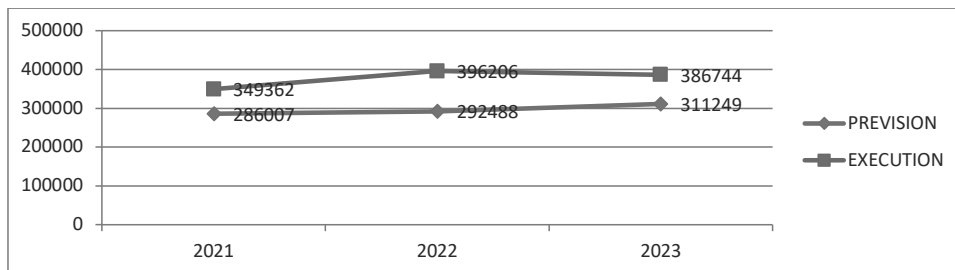
Il s'agit de :

- 23.780 : « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » ;
- 30.969 : « Dotation pour primes d'assurance ».

D. L'EVOLUTION DES DEPENSES DE « BIENS ET SERVICES »

L'évolution des dépenses de biens et services, de 2021 à 2023, est présentée dans le graphique n°1 ci-dessous.

Graphique n°1: Evolution des dépenses de biens et services de 2021 à 2023



Sources : Chiffres : RELF 2021, 2022 et CGE 2023
Tableau : Cour des comptes

A l'examen du graphique n°1 ci-dessus, il ressort que les prévisions connaissent une légère augmentation de 2021 à 2023. Sur toute la période, l'exécution est au-delà de la prévision.

PARAGRAPHE 4 : UNE FAIBLE EXECUTION DES DEPENSES DE TRANSFERT

Autorisées à hauteur de 255, 78 milliards de francs CFA, les dépenses de transfert ont été ordonnancées à hauteur de 170,56 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 67% contre 73,24 % en 2022. Sur la base des règlements, elles ont été exécutées à concurrence de 118,85 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 46,46%. Les dépenses de transfert exécutées en 2023 sont retracées dans le tableau n°19 ci-dessous.

Tableau n°19 : Récapitulatif de l'exécution des dépenses de transfert en 2023

(Montant en millions de FCFA)

LIBELLE	Prévision (A)	Montant ordonnancé (B)	Montant réglé (C)	Tx. (B/A)	Tx. (C/A)
Soutien des Prix des Produits Pétroliers	45 100	0	0	0	0
Fonds De Concours	0	0	0	0	0
PID - PIH	5 279	861	0	16	0
Dons Fonctionnement	10 565	0	0	0	0
Elections	11 088	0	0	0	0
FID (Financement des Voiries Provinciales)	10 000	0	0	0	0
Cotisations Internationales	8 847	4 675	150	53	1,7

Part Patronale (CNAMGS)	11 516	11 956	11 956	103,82	103,82
Gabon égalité	1 123	600	204	53	18,16
Inhumation et aides aux familles	1 250	2 644	1 167	212	93,39
Primes d'assurance	400	0	0	0	0
Ticket modérateur	4 500	0	0	0	0
Autres transferts	146 117	149 831	105 371	103	72,11
TOTAL	255, 784	170, 567	118, 848	67	46,46

Sources : Chiffres : Loi de finances 2023, CGAE 2023, CGE 2023, Projet de loi de règlement 2023
Tableau : Cour des comptes

L'analyse du tableau n°18 ci-dessus fait ressortir les situations ci-après :

- les dépenses de transfert non exécutées ;
- les dépenses de transfert faiblement exécutées ;
- les dépenses de transfert exécutées au-delà de la prévision.

A. LES DEPENSES DE TRANSFERT NON EXECUTEES

Les crédits ouverts au titre de certaines rubriques n'ont pas été exécutés.

Il s'agit de :

- Soutien des prix des produits pétroliers ;
- Fonds de concours ;
- Dons fonctionnement ;
- Elections ;
- FID (Financement des Voiries Provinciales) ;
- Primes d'assurance ;
- Ticket modérateur.

B. LES DEPENSES DE TRANSFERT FAIBLEMENT EXECUTEES

Les dépenses de transfert relatives à la rubrique PID-PIH ont été faiblement exécutées. Sur la base des ordonnancements, elles connaissent une exécution de 16%. Ces dépenses n'ont pas fait l'objet de règlement.

C. LES DEPENSES DE TRANSFERT EXECUTEES AU-DELA DE LA PREVISION

Les rubriques ci-après ont été exécutées au-delà de la prévision. Sur la base des ordonnancements.

Il s'agit de :

- la part patronale (CNAMGS) (104%) ;
- l'inhumation et aides aux familles (212%) ;
- les autres transferts (103%).

La part patronale concernant la CNAMGS a été exécutée au-delà de la prévision, aussi bien en ce qui concerne les ordonnancements que les

règlements, contrairement aux deux autres rubriques dont le dépassement est limité à l'ordonnancement.

En ce qui concerne les « *inhumations et aides aux familles* » (2,64 milliards de francs CFA) et « *Autres transferts* » (149,83 milliards de francs CFA) les montants ordonnancés diffèrent de ceux retracés par le projet de loi de règlement, respectivement de 7,04 milliards de francs CFA et de 145,43 milliards de francs CFA.

D. EVOLUTION ERRATIQUE DES DEPENSES DE TRANSFERT

La situation des dépenses de transfert de 2021 à 2023 est présentée dans le tableau n°20 ci-dessous.

Tableau n°20 : Situation des dépenses de transferts de 2021 à 2023

(Montant en milliards de francs CFA)

Libelle	2021	2022	2023
Prévisions	194	271	256
Ordonnancement	188	198	171
Règlement	130	160	119

Sources : Chiffres : LFR 2021-2022, LF 2023, CGE2021-2023, CGAE 2022, RELF 2021 et 2022
Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°20 ci-dessus que les montants prévus et exécutés de 2021 à 2023, au titre des dépenses de transfert, évoluent en dents de scie.

PARAGRAPHE 5 : UNE EXECUTION CONTRASTEE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Prévues à hauteur de 297,61 milliards de francs CFA, les dépenses d'investissement ont été ordonnancées pour un montant de 267,17 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 89,77% contre 71,96% en 2022.

Les dépenses d'investissement ont trait aux projets financés sur ressources internes et sur ressources externes.

Le tableau n°21 ci-après retrace les dépenses d'investissement effectuées en 2023.

Tableau n° 21: Récapitulatif des données d'exécution des dépenses d'investissement

(Montant en francs CFA)

Dépenses d'investissement	Prévision	Exécution CGE	Exécution PLR	Taux
Financements sur ressources propres	161 778 000 000	160 172 577 926	160 172 577 926	99%
Projets sur dons	4 692 000 000	0	0	0%
Projets sur fonds de concours PID-PIH	26 711 000 000	878 793 700	878 793 700	3%
Financements extérieurs	100 304 000 000	106 113 976 676	106 113 976 676	105,79%
ADP Contrepartie Zone instables ferroviaires	4 123 000 000	0	0	0%
TOTAL	297 608 000 000	267 165 348 302	267 165 348 302	89, 77%

Sources : chiffres : Note de synthèse CGE 2023
Tableau : Cour des comptes

A. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR RESSOURCES PROPRES EXECUTEES DANS LES LIMITES DE L'AUTORISATION PARLEMENTAIRE

Prévues à hauteur de 161,78 milliards de francs CFA, les dépenses d'investissement sur ressources propres ont été exécutées à hauteur de 160,17 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 99% contre 90% en 2022.

Les documents reçus ne précisent pas le détail des projets concernés.

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR FINEX EXECUTEES AU-DELA DE LA PREVISION POUR CERTAINS PROJETS

Certaines dépenses d'investissement sur financement extérieur (FINEX) sont exécutées au-delà de la prévision en 2023.

Selon les données du CGAE, les décaissements sur FINEX, au titre de seize (16) projets, ont été effectués par cinq (5) créanciers. Les montants exécutés par projet sont présentés dans le tableau n°22 ci-dessous.

Tableau n°22 : Récapitulatif des projets FINEX 2023
(Montant en millions de francs CFA)

Bailleurs	Projets	Prév.	Exécut.	Tx. Exéc.
AFD	réhabilitation du Transgabonais	5 000	2 924	58,48%
	renforcement structure sanitaire	4 380	6 771	154,59%
	construction de salles de classe	9 266	6 513	70,28%
	Total 1	18 646	16 209	86, 92%
BAD	projet d'appui au programme graine	5 249	4 031	76,79%
	appui à l'employabilité des jeunes	7 332	--	00%
	projet d'appui à la diversification de l'économie gabonaise	2 267	2 422	106,84%
	programme alimentation eau	10 000	18 453	184, 54%
	renforcement des capacités	--	2 901	--
	Projet : Programme d'appui au secteur des infrastructures au Gabon (PASIG)	2 500	56	2,24%
	Total 2	27 348	27 863	101, 88%

BANCO SANTANDER	conception réalisation travaux routiers	--	1 665	--
	acquisition d'un avion c295	--	28 995	--
	Total 3	--	30 660	--
BIRD	e-Gabon	5 000	108	2,16%
	Programme de développement de la statistique au Gabon	2 321	5 703	245,71%
	projet appuis employabilité	2 500	2 313	92,52%
	développement des services de base en milieu rural	5 595	11 768	210,33%
	total 4	15 416	19 893	129,04%
SAG	projet : réaménagement route transgabonais	--	11 484	--
TOTAL FINEX106 113				

Sources : Chiffres : CGAE 2023
Tableau : Cour des comptes

Des seize (16) projets sur FINEX, le tableau n°22 fait ressortir ce qui suit :

- cinq (5) sont exécutés au-delà de la prévision ;
- trois (3) sont moyennement exécutés ;
- un (1) est exécuté dans la limite des crédits disponibles ;
- deux (2) sont exécutés à moins de 5% ;
- un (1) n'a pas été exécuté ;

- quatre (4) ont été exécutés sans prévision.

En outre, la Cour relève qu'en 2023, les bailleurs de fonds les plus importants du Gabon sont la BANCO SANTANDER, la BAD et l'AFD qui représentent 70,43% des tirages. En 2022, la BIRD, l'AFD et la BAD concentrent 77% des tirages.

Par ailleurs, le Gouvernement a obtenu de la BANCO SANTANDER un prêt pour l'acquisition d'un avion estimé à plus de 28 milliards de francs CFA. Cette acquisition ne fait pas partie des projets prioritaires car ne relevant pas des domaines agricole, halieutique, sylvicole, pharmaceutique, minier et des infrastructures de transport.

C. UNE EXECUTION CONTRASTEE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AU NIVEAU DES PROGRAMMES

L'examen de la situation d'exécution budgétaire, par missions-programmes-titres de l'exercice 2023, fait ressortir les situations suivantes :

✓ non exécution des crédits d'investissement de plusieurs programmes

Les budgets d'investissement de 41 programmes n'ont pas été exécutés.

Il s'agit des programmes suivants :

- 122 : pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat ;
- 136 : administration territoriale ;

- 157 : pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité ;
- 182 : pilotage et soutien aux politiques de la pêche et de l'économie maritime ;
- 192 : pilotage et soutien à la politique agricole ;
- 290 : culture ;
- 360 : pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernemental ;
- 395 : conservation de la biodiversité ;
- 402 : amélioration du cadre de vie et changement climatique ;
- 423 : communication ;
- 465 : pilotage et soutien de l'action de l'éducation nationale ;
- 472 : enseignement supérieur ;
- 507 : promotion des échanges ;
- 528 : comptabilité et trésorerie de l'Etat ;
- 570 : gestion de la commande publique ;
- 577 : logement ;
- 595 : pilotage et soutien à la politique de l'urbanisme et du logement ;
- 609 : pilotage et soutien à la politique minière ;
- 633 : transport aérien et par voie d'eau ;
- 661 : pilotage et soutien à la politique de jeunesse, sports et loisirs ;
- 682 : pilotage et soutien à la politique de la justice et des droits humains ;
- 766 : protection sociale ;
- 773 : pilotage et soutien à la politique de protection sociale ;
- 780 : dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles ;
- 882 : pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures ;
- 829 : prévention et sécurité sanitaire ;
- 998 : dotation pour fonds d'études sectorielles ;
- 145 : accès généralisé des services de téléphonie mobile et internet ;
- 233 : sports pour tous, sport de proximité ;
- 433 : production des contenus audiovisuels ;
- 434 : production des contenus cinématographiques ;
- 517 : gestion de l'éclairage public et signalisation des feux routiers ;
- 518 : gestion des installations et des consommations ;
- 932 : contrôle de la qualité des produits pétroliers ;
- 923 : entretien du patrimoine mobilier et immobilier ;
- 934 : dotation pour dépenses d'utilité publique ;
- 937 : gestion des infrastructures aéroportuaires ;
- 938 : offre de logement ;
- 945 : industrialisation et compétitivité du secteur pêche ;
- 960 : entretien des routes nationales et départementales ;
- 965 : entretien des voiries urbaines.

De même, des institutions et administrations telles que le CND, la Cour de sureté, la Cour des comptes, le Conseil d'Etat, la CENAP, la CNLCEI et l'ARMP n'ont pas exécuté leurs budgets d'investissement.

✓ **faible exécution des crédits d'investissement de certains programmes**

Les budgets d'investissement de 7 programmes ont été faiblement exécutés (moins de 20%).

Il s'agit des programmes suivants :

- 376 : pilotage et soutien aux politiques de la lutte contre la corruption et de l'évaluation des politiques publiques ;
- 409 : pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière ;
- 416 : économie numérique ;
- 493 : pilotage et soutien aux politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la recherche scientifique ;
- 521 : gestion des dépenses publiques et contrôles des ressources ;
- 948 : dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations ;
- 923 : formation initiales.

✓ **exécution au-delà des crédits d'investissement de certains programmes**

Les budgets d'investissement de 10 programmes ont été ordonnancés au-delà de la prévision.

Il s'agit des programmes suivants :

- 549 : gestion fiscale ;
- 591 : équipement et infrastructure ;
- 738 : Cour constitutionnelles ;
- 752 : protection et promotion de la famille ;
- 794 : gestion des ressources hydraulique et assainissement ;
- 836 : offre et accès aux soins ;
- 871 : élaboration et pilotage de la politique économique ;
- 934 : dotation pour dépenses d'utilité publique ;
- 941 : dotation pour dépenses à caractère politique ;
- 995 : dotation pour fonds de développement provincial.

✓ **exécution des dépenses d'investissement non prévues**

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont effectué des dépenses d'investissement non couvertes par une dotation budgétaire.

Observations n°8 :

La Cour relève les situations suivantes :

- l'acquisition d'un avion estimé à un peu plus de 28 milliards de francs CFA, en déphasage avec les projets prioritaires du Gouvernement ;
- la non exécution des crédits d'investissement de plusieurs programmes ;

- la faible exécution des crédits d'investissement de certains programmes ;
- l'exécution des dépenses d'investissement de certains programmes au-delà des prévisions ;
- l'exécution des dépenses d'investissement non prévues.

En réponse aux observations de la Cour, la DGBFiP apporte les précisions suivantes :

- ❖ s'agissant de l'acquisition d'un avion estimé à un peu plus de 28 milliards de francs CFA, « *le Conseil des ministres du 26 juin 2023 avait adopté le projet de loi portant autorisation de l'Etat gabonais à contracter un emprunt au près de la Banque Espagnole SANTANDER à hauteur de 47,4 millions d'euros, soit 31 milliards de francs CFA. Le produit de cet emprunt (28 995 442 490 francs CFA) a permis de procéder à l'acquisition d'un avion CASA de type C295 MTA indispensable au renforcement des capacités opérationnelles de l'armée de l'air* ».
- ❖ en ce qui concerne la non exécution et la faible exécution des crédits d'investissement de certains programmes, « *l'exécution des dépenses d'investissement est entravée par le non-respect des actions préalables indiquées ci-après :*
 - *la disponibilité des études validées ;*
 - *la préparation des plans de passation des marchés publics ;*
 - *la transmission des plans d'exécution technique et financier des projets ;*
 - *la planification de la gestion des risques budgétaires ;*
 - *l'élaboration d'un plan d'engagement des dépenses d'investissement* ».
- ❖ enfin relativement à l'exécution au-delà des prévisions des dépenses d'investissement de certains programmes, « *le dépassement des autorisations parlementaires des crédits d'investissement trouverait son fondement dans les dispositions des articles 40 et 45 alinéa 4 nouveau de la LOLFEB qui prévoient que les crédits d'investissement peuvent être abondés dans le cadre des mouvements de crédits entre programme d'un même ministère (virements) ou de ministères différents (transferts) ainsi que les mouvements de fongibilité asymétrique.*

Le contexte politique de l'année 2023 a été marqué par le changement de régime survenu le 30 août 2023 occasionnant la prise en compte des projets urgents et prioritaires initiés par le Comité pour la Transition et la Restauration des Institutions (CTRI). Ces projets ont été exécutés pour répondre aux besoins en infrastructures sociales dans les domaines de l'Education, de la Santé, de l'Energie, de l'accès à l'eau, de l'Habitat et de la Route ».

Relativement à l'emprunt auprès de la banque espagnole SANTANDER d'un montant de 31 milliards de francs CFA ayant servi principalement à

l'achat d'un Aéronef militaire, la Cour n'a pas confirmation de l'adoption du projet de loi autorisant ledit emprunt.

PARAGRAPHE 6 : L'EXECUTION DE LA RUBRIQUE « AUTRES DEPENSES »

A. LA FAIBLE EXECUTION DES DOTATIONS DE LA RUBRIQUE « AUTRES DEPENSES »

Prévues pour un montant de 47,93 milliards de francs CFA, les « *Autres dépenses* » ont été exécutées à hauteur de 23,24 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 48% contre 116% en 2022.

Les autres dépenses représentent essentiellement les opérations non courantes de l'Etat et portent sur :

- Intérieur AJE ;
- Restructuration des entreprises ;
- Divers.

L'exécution du titre IV « *Autres dépenses* » est présentée dans le tableau n°23 ci-dessous.

Tableau n°23 : Exécution du titre VI « *Autres dépenses* »
(Montant en francs CFA)

Libellé	Prévision	Exécution	taux d'exécution
<i>Intérieurs-AJE</i>	13 000 000 000	8 751 282 326	67%
Protocoles transactionnels	5 175 000 000	6 499 881 958	126%
Condamnations pécuniaires	3 171 000 000	2 151 400 368	68%
Dont Eaux et Forêts	72 000 000	8 566 151	12%
Séquestres	811 000 000	100 000 000	12%
Autres	3 843 000 000	-	0%
<i>Restructuration des Entreprises</i>	10 933 000 000	7 599 728 927	70%
Coûts sociaux de restructuration	10 933 000 000	7 599 728 927	
Dont Agriculture	539 000 000	-	0%
<i>Divers</i>	24 000 000 000	6 885 701 226	29%
Dette aux agents de l'Etat (Rappels)	5 000 000 000	6 065 000 000	121%
Dont ISR	2 000 000 000	-	0%
Autres Contentieux	19 000 000 000	820 701 226	4%
Contentieux électoral	16 000 000 000	-	0%
Conflit Homme-Elephant	2 000 000 000	-	0%
Autres divers contentieux	1 000 000 000	820 701 226	82%
Garantie de l'Etat sur PPP	-	-	
AUTRES DEPENSES	47 933 000 000	23 236 712 479	48%

Sources : Chiffres : Loi des finances,
CGAE 2023,
Tableau : Cour des Comptes.

A la lecture du tableau n°23, il ressort qu'en dépit de la faiblesse de l'exécution des crédits du titre IV « *Autres dépenses* », les crédits de certaines composantes ont été exécutés au-delà.

Il s'agit de :

- Protocoles transactionnels (126%) ;
- Rappels aux agents de l'Etat (121%).

B. L'EXECUTION DU TITRE IV « AUTRES DEPENSES » PAR MISSION ET PROGRAMME

La situation d'exécution des crédits des programmes du poste « Autres dépenses » en 2023 est présentée dans le tableau n°24 ci-dessous.

Tableau n°24 : Exécution de la rubrique « *Autres dépenses* »
par missions et programmes
(Montants en francs CFA)

MISSION/PROGRAMME	LF(1)	Ordonnancement (2)	Règlement (3)	Taux1	Taux 2
Mission 3-Agriculture, Elevage et Pêche	2 039 000 000	0	0	0%	0%
192: Pilotage et soutien à la politique agricole	2 039 000 000	0	0	0%	0%
Mission 9- Economie Forestière et Protection de l'Environnement	572 241 000	72 241 000	69 912 000	13%	12%
409: Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière	572 241 000	72 241 000	69 912 000	13%	12%
Mission 14- Gestion des finances publiques	17 927 759 000	8 247 225 175	1 490 448 169	46%	8%
521- Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	5 000 000 000	100 000 000	100 000 000	2%	2%
535- Gestion du contentieux de l'Etat	12 927 759 000	8 147 225 175	1 390 448 169	63%	11%
Mission 30- Dépenses transversales	17 000 000 000	6 598 279 949	316 463 728	39%	2%
934- Dotation pour dépenses à caractère politique	16 000 000 000	0	0	0%	0%
955- Dotation pour divers contentieux	1 000 000 000	6 598 279 949	316 463 728	660%	32%
Mission 35- Engagement de l'Etat	10 394 128 423	8 318 966 355	8 257 608 194	80%	79%
560- Restructuration des Entreprises	10 394 128 423	8 318 966 355	8 257 608 194	80%	79%
TOTAL BUDGET GENERAL	47 933 128 423	23 236 712 479	10 134 432 091	48%	21%

Sources : Chiffres : Loi des finances, CGAE 2023,
Situation d'exécution Budgétaire par Missions Programmes et Titres 2023,
Tableau : Cour des Comptes.

A l'analyse du tableau n°22 ci-dessus, quatre situations se dégagent :

- des programmes qui n'ont pas exécuté leurs crédits ;
- des programmes qui ont exécuté faiblement leurs crédits ;
- l'exécution en dépassement de crédit d'un programme

- la non reprise exacte des données prévisionnelles par la DGCPT.

1) Les programmes n'ayant pas exécuté leurs crédits

Trois programmes, dont deux (2) du budget général et un d'un Compte d'Affectation Spéciale, n'ont pas exécuté leurs crédits.

Il s'agit du :

- ✓ programme 3.192 « Pilotage et soutien à la politique agricole » ;
- ✓ programme 30.934-« Dotation pour dépenses à caractère politique » ;
- ✓ programme 60.703-Cas « Pension civils, militaires et contractuels de l'Etat ».

La non-exécution des crédits de ces programmes constitue un frein à la réalisation des objectifs assignés auxdits programmes.

2) Les programmes ayant exécuté faiblement leurs crédits

Deux programmes ont exécuté faiblement leurs crédits budgétaires.

Il s'agit du :

- ✓ programme 9.409 « Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière » ;
- ✓ programme 14.521 « Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources ».

La faible exécution des crédits des programmes sus-indiqués hypothèque la réalisation des objectifs poursuivis par le gouvernement, notamment l'atténuation des conséquences du conflit Homme-Faune d'une part, l'optimisation des recettes de l'Etat et l'efficacité de la dépense publique, d'autre part.

3) L'exécution en dépassement de crédit d'un programme

Le programme 30.955 « Dotation pour divers contentieux », doté des crédits d'un montant d'un milliard de francs CFA, a été exécuté à hauteur de 6,60 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 660%, base ordonnancement.

Le dépassement constaté selon le Rapport Annuel de Performance (RAP) s'explique par « *le paiement des prestations sociales dues aux établissements publics et parapublics au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)* ».

4) La non reprise exacte des données prévisionnelles par la DGCPT

Le rapprochement des données du Compte Général Administratif de l'Etat (CGAE) de celles de la Situation d'Exécution Budgétaire (SEB) met en

exergue la non reprise exacte des données prévisionnelles de la rubrique « *Autres dépenses* » arrêtées par la loi de finances.

Le tableau n°25 ci-dessous présente les autorisations parlementaires y relatives retracées par les documents de la DGBFiP et de la DGCPT.

Tableau n°25: Etat des données prévisionnelles de la rubrique « *Autres dépenses* » retracées par le CGAE et la SEB
(*Montants en francs CFA*)

PROGRAMMES	Prévisions CGAE	Prévisions SEB	Ecarts
192: Pilotage et soutien à la politique agricole	2 039 000 000	0	2 039 000 000
409: Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière	572 241 000	72 241 000	500 000 000
521- Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	5 000 000 000	270 819 162	4 729 180 838
535- Gestion du contentieux de l'Etat	12 927 759 000	9 083 927 615	3 843 831 385
941- Dotation pour dépenses à caractère politique	16 000 000 000	57 980 988	15 942 019 012
955- Dotation pour divers contentieux	1 000 000 000	110 029 949	889 970 051
560- Restructuration des Entreprises	10 394 128 423	8 340 320 993	2 053 807 430
703- Pension civils, militaires et contractuels de l'Etat	3 000 000 000	0	3 000 000 000

Sources : Chiffres : Loi des finances, CGAE 2023,
Situation d'exécution Budgétaire par Missions Programmes et Titres (SDB),
Tableau : Cour des Comptes.

Le tableau n°25 ci-dessus illustre la non reprise exacte des données prévisionnelles de la loi de finances par La DGCPT.

CHAPITRE II : EXECUTION DES OPERATIONS DES COMPTES SPECIAUX (CS)

Exception au principe de non affectation qui interdit d'établir un lien entre une recette et une dépense, les comptes spéciaux retracent des recettes affectées aux dépenses particulières.

Aux termes des dispositions de l'article 52 de LOLFEB, les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et les comptes de commerce. Ils sont ouverts par une loi de finances.

Ainsi, la loi de finances 2023 prévoit douze (12) comptes spéciaux dont onze (11) comptes d'affectation spéciale (CAS) et un (1) compte de commerce.

Il s'agit des comptes spéciaux suivants :

- Pensions ;
- Prestations familiales et sociales ;
- Promotion du sport ;
- Promotion audiovisuelle et cinématographique ;
- Formation pour l'emploi ;
- Service universel des communications électroniques ;
- Service public de l'eau et de l'électricité ;
- Salubrité publique ;
- Financement de l'habitat ;
- Valorisation du patrimoine de l'Etat ;
- Entretien du patrimoine routier de l'Etat ;
- Développement durable de la pêche et de l'aquaculture.

La loi de finances 2023 reconduit onze (11) comptes spéciaux et crée un (1) nouveau, le CAS «*Entretien du patrimoine routier de l'Etat*» destiné à l'entretien routier curatif et préventif.

SECTION I : LA SITUATION GLOBALE DE L'EXECUTION DES COMPTES SPECIAUX

PARAGRAPHE 1 : UNE FORTE REALISATION DES RECETTES DES COMPTES SPECIAUX

La réalisation des recettes de l'ensemble des comptes spéciaux est retracée dans le tableau n°26 ci- après.

Tableau n°26 : Recettes des comptes spéciaux
(Montant en francs CFA)

Libellé	Prévisions	Exécution	Taux d'exécution
Compte de Commerce			
70. Développement durable de la pêche et de l'aquaculture.	3 388 900 000	267 967 173	8%
Titre 2 :dons ,legs et fond de concours	656 900 000	0	
Titre 4 : autres recettes	2 732 000 000	267 967 173	
Compte d'Affectation Spécial			
60. Pensions	78 256 000 000	77 363 954 142	99%
Titre 3 : cotisations sociales	78 256 000 000	77 363 954 142	
61. Service universel des communications électroniques	2 453 000 000	0	0%
Titre 1 : recettes fiscales	2 453 000 000	0	
62. Prestation familiales et sociales	16 500 000 000	15 127 053 100	92%
Titre 3 : cotisations sociales	16 500 000 000	15 127 053 100	
63. Promotion du sport	9 008 000 000	8 019 348 135	89%
Titre 1: recettes fiscales	9 008 000 000	8 019 348 135	
Titre 2: dons, legs et fond de concours	0		
64. Promotion audiovisuelle et cinématographique	2 130 000 000	3 760 834 332	177%
Titre1 :Recettes fiscales	2 130 000 000	3 760 834 332	
65. Formation pour l'emploi	3 073 000 000	2 725 968 224	89%
Titre1 : Recettes fiscales	3 073 000 000	2 725 968 224	
66. Service public de l'eau et de l'électricité	8 014 000 000	3 912 468 521	49%
Titre1: Recettes fiscales	8 014 000 000	3 912 468 521	
67. Salubrité publique	7 224 000 000	4 359 675 386	60%
Titre 4: Autres recettes	7 224 000 000	4 359 675 386	
68. Valorisation du patrimoine de l'Etat	22 581 000 000	22 128 524 943	98%
Titre1: Recettes fiscales	21 542 000 000	22 115 173 943	
Titre 4: Autres recettes	1 038 000 000	13 351 000	
69. Financement de l'habitat	8 777 000 000	8 922 964 974	102%
Titre 4: Autres recettes	8 777 000 000	8 922 964 974	
71. Entretien du patrimoine routier de l'Etat	19 181 000 000	43 592 259 030	227%
Titre1: Recettes fiscales	19 129 000 000	43 592 259 030	
Titre 4: Autres recettes	52 000 000	0	
TOTAL	180 584 900 000	189 913 050 787	105%

Sources : Chiffres : loi de finances 2023, CGE, 2023

Annexe explicative développant par programme les montants définitifs des crédits ouverts.

Tableau : cour des comptes.

Prévues pour un montant de 180,58 milliards de francs CFA, les recettes des comptes spéciaux ont été réalisées à hauteur de 189,91 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 105%.

Ce fort taux de réalisation est porté principalement par la performance de deux comptes spéciaux, à savoir :

- « Entretien du Patrimoine Routier de l'Etat », avec un taux de recouvrement de 227% ;
- « Promotion audiovisuelle et cinématographique », avec un taux de recouvrement de 177%.

Enfin, il convient de relever la non réalisation des recettes du CAS « Service universel des communications électroniques » (0%) et le faible recouvrement de recettes du compte de commerce « Développement durable de la Pêche » (8%).

PARAGRAPHE 2 : UNE FAIBLE EXECUTION DES DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX

L'exécution des dépenses des comptes spéciaux est présentée dans le tableau n°27 ci-dessous.

Tableau n°27 : Dépenses des comptes spéciaux

(Montants en francs CFA)

Libellé	Prévisions A	Ordonnance B	Règlement C	Taux B/A	Taux C/A
COMPTE DE COMMERCE					
70. Développement durable de la pêche et de l'aquaculture.	3 388 900 000	114 180 000	114 180 000	3%	3%
Titre 3 : Biens et services	339 000 000	114 180 000	114 180 000		
Titre 5 : Investissements	3 050 000 000		-		
COMPTE D'AFFECTATION SPECIAL					
60. Pensions	78 256 000 000	77 363 954 142	77 334 343 614	99%	99%
Titre 4 : Dépenses de transfert	78 256 000 000	77 363 954 142	77 363 954 142		
Titre 6 : Autres dépenses	-		-		
61. Service universel des communications électroniques	2 453 000 000		0	0%	0%
Titre 3 : Biens et services	0		0		
Titre 5 : Dépenses d'investissements	2 453 000 000		0		
62. Prestation familiales et sociales	16 500 000 000	15 127 053 100	15 127 053 100	100%	100%
Titre 4 : Dépenses de transfert	16 500 000 000	15 127 053 100	15 127 053 100		
63. Promotion du sport	9 008 000 000	8 983 220 890	8 983 220 890	99.72 %	99.72
Titre 3 : Biens et services	4 504 000 000	7 719 875 034	7 719 875 034		
Titre 5 : Dépenses d'investissements	4 504 000 000	1 263 345 856	1 263 345 856		
64. Promotion audiovisuelle et cinématographique	2 130 000 000	1 934 767 495	1 934 767 495	51%	51%
Titre 3 : Biens et services	710 000 000	1 929 697 495	1 929 697 495		
Titre 5 : Dépenses d'investissements	1 420 000 000	5 070 000	5 070 000		
65. Formation pour l'emploi	3 073 000 000	2 264 993 905	2 264 993 905	74%	74%
Titre 3 : Biens et services	1 024 000 000	1 571 295 474	1 571 295 474		
Titre 5 : Dépenses d'investissements	2 048 000 000	693 698 431	693 698 431		
66. Gestion du service	8 014 000 000	3 831 271 350	3 831 271 350	48%	48%

public de l'eau et de l'électricité					
Titre 3 : Biens et services	2 404 000 000	-	-		
Titre 5 : Dépenses d'investissements	5 610 000 000	3 831 271 350	3 831 271 350		
67. Salubrité publique	7 224 000 000	7 619 826 974	7 619 826 974	105%	105%
Titre 3 : Biens et services	1 473 000 000	480 199 806	25 000 000		
Titre4: Dépenses de transfert	4 713 000 000	6 398 591 339	5 508 000 000		
Titre 5 : Dépenses d'investissements	1 038 000 000	6 027 728 750	-		
68. Valorisation du patrimoine de l'Etat	22 581 000 000	1 000 000	1 682 470 858	0%	7%
Titre 3 : Biens et services	1 895 000 000	1 357 618 216	1 153 539 142		
Titre 5 : Dépenses d'investissements	20 686 000 000	5 562 887 037	542 363 135		
69. Financement de l'habitat	8 777 000 000	-	1 782 272 323	-	20%
Titre 3 : Biens et services	1 755 000 000		181 465 684		
Titre 5 : Dépenses d'investissements	7 021 000 000	5 000 750 000	1 600 806 639		
71. Entretien du patrimoine routier de l'Etat	19 181 000 000	-	1 000 000	0%	0%
Titre 3 : Biens et services	1 609 000 000	-	1 000 000		
Titre 5 : Dépenses d'investissements	17 572 000 000	0	0		
TOTAL :	180 584 900 000	117 240 267 856	120 675 400 509	67%	65%

Source : Chiffres : loi de finances 2023, CGE, CGAE 2023
Tableau : cour des comptes.

Arrêtées à 180,58 milliards de francs CFA, les dépenses des comptes spéciaux ont été réglées à concurrence de 120, 68 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 65%.

La faiblesse de ce taux d'exécution s'explique par la non-exécution des dépenses des CAS « Service universel des communications électroniques », et « Entretien de Patrimoine Routier de l'Etat » ainsi que, dans une certaine mesure, par la faiblesse de l'exécution des dépenses du compte de commerce « Développement Durable et de la Pêche » (3%), du CAS « Valorisation du Patrimoine de l'Etat » (7%) et du CAS « Financement de l'habitat » (20%).

PARAGRAPHE 3 : L'EVOLUTION DES CREDITS DES COMPTES SPECIAUX

Le tableau n°28 ci-dessous retrace les crédits, ainsi que l'exécution des comptes spéciaux de 2021 à 2023.

Tableau n°28 : Evolution des crédits des comptes spéciaux
(Montants en milliards CFA)

Libellé	2021	2022	2023
Prévisions	137	152	181
Ressources	140	119	190
Charges	142	136	121

Sources : Chiffres : Loi de finances 2023, CGE 2023
Tableau : cour des comptes.

Sur la période sous revue, les prévisions budgétaires des comptes spéciaux connaissent une évolution croissante.

La création, presque chaque année, de nouveaux comptes spéciaux par la loi de finances explique cette augmentation continue.

L'exécution au-delà des prévisions s'explique, dans une large mesure, par les reports à nouveau des soldes antérieurs.

SECTION 2 : L'EXECUTION CONTRASTEE DES COMPTES SPECIAUX

PARAGRAPHE 1 : LA NON TRANSMISSION DES DONNEES RELATIVES AUX COMPTES D'AFFECTION SPECIALE « SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES » ET « ENTRETIEN DU PATRIMOINE ROUTIER »

La Cour observe qu'en 2023, les crédits des CAS « *Service Universel des communications électroniques* » et « *Entretien du Patrimoine Routier* » n'ont pas été exécutés.

Depuis 2022, aucune réalisation n'est retracée dans les documents d'exécution transmis à la Juridiction financière.

Dans le Rapport explicatif accompagnant le projet de loi de règlement, gestion 2023, il est fait mention de la non transmission des données relatives à leur exécution au service du Trésor.

Observation n°9 :

La Cour relève la non transmission aux services du trésor des données relatives à l'exécution des CAS « *Service Universel des communications électroniques* » et « *Entretien du Patrimoine Routier* ».

La DGBFiP explique la non exécution des crédits du CAS « *Service Universel des communications électroniques* » et du CAS « *Entretien du Patrimoine Routier* » par la non prise en compte de cette exécution par le système d'informations VECTIS.

Recommandation n°5

La Cour recommande à l'administration des finances de tout mettre en œuvre afin de retracer l'exécution de tout les CS dans son système d'informations.

PARAGRAPHE 2 : LES COMPTES SPECIAUX A FAIBLE EXECUTION

Les comptes spéciaux à faible exécution concernent les comptes d'affectations suivants :

- ✓ Le CAS « *Entretien du Patrimoine Routier* » qui a recouvré un montant de 43,59 milliards de francs CFA. En dépense, il a été exécuté à hauteur de un million francs CFA, soit un ratio quasi nul ;
- ✓ Le CAS « *Valorisation du Patrimoine de l'Etat* » qui présente une exécution en recettes de 22,128 milliards francs CFA, mais enregistre une exécution en dépenses d'un montant de 1,682 milliard de francs CFA, soit un ratio de 8% ;

- ✓ Le CAS « *Financement de l'habitat* » qui a recouvré 8, 922 milliards de francs CFA. En dépense, ce CAS présente une exécution d'un montant de 1,782 milliard francs CFA, Soit un ratio de 20% ;
- ✓ Le compte de commerce « *Développement durable de la pêche et de l'aquaculture* » qui a recouvré en recette le montant de 267,97 millions de francs CFA, et a effectué les dépenses de 114,18 millions de francs CFA, soit un ratio de 34%.

PARAGRAPHE 3 : LE COMPTE SPECIAL A EXECUTION MOYENNE

Sur un montant recouvré de 3,76 milliards de francs CFA, le CAS « Promotion Audiovisuelle et cinématographique » a effectué les dépenses chiffrées à 1,93 milliard de francs CFA, soit un taux d'exécution de 51%.

PARAGRAPHE 4 : LES COMPTES SPECIAUX A FORT TAUX D'EXECUTION

Les comptes d'affectation spéciale avec de forts taux d'exécution sont :

- ✓ Le CAS « Prestations Familiales » qui atteint un niveau de réalisation en recettes de 15,127 milliards de francs CFA, et présente une exécution en équilibre de 15,127 milliards de francs CFA.
- ✓ Le CAS « Pensions » qui présente un niveau de réalisation en recettes de 77,364 milliards de francs CFA équivalent aux dépenses.
- ✓ Le CAS « Gestion du service public de l'eau et de l'électricité » qui enregistre des recettes d'un montant de 3,91 milliards de francs CFA pour une exécution de 3,83milliards de francs CFA de dépenses, affichant un taux d'exécution de 98%.
- ✓ Le CAS « Formation pour l'Emploi » qui enregistre en recettes 2,73 milliards de francs CFA. En dépenses, il présente une exécution de 2,26 milliards francs CFA, soit un taux d'exécution de 83% contre 63,39% en 2022.

PARAGRAPHE 5 : LES COMPTES SPECIAUX DONT LES DEPENSES SONT AU-DELA DES RECETTES

- ✓ Les dépenses du CAS « *Promotion du Sport* » se chiffrent à 8,98milliards de francs CFA, pour des recettes de 8,02 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 112%.
- ✓ Le CAS « *Salubrité Publique* » a recouvré les recettes à hauteur de 4,36 milliards de francs CFA. Les dépenses ont été exécutées à hauteur 7,62 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 174%.

SECTION 3 : LES SOLDES DEFICITAIRES DE CERTAINS COMPTES SPECIAUX

Conformément aux dispositions de l'article 55 alinéa 5 de la LOLFEB « le total des dépenses prévues au titre d'un compte d'affectation spéciale, ne peut excéder le total des recettes constaté ».

Le tableau n°29 ci-dessous retrace les soldes des comptes spéciaux de 2022 et 2023.

Tableau n°29 : Récapitulatif des soldes des comptes spéciaux (CS)
(Montants en milliards de francs CFA)

Comptes Spéciaux	Solde de Clôture 2021/	Recettes 2022	Dépenses 2022	Solde de clôture 2022/	Recettes 2023	Dépenses 2023	Solde de Clôture 2023
Développement durable de la pêche et de l'aquaculture	-	0,0005	0,56	-0,56	0,27	0,11	-0,41
Pensions	0	74,24	74,24	0	77,36	77,36	0
Prestations familiales et sociales	0	16,55	16,55	0	15,13	15,13	0
Promotion du sport	-10,40	3,80	11,891	-18,48	8,02	8,99	-19,45
Promotion audiovisuelle et cinématographique	0,31	1,81	1,82	0,30	3,76	1,93	2,12
Formation pour l'emploi	1,02	2,37	2,66	0,72	2,72	2,26	1,18
Service universel des communications électroniques	26,87	0	0	26,87	0	0	26,87
Valorisation du patrimoine	16,72	3,62	6,92	13,42	22,13	1,68	33,87
Financement de l'habitat	6,25	8,42	5	9,67	8,92	1,782	16,81
Service public de l'eau et de l'électricité	5,54	3,68	3,86	5,36	3,91	3,83	5,44
Salubrité publique	8,25	4,80	12,91	0,14	4,36	7,62	-3,40
Entretien du patrimoine routier de l'Etat	-	-	-	-	43,59	0,001	43,59
Total	54,96	119,29	136,42	37,43	190,15	120,67	106,62

Sources : Chiffres : CGE 2023, RELF 2022
REAPLR 2023

Tableau : Cour des comptes

A la lecture du tableau n°29 ci-dessus, trois comptes spéciaux présentent des soldes déficitaires, il s'agit notamment du :

- ✓ compte de commerce « Développement durable de la pêche et de l'aquaculture » : -410,71 millions de francs CFA ;
- ✓ CAS « Promotion du sport » : -19,45 milliards de francs CFA
- ✓ CAS « Salubrité publique » : -3,40 milliards de francs CFA.

Ces comptes déficitaires depuis 2021 violent les dispositions de l'article 55 alinéa 5 de la LOLFEB qui dispose que « ...le total des dépenses payées au titre d'un compte spécial ne peut excéder le total des recettes constatées... »

Toutefois, les comptes spéciaux présentent globalement un solde excédentaire de 106,62 milliards de francs CFA. Ce solde tient compte des reports de solde de l'année 2022 d'un montant de 37,43 milliards de francs CFA. Ce solde est différent de celui indiqué dans le projet de loi de règlement d'un montant de 83,97 milliards de francs CFA.

Observation n°10 :

La Cour observe que les comptes spéciaux « Développement durable de la pêche et de l'aquaculture », « promotion du sport » et « salubrité publique » présentent des soldes déficitaires.

En réaction, la DGBFiP précise « *qu'il convient de relever que l'exécution des dépenses des CAS intègre le report du solde constaté lors de l'exercice budgétaire précédent. Autrement dit, les ressources des CAS sont constituées de la consolidation des reports des soldes des années antérieures et des réalisations des recettes de l'année courante. Dans cette perspective, les ressources cumulées de l'année 2023 des CAS « Promotion du sport » et « Salubrité publique » sont supérieures au volume des dépenses exécutées.*

Aussi, les soldes définitifs des deux comptes sont-ils respectivement de 1,4 milliard de francs CFA et 1,9 milliard de francs CFA ».

La Cour prend acte des réponses apportées par la DGBFiP et maintient ses observations.

Recommandation n°6

La Cour recommande à la DGBFiP de se conformer aux dispositions de l'article 55 de la LOLFEB qui prévoient que « le total des dépenses prévues au titre d'un compte d'affectation spéciale, ne peut excéder le total des recettes constaté ».

CHAPITRE III: EXECUTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT

Les ressources et les charges de l'Etat sont réparties en opérations budgétaires (opérations définitives), en opérations de trésorerie (opérations provisoires) et en opérations de financement (ressources à court et long terme).

Au terme de l'exercice 2023, le solde des opérations de trésorerie et de financement est déficitaire et en dégradation par rapport aux deux exercices antérieurs.

SECTION 1 : UNE EXECUTION DES OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT AU DELA DE L'AUTORISATION PARLEMENTAIRE

PARAGRAPHE 1 : L'EXECUTION DES RESSOURCES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT

Sur une prévision de ressources de 1 152,91 milliards de francs CFA, les ressources de trésorerie ont été mobilisées à hauteur de 1 454,38 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 126%.

Les ressources de trésorerie et de financement, gestion 2023, sont retracées dans le tableau n°30 ci-dessous

Tableau n°30 : Exécution des ressources de trésorerie et de financement

(Montants en millions de francs CFA)

RESSOURCES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT	Prévision	Exécution	Taux d'exécution
Tirages	228 330	135 632	59%
Droits de Tirages Spéciaux	40 000	169 780	424%
Emissions de titres publics	40 000	554 474	1386%
Financement bancaire	0	355 721	
Correspondant du trésor			
Financement non bancaire	107 083	238 779	223%
TOTAL RESSOURCES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT	1 152 913	1 454 385	126%

Sources: Chiffres : Loi de finances 2023, CGE, Balance des comptes
Tableau: Cour des comptes

Il ressort du tableau n°30 ci-dessus, que trois composantes ont contribué à l'importance du taux d'exécution. Il s'agit principalement des

« émissions des titres publics », avec 1386% et subsidiairement des « Droits de Tirages Spéciaux » et du « Financement non bancaire » avec respectivement des taux d'exécution de 424% et 223%.

PARAGRAPHE 2 : L'EXECUTION DES CHARGES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT

Evaluées à 1373,59 milliards de francs CFA, les charges de trésorerie et de financement ont été exécutées à concurrence de 1 970,77 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 142%.

Les charges de trésorerie et de financement de l'exercice 2023 sont présentées dans le tableau n°31 ci-dessous.

Tableau n°31 : Exécution des charges de trésorerie et de financement
(Montants en millions de francs CFA)

CHARGES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT	Prévision	Exécution	taux d'exécution
Amortissement dette extérieure	678 828	565 913	83%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	532 648	573 829	108%
Autres amortissements	150 607	412 896	274%
Total Amortissement	1 362 083	1 552 637	114%
Correspondant du Trésor			
Prêts et avances	11 507	418 129	3634%
Autres dépenses non budgétisées			
TOTAL	1 373 590	1 970 766	142%

Sources: chiffres : Loi de finances 2023, CGE, Balance des comptes
Tableau: Cour des comptes

Il ressort du tableau n°31 ci-dessus que le fort taux d'exécution constaté est imputable aux rubriques « prêts et avances » (3 634%) et aux « amortissements des prêts » (114%).

SECTION 2 : UN SOLDE DEFICITAIRE DES OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT

Au terme de l'exercice 2023, les ressources de trésorerie et de financement se chiffrent à 1 454,38 milliards de francs CFA contre des charges de 1 970,77 milliards de francs CFA, soit un solde ou un besoin de financement de 516,38 milliards de francs CFA.

Ce besoin de financement est nettement supérieur au déficit prévisionnel de 220,68 milliards de francs CFA, soit une aggravation du déficit en valeur de 295,70 milliards de francs CFA.

SECTION 3 : DES SOLDES DE TRESORERIE EN DEGRADATION

Les soldes de trésorerie des exercices 2021 à 2023 sont présentés dans le tableau n°32 ci-dessous.

Tableau n°32: Evolution du solde de trésorerie de 2021 à 2023
(En millions francs CFA)

libellé	2023	2022	2021
CHARGES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT			
Amortissement dette extérieure	565 913	222 568	635 271
Amortissement des prêts du secteur bancaire	573 829	443 706	286 904
Autres amortissements	412 896	604 772	128 845
Total Amortissement	1 552 637	1 271 046	1 051 020
Correspondant du Trésor		634 363	
Prêts et avances	418 129	104 368	3 000
Autres dépenses non budgétisées		399 593	
TOTAL CHARGES DE TRESORERIE	1 970 766	2 399 373	1 071 824
RESSOURCES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT			
Tirages	135 632	193 198	338 743
Droits de Tirages Spéciaux	169 780	50 536	
Emissions de titres publics	554 474	394 257	1 006 000
Financement bancaire	355 721	391 499	0
Correspondant du trésor		636 543	0
Financement non bancaire	238 779	0	76 836
TOTAL RESSOURCES DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT	1 454 385	1 719 834	1 421 579
SOLDE DES OPERATIONS DE TRESORERIE ET DE FINANCEMENT	-516 381	679 539	349 755

Sources: chiffres : Loi de finances 2023, CGE, Balance des comptes
Tableau : Cour des comptes

Du tableau n°32 ci-dessus, il ressort que le solde de trésorerie et de financement s'est considérablement dégradé de 2021 à 2023, en dépit de la légère amélioration constatée en 2023 par rapport à 2022.

En effet, excédentaire de 349,75 milliards de francs CFA en 2021, celui-ci devient déficitaire de 679,54 milliards de francs CFA en 2022 et de 516,38 milliards de francs CFA en 2023.

Le graphique n°2 ci-dessous présente l'évolution des soldes de trésorerie et de financement de 2021 à 2023



Sources: Chiffres : RELF 2022, 2021, CGE 2023 ;
Tableau : Cour des comptes

SECTION 4 :L'EXECUTION DES RESSOURCES D'EMPRUNT

L'encours de la dette est constitué des emprunts décaissés mais non encore remboursés ou annulés au terme de l'exercice. En 2023, il s'établit à 7081 milliards de francs CFA, montant en baisse par rapport à celui de l'exercice 2022 situé à 7131,6 milliards de francs CFA.

La stratégie d'endettement préconisait en 2022 un recours important aux ressources d'emprunt pour consolider la croissance économique affectée par la crise du COVID 19. De cette vision, découle l'adoption du Plan d'Accélération de la Transformation (PAT) et la signature d'un nouveau Programme avec le FMI.

Ainsi en 2023, les partenaires traditionnels et le marché financier ont constitué les sources de financement permettant à l'Etat de faire face à ses engagements.

Prévus dans la loi de finances pour un montant de 1005,83 milliards de francs CFA, les tirages se sont hissés en fin d'exercice à 1261,6 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 125,4%.

Le montant de 1261,6 milliards de francs CFA ne correspond pas à celui de 690,11 milliards de francs CFA mentionné dans le PLR.

Le montant des tirages effectués au cours de l'exercice est présenté dans le tableau n°33 ci-après.

Tableau n°33 : Tirages de l'exercice 2023

(Montant en milliards de francs CFA)

Emprunts	Prévision	Exécution	Tx d'exécution
Extérieur	555,8	447,9	80,59%
<i>Bilatéral</i>	44,4	16,2	
<i>Multilatéral</i>	184	99,2	
<i>Commercial</i>	0	30,7	
<i>Marché Financier International</i>	327,5	301,8	
Intérieur	450	813,7	180,82%
<i>Bancaire</i>	0	39	
<i>Marché Financier Régional</i>	450	774,7	
TOTAL	1005,8	1261,6	125,43%

Sources : Chiffres : Loi de finances 2023, Exécution de la dette publique à moyen et long terme 2023
Tableau : Cour des Comptes

PARAGRAPHE 1 : DES TIRAGES SUR EMPRUNT EXTERIEUR DANS LA LIMITE DE L'AUTORISATION PARLEMENTAIRE

Les décaissements sur financement extérieur se sont chiffrés à 447,9 milliards de francs CFA contre une prévision de 555,8 milliards de francs CFA, attestant d'une forte réalisation due aux ressources obtenues sur le marché financier international.

La mobilisation des ressources auprès des bailleurs bilatéraux, se chiffre à 16,2 milliards de francs CFA pour une prévision de 44,4 milliards de francs CFA soit un taux de réalisation de 36,49%.

Les ressources provenant des bailleurs multilatéraux (BAD, FMI, BID, BADEA, FIDA), s'élèvent à 99,2 milliards de francs CFA sur une prévision de 184 milliards de francs CFA, soit un taux d'exécution de 53,9%.

Les ressources des créanciers commerciaux s'établissent à 30,7 milliards de francs CFA et concernent exclusivement la banque espagnole UKF Santander.

Enfin, sur le marché international, les décaissements mobilisés se sont établis à 301,8 milliards de francs CFA.

PARAGRAPHE 2 : UN RECOURS IMPORTANT AUX TIRAGES INTERNES

Sur une prévision de 450 milliards de francs CFA, les tirages internes se sont établis à 813,7 milliards de francs CFA, soit un taux de réalisation de 180,82%.

L'importance de ce taux s'explique par la forte mobilisation des ressources provenant du marché régional, en raison notamment de la confiance et l'attrait des titres publics gabonais auprès des investisseurs.

Les interventions sur le marché financier régional s'élèvent à 774,7 milliards de francs CFA dont 485,1 milliards de francs CFA d'Obligations du Trésor Assimilable (OTA) et 289,6 milliards de francs CFA d'Obligations du Trésor (OT).

PARAGRAPHE 3 : LA DESTINATION DES TIRAGES

Les décaissements ou tirages sont constitués des fonds mis à disposition par les prêteurs. Ils sont destinés à financer les investissements ou orientés vers l'équilibre budgétaire.

La stratégie d'endettement de l'Etat a prévu d'orienter les tirages de l'exercice aux secteurs ci-après, dans les proportions indiquées au tableau n°34 ci-dessous.

Tableau n°34 : Répartition des tirages par secteur

Secteurs	Répartit° prév	Répartit° exécution
Educat°-Format° Prof	21,70%	11%
Santé	26,80%	17%
Bâtiments-Travx pub	19,50%	0
Eau & Electricité	10,30%	17%
Transport	5,10%	0
Agriculture-Pêche-Elevage	6,10%	4%
Route	0,80%	12%
Communication- Télécommunication	5,10%	0
Economie-Finances	4,70%	8%
Autres	0	30%.

Sources : Chiffres : stratégie d'endettement de l'Etat 2023
Exécution de la dette publique à moyen et long terme 2023,
Tableau : Cour des Comptes

Chiffrés à 1154,9 milliards de francs CFA, les décaissements sur emprunts d'équilibre représentent 91,6% du montant total des décaissements. Ils ont servi à l'appui aux réformes économiques et au financement du Programme d'Accélération de la Transformation (PAT).

Quant aux tirages en faveur des prêts-projets, ils représentent 8,4% du montant total des décaissements et sont consacrés à la réalisation de quinze (15) projets contre dix-sept (17) prévus dans la loi de finances.

A l'examen, il ressort que la répartition par secteur indiquée dans le tableau ci-dessus n'a pas été respectée.

Ainsi, les secteurs initialement identifiés et pourvus, ont vu leurs parts réduites ou supprimées. De même, des secteurs non prévus initialement sont apparus et ont bénéficié de tirages, à l'instar des projets ci-après :

- Construction des salles de classes ;
- Renforcement des capacités pour l'employabilité des jeunes ;
- Conception et réalisation des travaux routiers ;
- Appui à la Covid 19 ;
- Construction et équipement de trois centres de formation ;
- Acquisition d'un avion C295 ;
- Réaménagement de la route Trans-gabonaise.

Quant aux autres projets, pourtant prévus, ils n'ont pas bénéficié de tirages finalement orientés vers d'autres projets relevant de secteurs différents.

Il s'agit notamment des projets ci-après :

- Développement agricole et rural ;
- Route Forasol-Mbegha ;
- Aménagement des bassins versants Terre nouvelle ;
- Plan de vaccination contre la Covid 19 ;
- Appui au secteur de l'éducation.

SECTION 5 : L'ENCOURS DE LA DETTE PUBLIQUE

L'encours de la dette est constitué des emprunts décaissés mais non encore remboursés ou annulés au terme de l'exercice.

En 2023, l'encours de la dette publique s'élève à 7081 milliards de francs CFA contre 7131,6 milliards de francs CFA en 2022, soit une diminution de 0,7%. L'information tirée du CGE situe ce montant à 7 007 milliards de francs CFA, soit une différence de 74 milliards de francs CFA.

Le tableau n°35 ci-dessous présente la structure de cet encours par catégorie de dette et son évolution depuis 2021.

Tableau n°35 : Evolution de l'encours de la publique par catégorie de dette (2021-2023)

(Montant en milliards de Francs CFA)

Libellé	2021	2022	2023	Part (%)	Variation (%)	
					22/21	23/22
Dette Extérieure	4238,8	4523,9	4354,6	61,5%	6,30%	-3,89%
Dette Bilatérale	841,6	845,4	787,9	11,13%	0,47%	-7,30%
Dette Multilatérale	1686,2	1908,5	1854,9	26,20%	11,65%	-2,89%
Dette Commerciale	220,7	204,6	194,9	2,75%	-7,87%	-4,98
Marché financier International	1490,3	1565,4	1516,9	21,42%	4,8%	-3,20%
Dette Intérieure	2567,3	2607,7	2726,4	38,50%	1,55%	4,35%
Bancaire	885,4	873,3	715,8	10,11%	-1,39%	-22%
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,0%
Moratoires	394,4	221,3	73,8	1,04%	-78,22%	-199,86%
Marché financier Régional	1287,6	1513,2	1936,8	27,35%	17,52%	21,87%
Total Encours Dette Publique	6806,1	7131,6	7081,0	100%	4,56%	- 0,7%

Sources : Chiffres : Rapport sur l'exécution des lois de finances 2021 et 2022
Rapport d'exécution de la dette publique 2023
Tableau : Cour des comptes

A la lecture du tableau n°35 ci-dessus, il ressort que le montant de l'encours de la dette publique diminue en 2023 par rapport à 2022, même s'il reste encore important.

PARAGRAPHE 1 : UN ENCOURS EN DIMINUTION PAR RAPPORT A 2022

Avec un encours chiffré à 7081 milliards de francs CFA et comprenant 4354,6 milliards de francs CFA de dette extérieure, soit 61,5% du montant de l'encours et 2726,4 milliards de francs CFA de dette intérieure, représentant 38,50%, le Gabon enregistre une baisse de 50,6 milliards de francs CFA de son encours par rapport à son niveau de 2022.

Selon la Direction Générale de la Dette, cette baisse est due principalement à la diminution des engagements extérieurs.

PARAGRAPHE 2 : UN ENCOURS ENCORE IMPORTANT

L'importance de l'encours de la dette publique peut s'apprécier à travers un certain nombre d'indicateurs, parmi lesquels le taux

d'endettement public, la pression du service de la dette et la pression des intérêts de la dette publique.

Le tableau n°36 ci-dessous présente lesdits indicateurs.

Tableau n°36: Les indicateurs d'endettement public en 2023

Libellé	Prévisions	Réalisations	Ecarts
Encours/PIB	54,0	58,2	4,2
Service/Recettes budgétaires	63,2	51,7	-11,5
Intérêts/Recettes budgétaires	13,7	11,6	-2,1

Sources : Chiffres : Exécution de la dette publique en 2023, DGD
Tableau : Cour des Comptes

Le taux d'endettement public s'élève à 58,2% en 2023, pour une prévision de 54,0%. Il est supérieur au seuil gouvernemental de 35% et en dessous du seuil communautaire fixé à 70%.

La Cour observe que le taux prévisionnel de 54% ne tient pas compte du seuil gouvernemental.

L'indicateur de la pression du service de la dette mesure la capacité de l'Etat à rembourser sa dette à court terme.

A l'analyse du tableau n°37, il ressort que la pression du service de la dette est de 51,7% pour une prévision de 63,2%.

Le ratio des intérêts de la dette sur les recettes budgétaires est un indicateur financier qui mesure la part des recettes budgétaires d'un pays qui est utilisée pour payer les intérêts sur la dette publique. Il doit être inférieur à 10%. En 2023, il se situe à 11,6%.

Au regard de ces indicateurs, une gestion plus rigoureuse de la dette est requise.

PARTIE 3
LA GESTION DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES

CHAPITRE I : MODIFICATIONS DES CREDITS EN COURS D'EXERCICE

Le présent chapitre analyse les modifications des crédits budgétaires opérées en cours d'exercice, en mettant en évidence :

- les ouvertures de crédits supplémentaires opérées en 2023 ;
- les virements et transferts des crédits irréguliers ;
- les dépassements de crédits.

SECTION 1 : LES OUVERTURES DES CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Les ouvertures de crédits complémentaires ont été effectuées en 2023.

Le tableau n°37 ci-dessous présente la situation des ouvertures de crédits opérées par titre.

Tableau n°37 : Récapitulatif des ouvertures de crédits en 2023

(Montant en francs CFA)

libellé	loi de finances	exécution	augmentation	diminution
titre 1: charges de la dette	355 959 551 665	335 414 609 173		-20 544 942 492
titre 2: dépenses de personnel	691 100 000 000	731 162 313 985	40 062 313 985	
titre 3: dépenses de biens et services	295 535 342 503	374 049 120 850	78 513 778 347	
titre 4: dépenses de transfert	255 784 359 836	170 566 703 769		-85 217 656 067
titre 5: dépenses d'investissement	297 607 504 807	267 165 348 302		-30 442 156 505
titre 6: autres dépenses	47 933 128 423	23 236 712 479		-24 696 415 944
total budget général	1 943 919 887 234	1 901 594 808 558	118 576 092 332	-160 901 171 008
titre 1: charges de la dette				
titre 2: dépenses de personnel				
titre 3: dépenses de biens et services	15 713 716 522	11 361 048 003		-4 352 668 519
titre 4: dépenses de transfert	96 469 404 333	98 419 834 216	1 950 429 883	
titre 5: dépenses d'investissement	65 403 024 248	7 459 385 637		-57 943 638 611
titre 6: autres dépenses	3 000 000 000			-3 000 000 000
total CAS	180 586 145 103	117 240 267 856	1 950 429 883	-65 296 307 130
TOTAL OUVERTURE DE CREDITS				120 526 522 215

Source : Chiffres : loi de finances 2023

Compte Général Administratif de l'Etat 2023

Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°37 ci-dessus que les crédits supplémentaires d'un montant de 120,53 milliards de francs CFA ont été ouverts au titre de

l'exercice 2023. Ce montant diffère de celui proposé à la régularisation dans le projet de loi de règlement 2023 d'un montant de 118,58 milliards de francs CFA, soit un écart de 1,95 milliard de francs CFA.

Cette différence se justifie par la non prise en compte dans le PLR de l'ouverture de crédits supplémentaires du titre 4 des Comptes Spéciaux.

Observation n°11 :

La Cour relève que les ouvertures de crédits supplémentaires opérées au profit du titre 4 des comptes spéciaux n'a pas fait l'objet de proposition de régularisation dans le projet de loi de règlement.

Recommandation n°7 :

La Cour recommande au Gouvernement de veiller à ce que les ouvertures de crédits supplémentaires, concernant aussi bien le budget général que les comptes spéciaux, soient proposés à la régularisation dans le projet de loi de règlement.

**SECTION 2 : LES VIREMENTS ET TRANSFERTS DE CREDITS
IRREGULIERS**

**PARAGRAPHE 1 : DES VIREMENTS DE CREDITS EXCEDANT LE
SEUIL LEGAL DE 2%**

Aux termes des dispositions de l'article 45 de la LOLFEB « *des virements peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère ou entre dotations. Le montant cumulé, au cours d'une même année, des crédits ayant fait l'objet de virements, ne peut excéder 2% des crédits ouverts par la loi de finances de l'année pour chacun des programmes ou dotations concernés* ».

De l'examen de l'annexe n°3 du présent rapport, il ressort que le montant total des virements effectués en 2023 s'élève à 39,73 milliards de francs CFA. Ce montant est en régression par rapport à celui de 1 753,13 milliards de francs CFA, enregistré au titre de l'exercice 2022.

Il ressort également de la même annexe que le montant des virements effectués en 2023 représente plus de 2% des crédits ouverts par la loi de finances ayant fait l'objet de virement, violant ainsi l'article 45 de la LOLFEB sus cité.

Le tableau n°38 ci-après présente les programmes ayant dépassé le seuil autorisé en matière de virement des crédits.

Tableau n°38 : Récapitulatif des virements effectués en dépassement du seuil autorisé

(Montant en francs CFA)

programme source	montant prévu	montant cumulé	montant de virement autorisé (2% de la prévision)	Taux de virement cumulé
1.122: Pilotage et soutien de l'action du Gabon	2 311 515 638	1 016 686 857	46 230 313	43,98%
4.199: coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	1 061 616 920	107 500 000	21 232 338	10,13%
6.290: Culture	5 150 416 009	250 000 000	103 008 320	4,85%
8.360: Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	4 037 703 555	250 000 000	80 754 071	6,19%
8.376: Pilotage et soutien aux politiques de la lutte contre la corruption	512 600 000	201 280 000	10 252 000	39,27%
14.542: Pilotage et soutien à la politique de gestion des finances publiques	8 155 820 591	1 212 371 522	163 116 412	14,87%
15.577: logement	2 026 886 908	355 000 000	40 537 738	17,51%
28.906: Pilot et soutien aux politiques de fonction publique et de modernisation	4 377 031 055	160 000 000	87 540 621	3,66%
30.934: Dotation pour dépenses d'utilité publique	7 644 324 440	659 512 118	152 886 489	8,63%
30.941: Dotation pour dépenses à caractère poli	100 051 300 000	16 942 385 461	2 001 026 000	16,93%
30.948: Dotation pour frais d'entretien d'hébergement et de location	9 887 588 964	10 000 000 000	197 751 779	101,14%
30.995: dotation pour fonds de développement provincial	20 000 000 000	3 168 564 750	400 000 000	15,84%
30.997: Dota pour dépenses d'équipement de l'administration	2 578 695 319	228 625 539	51 573 906	8,87%
35.560: Restructuration des entreprises	10 394 128 423	4 400 000 000	207 882 568	42,33%
TOTAL	178 189 627 822	38 951 926 247	3 563 792 556	21,86%

Source : Chiffres : loi de finances 2023
Annexe PLR 2023
Tableau : Cour des comptes

A la lecture du tableau n°38 ci-dessus, il ressort que sur 22 programmes ayant effectués des virements, 13 ont dépassé le seuil légal de 2%.

PARAGRAPHE 2 : DES VIREMENTS OPERES ENTRE PROGRAMMES DE MINISTERES DISTINCTS

Conformément aux dispositions de l'article 45 de la LOLFEB, « des virements peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes d'un même ministère ou entre dotations ».

A l'analyse des documents produits, des virements ont été opérés d'un ministère à un autre.

Le tableau n°39 ci-dessous présente les virements de crédits opérés entre programmes de ministères différents.

Tableau n°39 : Récapitulatif des virements opérés entre programmes de ministères différents

(Montant en francs CFA)

Mission/programme source	Titre source	mission/programme bénéficiaire	Titre destination	montant
14. Gestion des finances Publiques		30. Dépenses transversales		
14.521:Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	3	30.941 : Dotation pour dépenses à caractère politique	3	54 000 000
		30.997: Dotation pour dépenses d'équipement de l'Administration	4	50 000 000
			5	164 000 000
30. Dépenses transversales		14. Gestion des finances publiques		
30.941:Dotation pour dépenses à caractère politique	3	14.521:Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	3	3 000 000 000
		14.521:Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	2	80 161 250
		14.542:Pilotage et soutien à la politique de gestion des finances publiques	3	500 000 000
35. Formation pour l'emploi		30. Dépenses transversales		
35.560:Restructuration des entreprises	6	30.934:Dotation pour dépenses d'utilité publique	3	4 400 000 000
71. Entretien du patrimoine routier de l'Etat		15. Constructions, logement et équipements collectifs		
71.960:Entretien des routes nationales et départementales	3	15.598:Pilotage soutien politiques des infrastructures, des travaux publics et l'aménagement du territoire	3	174 000 000
71.965:Entretien des voiries urbaines et périurbaines	3		3	100 000 000

Source : Chiffres : Annexe PLR 2023
Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°39 ci-dessus que des virements ont été opérés entre programmes de ministères distincts, en violation des dispositions de l'article 45 de la LOFEB suscitée.

PARAGRAPHE 3 : DES TRANSFERTS MODIFIANT LA NATURE DE LA DEPENSE

Aux termes des dispositions de l'article 45 alinéa 2 de la LOLFEB « *des transferts peuvent modifier la répartition des crédits entre programmes de ministères distincts, dans la mesure où l'emploi des crédits ainsi transférés, pour un objet déterminé, correspond à des actions du programme d'origine* ».

En 2023, le volume de transfert effectué s'élève à 48,80 milliards de francs CFA, en diminution par rapport aux 1 691,38 milliards de francs CFA de l'exercice 2022.

Le tableau n°40 ci-dessous présente les transferts de crédits ne correspondant pas à des actions du programme d'origine.

Tableau n°40 : Récapitulatif des transferts de crédits modifiant la nature de la dépense

(Montant en francs CFA)

Mission/programme source	Titre source	Mission/Programme bénéficiaire	Titre destination	Montant
4. Aménagement du territoire et tourisme		4. Aménagement du territoire et tourisme		
4.206 : Tourisme		4.199 : Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	3	150 000 000
4.209 : Politique et soutien à la politique du tourisme	2	4.199 : Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	3	75 000 000
		4.204 : Pilotage et soutien aux politiques de la décentralisation, de la cohésion et du développement des territoires	3	100 000 000
6. Culture et Education populaire		4. Aménagement du territoire et tourisme		
6.290 : Culture	2	4.209 : Pilotage et soutien à la politique du tourisme	3	120 000 000
8. Pilotage et coordination de l'action gouvernementale		24. Gestion et contrôle des ressources hydrauliques énergétiques et pétrolières		
8.346 : Coordination du travail gouvernemental	2	24.787 : Gestion, promotion et valorisation des ressources, énergétiques	3	150 000 000
8.358 : Promotion de la bonne gouvernance		30. Dépenses transversales	3	
8.360 : Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale		30.934 : Dotation pour dépenses d'utilité publique		
		8. Pilotage et coordination de l'action gouvernementale		
8.374 : Pilotage et soutien aux relations avec le Parlement		3	150 000 000	
10. Communication		4. Aménagement du territoire et tourisme		
10.423 : Communication	2	4.204 : Pilotage et soutien aux politiques de la décentralisation, de la cohésion et du développement	3	50 000 000
10.437 : Pilotage et soutien aux politiques de l'économie numérique et de la poste		24. Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières		
		24.787 : Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	3	150 000 000
		25. Santé		
25.850 : Pilotage et soutien à la politique sanitaire et de la prévoyance sociale		3		
11. Education nationale		30. Dépenses transversales		
11.444 : Enseignement pré-primaire et primaire		30.934 : Dotation pour dépense d'utilité publique	3	4 000 000 000
		30.941 : Dotation pour dépenses à caractère politique		400 000 000
		30.948 : Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	5	5 000 000 000
		7. Défense		
		7.325 : Garde Républicaine	5	514 380 860
		14. Gestion des finances publiques	3	
		14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôles des ressources	3	1 000 000 000
		15. Constructions, logements et équipements collectifs		

11.451 : Enseignement secondaire	2	15.591 : Equipement et infrastructures	5	10 000 000
		30. Dépenses transversales		
		30.934 : Dotation pour dépenses d'utilité publique	3	2 960 000 000
		30.948 : Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	3	1 910 056 160
		30.948 : Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	5	5 000 000 000
		30.998 : Dotation pour fonds d'études sectorielles	4	1 148 869 743
		31. Autorités Administratives Indépendantes et de régulation		
		31.291 : Communication Nationale de protection des données à caractère personnel	3	250 000 000
12. Enseignement Supérieur et recherche scientifique				
12.479 : Recherche scientifique et innovation	2	30. Dépenses transversales		
		30.934 : Dotation pour dépenses d'utilité publique	3	2 000 000 000
		30.948 : Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations	5	10 000 000 000
		8. Pilotage et coordination de l'action gouvernementale		
		8.346 : Coordination travail gouvernemental	4	500 000 000
13. Entreprenariat et commerce				
13.507 : Promotion des échanges	2	24. Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	3	150 000 000
14. Gestion des finances publiques		12. Enseignement Supérieur et recherche scientifique		
14.521 : Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	2	12.493 : Pilotage et soutien aux politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	3	250 000 000
		24. Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières		
		24.808 : Pilotage et soutien aux politiques énergétiques, hydraulique et nucléaire	3	200 000 000
14.542 : Pilotage et soutien à la politique de gestion des finances publiques	2	12. Enseignement Supérieur et recherche scientifique		
		12.472 : Enseignement supérieur	3	150 000000
		28. Fonction publique		
		28.892 : Fonction publique	3	100 000 000
14.549 : Gestion fiscale	2	12. Enseignement Supérieur et recherche scientifique		
		12.472 : Enseignement supérieur	3	100 000 000
15. Constructions, logements et équipements collectifs		15. Constructions, logements et équipements collectifs		
15.598 : Pilotage et soutien aux politiques des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire	2	15.577 : Logement	3	260 000 000
		15.595 : Pilotage et soutien à la politique de l'urbanisme et du logement	3	250 000 000
24. Gestion et contrôle des ressources hydrauliques énergétiques et pétrolières		24. Gestion et contrôle des ressources hydrauliques énergétiques et pétrolières		
24.822 : Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbure	2	24.787 : Gestion, promotion et valorisation des ressources, énergétiques	3	100 000 000
		24.794 : Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	3	100 000 000
25. Santé		4. Aménagement du territoire et tourisme		

25.850 : Pilotage et soutien à la politique sanitaire et de la prévoyance sociale	2	4.199 : coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	3	100 000 000
		4.204 : Pilotage et soutien aux politiques de la décentralisation de la cohésion et du développement des territoires	3	140 000 000
27.Stratégie économique	2	12. Enseignement Supérieur et recherche scientifique		
27.885 : Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique		12.493 : Pilotage et soutien aux politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	3	50 000 000
		13. Entreprenariat et commerce		
		13.500 : promotion de l'entreprenariat, de l'artisanat et économie sociale	4	100
		4. Aménagement du territoire et tourisme		
4.209 : Pilotage et soutien à la politique du tourisme	3	130 000 000		
30. Dépenses transversales	3	29.Travail et emploi		
30.941 : dotation pour dépenses à caractère politique		29.920 : formation professionnelle	4	200 000 000
		3.agriculture, élevage et pêche		
		3.164 : Agriculture	4	94 523 690
		8. Pilotage et coordination de l'action gouvernementale		
		8.346 : Coordination du travail gouvernemental	4	200 000 000
		27. Stratégie économique		
		27.885 :Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique	4	60 000 000
		29. travail et emploi		
		29.913 : Promotion de l'emploi et du travail décent	4	30 181 874
4. Aménagement du territoire et tourisme				
4.206 : Tourisme	4	253 076 440		
8. Pilotage et coordination de l'action gouvernementale				
8.346 : Coordination du travail gouvernemental	4	100 000 000		

Source : Chiffres : Annexe PLR 2023
Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°40 ci-dessus que pour l'exercice 2023, les crédits des dépenses de personnel de certains programmes ont été transférés pour couvrir les dépenses de biens et services, d'investissement et de transfert d'autres programmes, altérant ainsi l'action du programme d'origine.

Réagissant aux observations de la Cour des comptes relatives aux virements et transferts de crédits irréguliers, notamment les virements de crédits excédant le seuil de 2%, les virements opérés entre programmes de ministères distincts et les transferts modifiant la nature de la dépense, la DGBFiP affirme avoir déjà « engagé des actions correctives visant à renforcer le contrôle interne, à encadrer plus strictement les mouvements de crédits et à sensibiliser les acteurs concernés sur le respect scrupuleux des procédures budgétaires ».

PARAGRAPHE 4 : L'ABSENCE DE DECRET AUTORISANT LES VIREMENTS ET TRANSFERTS DE CREDITS

L'article 45 alinéa 4 de la LOLFEB dispose : « *les virements et les transferts sont autorisés par décret pris sur proposition du ministre chargé du budget, après avis du ministre, des responsables des institutions ou des autorités administratives indépendantes concernés. Ils sont immédiatement communiqués, pour information, au Parlement* ».

La Cour constate que des virements et transferts d'un montant respectif de 39,73 milliards de francs CFA et 48,80 milliards de francs CFA ont été effectués au cours de l'exercice 2023. Des documents reçus du ministère des comptes publics, ne figurent pas les décrets autorisant lesdits virements et transferts.

Observation n°12:

La Cour constate que la DGBFiP n'a pas produit les décrets autorisant les transferts et virements effectués en 2023.

Recommandation n°8

La Cour recommande au Gouvernement de veiller à ce que les virements et les transferts de crédits opérés au cours d'un exercice budgétaire soient appuyés des décrets d'autorisation.

CHAPITRE II : OPERATIONS DE FIN D'EXERCICE

Au terme de l'exercice budgétaire, les crédits ouverts dans la loi de finances peuvent ne pas être intégralement consommés. Les crédits non consommés résultent de la différence entre les prévisions et les ordonnances visées.

SECTION 1 : DES CREDITS NON CONSOMMES EN CONSTANTE AUGMENTATION

Au terme de l'exercice budgétaire 2023, le montant des crédits non consommés s'élève à 165,83 milliards de francs CFA, soit environ 9% du budget général contre environ 8,39% en 2022.

Le tableau n°41 ci-dessous présente les crédits non consommés à annuler ou à reporter.

Tableau n°41: Récapitulatif des crédits non consommés

(Montant en francs CFA)

Libellé	Prévision	Exécution	Crédits non consommés	
			A annuler	A annuler ou à reporter
Titre 1. Charges financières de la dette	355 959 551 665	335 414 609 173	20 544 942 492	
Titre 2. Dépenses de personnel	691 100 000 000	731 139 524 785		
Titre 3. Dépenses de biens et services	295 535 342 503	361 804 524 512		
Titre 4. Dépenses de transfert	255 784 359 838	170 506 663 769	85 277 696 069	
Titre 5. Dépenses d'investissement	297 607 504 808	262 361 559 187		35 309410444
Titre 6. Autres dépenses	47 933 128 423	23 236 712 479	24 696 415 944	
			130 519 054 505	35 309410444
Total budget général	1 943 919 887 237	1 884 463 593 905		165 828 464 946

Sources : Chiffres : loi de finances 2023

Compte général administratif de l'Etat 2023

Situation d'exécution budgétaire par mission-programme-titre 2023

Tableau : Cour des comptes

Il ressort du tableau n°41 ci-dessus que sur un montant de 165,83 milliards de francs CFA, les crédits non consommés relatifs aux charges financières de la dette (20,54 milliards de francs CFA), aux dépenses de transfert (85,28 milliards de francs CFA) et aux autres dépenses (24,70 milliards de francs CFA) sont à annuler. Ceux relatifs à l'investissement (35,31 milliards de francs CFA) peuvent être reportés afin de poursuivre la réalisation des projets en cours. Or, la Cour constate que l'ensemble des crédits d'investissement non consommé est proposé en annulation par le Gouvernement dans le PLR.

Ce montant, obtenu de la SEB, diffère de celui de 160,90 milliards de francs CFA indiqué dans le CGAE et le PLR 2023, soit un écart de 4,864 milliards de francs CFA.

Cette différence résulte de la non comptabilisation de l'exécution des dépenses d'investissement non prévues au titre des programmes suivants :

- 101 : Affaires Etrangères : 966,69 millions de francs CFA ;
- 934-Dotation pour dépenses d'utilité publique : 3,90 milliards de francs CFA.

Par ailleurs, l'exploitation des documents reçus montre que, sur 167 programmes, 144 programmes sont concernés par la non consommation ou la consommation partielle des crédits.

Les programmes prioritaires du Gouvernement qui n'ont pas exécuté leurs crédits sont les suivants :

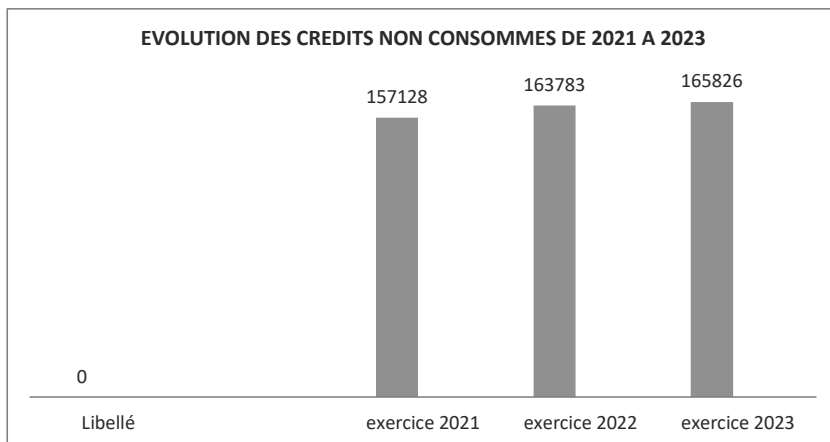
- 192 : Pilotage et Soutien à la Politique Agricole ;
- 297 : Education Populaire ;
- 507 : Promotion des échanges ;
- 577 : Logement.

Les programmes prioritaires du gouvernement ayant faiblement exécuté leurs crédits, sont notamment :

- 178 : Pêche et Aquaculture ;
- 388 : Industrialisation et Valorisation des Produits développement la filière forêt-bois ;
- 395 : Conservation de la biodiversité ;
- 402 : Amélioration du cadre de vie et changement climatique ;
- 486 : Vie de l'Etudiant ;
- 493 : Pilotage et Soutien aux politiques de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- 500 : Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale ;
- 773 : Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale ;
- 836 : Offre et accès aux soins ;
- 843 : Lutte contre le SIDA.

Le graphique n°3 suivant présente l'évolution des crédits non consommés de 2021 à 2023.

Graphique n°3 : évolution des crédits non consommés de 2021 à 2023



Sources : chiffres :
Tableau : Cour des Comptes

A l'examen du graphique n°3 ci-dessus, les crédits non consommés augmentent de 2021 à 2023. En effet, de 157, 12 milliards de francs CFA, en 2021, ils sont passés à 163,78 milliards de francs CFA en 2022 puis à 165,82 milliards de francs en 2023. Cette augmentation constante traduit le caractère irréaliste des prévisions budgétaires.

SECTION 2 : DES ANNULATIONS EXCEDANT LE SEUIL LEGAL

Aux termes des dispositions des articles 47 et 48 alinéa 1^{er} de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, tout crédit doit être annulé lorsqu'il est devenu sans objet. Le montant cumulé des crédits annulés ne doit pas dépasser 1,5% des crédits ouverts par la loi de finances afférente à l'année.

Le tableau n°44 ci-avant met en exergue les crédits non consommés à annuler d'un montant de 130,52 milliards de francs. Ce montant est quasi-identique à celui présenté dans le CGAE et représente 6,7% du budget de l'Etat. Ce taux est largement supérieur au seuil légal de 1,5%.

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget « l'annulation de crédits est décidée par arrêté du Premier Ministre sur proposition du ministre chargé du Budget et du ministre concerné ».

En application des dispositions sus rappelées, les arrêtés portant annulation de crédits doivent être immédiatement communiqués au Parlement pour information.

Observation n°13 :

La Cour observe :

- le non respect du seuil légal de 1,5% ;
- l'absence d'arrêtés autorisant les annulations de crédits, lesquels doivent être immédiatement communiqués au Parlement.

Recommandation n°9

La Cour recommande au Gouvernement de veiller au respect du seuil légal de 1,5% des crédits non consommés à annuler au terme de l'exercice.

PARTIE 4

L’EVALUATION DES DEPENSES FISCALES

CHAPITRE UNIQUE : EVALUATION NON EXHAUSTIVE DES DEPENSES FISCALES

Les dépenses fiscales découlent généralement des avantages prévus par le code général des impôts, le code de douane, les lois de finances et les textes spécifiques (codes minier, forestier, agricole notamment et zones économiques). Elles procèdent des exonérations, des abattements, des taux réduits, des taxations forfaitaires, des amortissements accélérés et dégressifs. Les dépenses fiscales concernent l'ensemble des secteurs d'activités.

Le rapport d'évaluation des dépenses fiscales annexé au projet de loi de finances 2023 recense 239 mesures fiscales dérogatoires constitutives de dépenses fiscales en 2022 contre 245 en 2021.

SECTION 1 : L'EVALUATION SATISFAISANTE DES DEPENSES FISCALES DOUANIERES OU DE « PORTE »

Le système informatique de dédouanement facilite l'évaluation des dépenses fiscales douanières.

Ainsi, la dépense fiscale douanière correspond à la différence entre le montant du prélèvement théorique résultant de l'application du système de référence et celui effectivement liquidé par la douane. Les pertes inhérentes aux conventions internationales et les exonérations au bénéfice des entreprises assujetties à la TVA sont exclues.

Les montants des dépenses fiscales douanières des exercices 2019 à 2022 sont retracés dans le tableau n°42 ci-dessous.

Tableau n°42. : Les dépenses fiscales de 2019 à 2022

(Montant en milliards de francs CFA)

Libellé	2019	2020	2021	2022
Dépenses fiscales douanières	109,51	112,54	108,92	111,73

Sources : Chiffres : rapport sur les dépenses fiscales annexé à la LF2023

Tableau : Cour des Comptes

Les dépenses fiscales douanières se chiffrent, en moyenne, à 110 milliards de francs CFA entre 2019 et 2022.

La Cour observe une évolution erratique des montants des dépenses fiscales de 2019 à 2022.

Sollicitée aux fins de production des données de l'exercice 2023, la Direction Générale des Douanes (DGD) n'a pas réagi.

SECTION 2 : L'ÉVALUATION PEU SATISFAISANTE DES AUTRES TYPES DE DEPENSES FISCALES

L'indisponibilité des données relatives à tous les types d'impôts cantonne encore l'administration fiscale à évaluer seulement les dépenses fiscales ayant trait à l'impôt sur les sociétés (IS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), les droits d'accises (DA) et la contribution spéciale de solidarité (CSS).

PARAGRAPHE 1 : EVALUATION DES DEPENSES FISCALES RELATIVES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés est un impôt qui frappe le bénéfice de l'entreprise assujettie à ce régime d'imposition.

A cet égard, la dépense fiscale relative à l'IS correspond à la différence entre le montant de l'IS que les sociétés auraient dû payer si elles ne bénéficiaient pas de l'avantage et le montant de l'IS effectivement payé par lesdites sociétés.

Le tableau n°43 ci-après présente le montant des dépenses fiscales IS en 2022 et 2023.

Tableau n° 43 : Les dépenses fiscales IS en 2022 et 2023

(Montant en milliards de francs CFA)

Libellé	2022	2023
Dépenses fiscales IS	18,9	5,2

Sources : Chiffres : rapport sur les dépenses fiscales annexé à la LF2023
Rapport DGI sur les dépenses fiscales 2023
Tableau : Cour des Comptes

Les dépenses fiscales relatives à l'IS se chiffrent à 18,9 milliards de francs CFA en 2022 et à 5,2 milliards de francs CFA en 2023.

Ces montants sont vraisemblablement inférieurs à la réalité, dans la mesure où l'évaluation qui est faite prend en compte seulement les avantages fiscaux accordés aux grandes entreprises, faute de données exhaustives sur l'ensemble des contribuables.

En 2023, les recettes générées par l'impôt sur les sociétés s'élèvent, après compensation, à 798,92 milliards de francs CFA.

PARAGRAPHE 2 : L'EVALUATION DES DEPENSES FISCALES RELATIVES A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt sur la consommation. Elle est une taxe collectée par les entreprises assujetties pour le compte de l'Etat mais à la charge du consommateur final, généralement les ménages.

Pour évaluer les dépenses fiscales TVA, l'Administration fiscale a adopté une approche basée sur les déclarations des contribuables.

Le tableau n°44 ci-dessous présente le montant des dépenses fiscales TVA en 2022 et 2023.

Tableau n° 44 : Les dépenses fiscales TVA en 2022 et 2023

(Montant en milliards de francs CFA)

Libellé	2022	2023
Dépenses fiscales TVA	182,09	153,30

Sources : Chiffres : Rapport sur les dépenses fiscales annexé à la LF2023
Rapport DGI sur les dépenses fiscales 2023

Tableau : Cour des Comptes

En 2023, le montant total des dépenses fiscales relatives à la TVA est de 153,30 milliards de francs CFA, représentant 54,42% des recettes totales tirées de la TVA, ce montant se répartit ainsi qu'il suit :

- 128,2 milliards de francs CFA pour les exonérations ;
- 24,9 milliards de francs CFA pour le taux réduit de 10% ;
- 0,17 milliard de francs CFA pour les le taux réduit de 5%.

PARAGRAPHE 3 : L'EVALUATION DES DEPENSES FISCALES RELATIVES AUX DROITS D'ACCISES INTERIEURS

Les droits d'accises (DA) sont des taxes indirectes qui frappent notamment des produits tels que le tabac, l'alcool, les boissons sucrées, les produits pétroliers et les télécommunications. Les DA peuvent taxer la valeur monétaire des biens ou services par le biais d'un taux ou taxer les quantités des biens ou services.

Le tableau n°45 ci-dessous présente le montant des dépenses fiscales DA en 2022 et 2023.

Tableau n° 45 : Les dépenses fiscales DA intérieurs en 2022 et 2023

(Montant en milliards de francs CFA)

Libellé	2022	2023
Dépenses fiscales droits d'accises	29,7	35,9

Sources : Chiffres : rapport sur les dépenses fiscales annexé à la LF2023
Rapport DGI sur les dépenses fiscales 2023

Tableau : Cour des Comptes

Le montant de 35,9 milliards de francs CFA des dépenses fiscales relatives aux droits d'accises est largement supérieur aux 29,7 milliards de francs CFA de recettes générées par ce type de taxe, en 2022.

PARAGRAPHE 4 : L'EVALUATION DES DEPENSES FISCALES RELATIVES A LA CONTRIBUTION SPECIALE DE SOLIDARITE

La contribution spéciale de solidarité (CSS) est un impôt sur la consommation instituée en 2017, en remplacement de la ROAM acquittée par les opérateurs de téléphonie mobile.

La dépense fiscale CSS est égale à la différence entre la CSS théorique et la CSS effectivement payée.

La Direction générale des impôts évalue les dépenses fiscales CSS à 1,16 milliard de francs CFA en 2023, première année d'évaluation de ce type de dépenses fiscales. Au terme de l'année, ce type d'impôt a généré 9,06 milliards de francs CFA.

En définitive, au regard des informations de l'administration fiscale, les dépenses fiscales en 2022 s'élèvent à 342,42 milliards de francs CFA et à 195,56 milliards de francs CFA en 2023, compte non tenu des dépenses fiscales douanières de 2023.

Ces chiffres sont certainement inférieurs aux montants réels des dépenses fiscales de ces deux exercices, tous les types d'impôts n'étant pas concernés par l'évaluation et la collecte des données fiscales, sans oublier que le suivi des exonérations est encore peu satisfaisant.

SECTION 3 : LA RATIONALISATION DES DEPENSES FISCALES COMME SOURCE DE RECETTES SUPPLEMENTAIRES

Dans la perspective d'une plus grande mobilisation des recettes, le Gouvernement projette en 2023 de rationaliser les dépenses fiscales.

Ainsi, il envisage notamment :

- de s'assurer de la réalisation des contreparties pour lesquelles les avantages sont accordés aux contribuables ;
- d'annuler les exonérations accordées en dehors du cadre légal ;
- de renforcer les moyens de l'Administration fiscale aux fins de contrôles sur les produits exonérés ;
- d'appliquer le taux réduit de 10% en lieu et place de l'exonération totale de TVA ;
- de réintégrer les produits exonérés dans la liste des produits soumis à la contribution spéciale solidarité (CSS) ;
- de supprimer les exonérations des patentes, droits d'enregistrement et contributions foncières pour les entreprises du secteur minier ;
- de supprimer les exonérations des contributions foncières pour les zones industrielles spéciales et zones économiques spéciales.

Observation n°14

La Cour constate l'évaluation non exhaustive des dépenses fiscales et la multiplicité des mesures dérogatoires accordées aux agents économiques.

En réaction aux observations de la Cour, la Direction Générale des impôts justifie l'évaluation partielle des dépenses fiscales par les faiblesses de son système d'information qui ne permettent pas encore à ce service de disposer des données exhaustives et fiables relatives à l'ensemble des impôts.

Aussi, précise-t-elle « *qu'à ce jour, seules les dépenses fiscales liées à l'impôt sur les sociétés (IS), à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), aux droits d'accises (DA) et aux contributions spéciales de solidarité (CSS) sont prises en compte, limitant ainsi la portée de l'évaluation fiscale* ».

Recommandation n°10

La cour recommande au Gouvernement :

- d'améliorer le système d'information de l'administration fiscale afin de permettre l'évaluation des dépenses fiscales relatives à tous types d'impôts ;
- de rationaliser les mesures dérogatoires accordées aux ménages et aux entreprises.

CONCLUSION

Arrêté, en équilibre, à 3 602,31 milliards de francs CFA dans la loi de finances, le budget de l'exercice 2023 a été exécuté à hauteur de 2 663,19 milliards de francs CFA en ressources et de 1 779,90 milliards de francs CFA en charges, soit un résultat excédentaire de 883,29 milliards de francs CFA.

Cet excédent doit être nuancé, au regard du déficit des opérations de trésorerie de 516,38 milliards de francs CFA et de l'existence d'un stock de restes à payer de 222 milliards de francs CFA.

Enfin, le contrôle de l'exécution de la loi de finances 2023 a aussi révélé, notamment :

- la production tardive des documents de prévision et d'exécution ;
- la non tenue des comptabilités d'analyse des coûts des actions et spéciale des matières, valeurs et titres ;
- le caractère irréaliste de certaines prévisions, tant en recettes qu'en dépenses ;
- le non-respect de quelques critères et indicateurs de convergence communautaires ;
- l'existence des restes à recouvrer prédestinés, à terme, à l'admission en non valeur ;
- l'évaluation partielle des dépenses fiscales, dans la mesure où celle-ci ne concerne que les droits de douane, l'IS, la TVA, les droits d'accises et la CSS ;
- l'importance du poids de la dette publique ;
- la non-exécution ou la faible exécution des crédits de quelques comptes spéciaux ;
- l'absence d'actes de gestion adossés aux modifications des crédits opérées en cours d'exercice (décrets d'autorisation des transferts et virements, arrêtés d'annulation des crédits du Premier Ministre) ;
- la sous-consommation des crédits de plusieurs programmes.

ANNEXES

- **Annexe n°1** : Exécution des ressources propres
- **Annexe n°2** : Exécution des dépenses de personnel par mission et
Par Programme
- **Annexe n°3** : Dépenses des biens et services par missions et programmes
- **Annexe n°4**: Récapitulatif du cumul des virements de crédits
par programme
- **Annexe n°5** : Récapitulatif des crédits non consommés
- **Annexe n°6** : Récapitulatif des dépassements de crédits

Annexe n°1 : Exécution des ressources propres

(Montants en francs CFA)

Nature de la Recette	Prévisions	Réalisations	Taux
TITRE1 : RECETTES FISCALES	1 531 704 000 000	1 874 905 287 490	122,41%
Impôts sur les sociétés	574 704 000 000	798 922 054 029	139,01%
Sociétés pétrolières	291 543 000 000	535 236 936 896	183,59%
Sociétés minières	65 926 000 000	34 834 249 752	52,84%
Retenues à la source	34 419 000 000	42 578 495 495	123,71%
Autres Sociétés	182 816 000 000	186 272 371 886	101,89%
Impôts sur les personnes	143 350 000 000	136 230 647 656	95,03%
Impôts sur les personnes physiques	36 808 000 000	23 903 782 219	64,94%
Acomptes versés par les salariés	77 748 000 000	85 582 717 250	110,08%
Taxe complémentaire sur les salaires	28 403 000 000	26 628 728 179	93,75%
Impôts forfaitaires sur le revenu	204 000 000	101 045 118	49,53%
Autres impôts sur les personnes	187 000 000	14 374 890	7,69%
Impôts sur le Revenu des Capitaux Mobiliers	18 193 000 000	98 469 708 939	541,25%
Taxe de formation professionnelle	3 073 000 000	2 703 065 405	87,96%
Droits et taxes sur la propriété	15 120 000 000	15 668 503 390	103,63%
Droits de mutations	11 175 000 000	12 447 688 231	111,39%
Taxes spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	3 945 000 000	3 220 815 159	81,64%
Taxe sur les biens et services	396 637 700 000	416 215 056 658	104,94%
Redevance d'Usure de la route	21 255 000 000	48 435 843 367	227,88%
Taxe sur les carburants	3 281 000 000	2 435 835 297	74,24%
Taxe sur la valeur ajoutée	256 225 000 000	281 681 168 721	109,94%
Droits d'accises	23 505 000 000	21 401 416 525	91,05%
Taxe sur les jeux de hasard	1 163 000 000	693 880 622	59,66%
Taxe sur les transferts	1 380 000 000	2 690 408 787	194,96%
Taxes diverses (contrats d'assurances, autres)	17 195 000 000	6 837 621 537	39,77%
Contribution spéciale de solidarité	25 314 000 000	25 632 552 423	101,26%
Redevance audiovisuelle	2 130 000 000	3 760 834 332	176,56%
Taxe sur les véhicules de luxe	49 000 000	54 790 000	111,82%
Taxe immatriculation personnalisée	50 000 000	230 000	0,46%
Taxe sur les retraits	3 000 000	0	0%
Taxe des lotisseurs	1 300 000	0	0%
Taxe de fermage-forêts	236 000 000	0	0%
Taxe de transferts forestiers-fôrets	803 000 000	0	0%
Redevance Universelle	2 453 000 000	0	0%
Contribution spéciale de l'Eau	1 058 000 000	0	0%
Contribution spéciale de l'Electricité	6 955 000 000	3 912 468 521	56,25%
Ristournes Licence de transports	207 000 000	0	0%
Ristournes Cartes grises	155 000 000	284 610 000	183,62%
Ristournes Permis de conduire	104 000 000	96 621 500	92,91%

Amendes transactionnelles Forêts	806 000 000	125 078 503	15,52%
Ristournes DG Marine Marchande	2 533 000 000	1 778 497 316	70,21%
Ristournes DGCC	1 081 000 000	832 116 372	76,98%
Ristournes CNLCEI	733 000 000	0	0%
Frais de passation des Marchés publics	3 460 000 000	657 526 253	19,00%
Frais d'attestation de non-exclusion Marchés publics	6 800 000	1 815 000	26,69%
Taxes sur Fet ferroviaire	4 123 400 000	0	0%
Frais de procédures judiciaires	2 304 700 000	0	0%
Redevance aéroportuaire	17 210 000 000	14 663 229 880	85,20%
Agrément professionnel d'exploitation forestière (DG Forêt)	2 000 000	29 880 000	1494,00%
Agrément professionnel de fermage (DG Forêt)	8 600 000	2 063 214	23,99%
Agrément professionnel en matière d'industrie du bois (DG industries)	112 700 000	160 910 000	142,78%
Taxe de sciage	20 900 000	3 746 488	17,93%
Amendes (DG Industries)	301 200 000	13 650 000	4,53%
Agrément pour l'exercice d'une activité ayant une incidence sur l'environnement (DG environnement)	1 900 000	800 000	42,11%
Amendes (DG Environnement)	400 000 000	27 012 000	6,75%
Frais de licence ozone (DG Environnement)	10 200 000	450 000	4,41%
Droits et taxes de douanes	360 239 000 000	390 837 316 693	108,49%
Droits et taxes à l'importation	298 579 000 000	375 553 660 722	125,78%
Taxe Communautaire d'Intégration	6 891 000 000	12 566 106	0,18%
Contribution Communautaire d'Intégration	1 708 000 000	3 693 126 952	216,23%
Prélèvement OHADA	2 539 000 000	535 807 928	21,10%
Contribution au financement de l'U.A.	622 000 000	1 780 507 432	286,26%
Redevance informatique	13 792 000 000	19 244 947 251	139,54%
Contentieux (Amendes)	574 000 000	120 694 000	21,03%
Travail Extra Légal	83 000 000	0	0%
Droit de douane import	133 916 000 000	176 203 405 272	131,58%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	116 195 000 000	142 460 184 397	122,60%
Droit d'accises	11 096 000 000	17 417 079 003	156,97%
Surtaxe temporaire	78 000 000	5 158 107	6,61%
Précompte IRPP	138 000 000	505 601 833	366,38%
Intérêt de crédit	921 000 000	1 390 309 892	150,96%
Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	9 909 000 000	9 058 656 050	91,42%
Magasinage	47 000 000	5 439 334	11,57%
Contrôle spécifique (instrument de mesure)	50 000 000	0	0%
Autre recettes douanières	0	3 120 177 165	
Ventes aux enchères	20 000 000	0	0%
Droits et taxes à l'exportation	61 660 000 000	15 283 655 971	24,79%
Droit de sortie Mines	36 075 000 000	15 243 415 052	42,25%
Taxe d'abattage et droit/Bois débités et ouvrages	25 323 000 000	0	0%
Timbre Douanier	10 000 000	5 758 812	57,59%

Taxe sur les produits minéraux	252 000 000	34 482 107	13,68%
Autres recettes fiscales	20 406 000 000	15 858 934 720	77,72%
Pénalités sur le revenu et les bénéfiques	7 649 000 000	6 183 398 985	80,84%
Produit des droits, amendes et pénalités sur activités minières	3 000 000	0	0%
Taxe de superficie-forêts	11 666 000 000	8 867 542 771	76,01%
Autres taxes	1 087 000 000	807 992 964	74,33%
TITRE 2 : DONLS, LEGS ET FOND DE CONCOURS	47 903 000 000	0	0,00%
Fonds de concours y compris PID/PIH	32 646 000 000	0	0%
Dons des institutions internationales	15 257 000 000	0	0%
TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	36 372 000 000	11 955 649 830	32,87%
Cotisations retraites (y compris agents publics en détachement)	25 592 000 000	0	0%
Cotisations CNAMGS	10 780 000 000	11 955 649 830	110,91%
TITRE 4 : AUTRES RECETTES	833 422 000 000	869 151 567 453	104,29%
Revenus des participations	37 230 000 000	120 327 408 671	323,20%
Participations dans les sociétés pétrolières	7 200 000 000	60 594 969 360	841,60%
Participations dans les sociétés minières	14 898 000 000	45 279 366 480	303,93%
Participations dans les autres sociétés	5 132 000 000	14 453 072 831	95,51%
	844 000 000	59 030 782	6,99%
Revenus du domaine foncier	721 989 000 000	693 450 656 976	96,05%
Ventes Etat Gaz	10 000 000 000	17 596 523 929	175,97%
Redevance pétrolière	361 423 000 000	305 683 482 867	84,58%
Redevance gazière	1 248 000 000	7 391 249 436	592,25%
Contrat de partage	331 318 000 000	298 687 108 517	90,15%
dont transferts à SOGARA	0	0	0%
Redevance superficière	3 000 000 000	2 337 500 528	77,92%
Boni sur attribution de permis	15 000 000 000	16 967 764 494	113,12%
Autres recettes pétrolières	0	44 787 027 205	
Revenus du domaine minier	10 238 000 000	14 459 142 145	141,23%
	52 000 000	3 465 300	6,66%
Revenus du domaine forestier	63 070 000 000	40 851 863 579	64,77%
Recettes diverses non fiscales	35 931 000 000	34 538 215 777	96,12%
Recettes de régies (R7 affectées)			
. Patentes	4 304 000 000	2 984 466 871	69,34%
. Licences	93 000 000	109 887 684	118,16%
. Foncier bâti	0	3 726 224 129	
. Foncier non bâti	0	162 381 453	
. Contribution Foncière Unique	13 000 000 000	11 413 413 010	87,80%
. Impôt Synthétique Libérateur	2 533 000 000	2 902 546 412	114,59%
. Fonds National de l'habitat	8 777 000 000	8 879 620 832	101,17%
. Contribution pour les ordures ménagères	7 224 000 000	4 359 675 386	60,35%
Redevance Examen et concours	1 048 000 000	694 991 206	66,32%
Ristournes sur Amendes et divers-ANUTTC	1 091 000 000	160 138 093	14,68%
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	314 000 000	0	0%

Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers		68 000 000	0
Ristourne issues des contrôles-DG Travail	475 000 000	331 392 000	70%
Revenus du patrimoine immobilier	1 038 000 000	13 351 000	1%
ROPPRON	104 000 000	0	0%
Redevance pour carte de commerçant y compris pénalités	314 000 000	0	0%
Redevance pour Agrément Technique des Rebutis y compris les pénalités	377 000 000	0	0%
Redevance pour Agrément Technique industriel y compris les pénalités	105 000 000	0	0%
Ventes de bois illégal ou abandonné	3 222 000 000	0	0%
Redevance tests Covid VIP	184 000 000	0	0%
Recettes ferroviaires	2 352 000 000	0	0%
Recettes issues prélèvement des ressources halieutiques CE	2 732 000 000	267 967 173	10%
Agrément PME	36 000 000	0	0%
Produit de participation au concours d'entrée et frais diverses formation à l'IUSO	500 000 000	0	0%
Autorisation administrative (DG Environnement)	16 000 000	4 300 000	27%
Autorisation spéciale ozone (DG Environnement)	19 000 000	1 815 635	10%
Permis CITES (DG Faune et aires protégées)	2 000 000	1 100 000	55%
Permis ordinaire de chasse (DG faune et aires protégées)	16 000 000	0	0%
Permis de port d'armes (DG faune et aires protégées)	13 000 000	1 392 500	11%
Prestation pour les entreprises forestières (AEAFFB)	12 000 000	0	0%
Appui technique aux entreprises (AEAFFB)	138 000 000	0	0%
Frais de formations (ENEF)	280 000 000	47 065 000	17%
Amendes (ANPN)	50 000 000	0	0%
Entrées touristiques	164 000 000	0	0%
Redevance Airtel (ANPN)	56 000 000	0	0%
Beurre de Moabi (ANPN)	5 000 000	0	0%
Frais de gestion des projets (ANPN)	119 000 000	0	0%
Concession exploitation EPC (ANPN)	18 000 000	0	0%
Ventes de biens et services		82 787 158	
Autres recettes	12 271 000 000	4 707 348 037	38%
TOTAL RECETTES PROPRES	2 449 401 000 000	2 756 012 504 773	112,52%

Sources : Chiffres : loi de finances 2023
Compte général administratif de l'Etat 2023
Tableau : Cour des comptes

Annexe n°2 : Exécution des dépenses de personnel par mission et
Par Programme

(Montants en francs CFA)

Libellé	LF	Exécution	tx Exe
1. Action Extérieur du Gabon	5 070 937 786	4 747 501 014	93,62%
101. Affaires Etrangères	3 822 230 024	3 457 973 660	90,47%
108. Intégafri et coop int	194 046 200	1 011 016 430	521,02%
115. Affaires Consulaires	293 740 924	278 510 924	94,82%
122. Pil et soutactext du Gabon	760 920 638		0,00%
2. Administration du territoire	5 818 886 786		0%
136. Administration du territoire	3 921 071 442		0,00%
143. décentralisation	128 195 424		0,00%
150. prévention et gest des catastrop	422 502 200		0,00%
157. pil et sout à la pol ad ter et secu	1 347 117 720		0,00%
3. Agriculture, élevage et pêche	8 720 697 742		0,00%
164. Agriculture	3 826 405 132		0,00%
171. Elevage	238 662 400		0,00%
178. Pêche et aquaculture	1 006 712 070		0,00%
185. Développement rural	1 335 092 688		0,00%
192. Pilsout à la pol agricole	2 313 825 452		0,00%
4. Aménagement du Territ et tour	2 751 230 524	641 805 000	23,33%
199. coodpoldev appui à l'action locale	879 116 920	390 805 000	44,45%
206. Tourisme	829 222 404	201 000 000	24,24%
209. Pilsout à la pol du Tourisme	1 042 891 200	50 000 000	4,79%
5. Conseil et contrôle	1 675 124 276	784 444 963	46,83%
213. CES	1 160 825 876	480 514 963	41,39%
220. CND	495 818 400	303 930 000	61,30%
269. Médiature	18 480 000		0,00%
6. Culture et éducation Populaire	7 206 819 758	488 566 754	6,78%
290. Culture	4 544 198 362	488 566 754	10,75%
297. Education populaire	45 958 000		0,00%
299. Pilsout à la pol de la culture et arts	2 616 663 396		0,00%
7. Défense	135 854 925 651	179 235 000	0,13%
311. préparation et emploi des forces	17 914 826 992		0,00%
318. Equipement des forces	32 553 380 086		0,00%
322. vie du soldat	9 844 871 680		0,00%
339. oil et sout à la pol de defnale	47 095 970 208	179 235 000	0,38%
325. Garde Républicaine	28 445 876 685		0,00%
8. Pil et Coordin de l'action Gouv	9 158 567 671	0	0,00%

346. Coord du travail gouvernement	2 487 175 448		0,00%
360. pil et sout à la coord de l'actgouv	2 246 820 500		0,00%
367.relat avec le Parlemtinstconsti	84 220 000		0,00%
374.pil et sout aux relat avec parl	1 540 058 780		0,00%
358.promot de la bonne gouvernance	2 800 292 943		0,00%
9.Eco forest et protect de l'envir	8 667 817 310	5 147 864 647	59,39%
381. Gest dura des eaux et forets	2 899 906 845		0,00%
388. Indust et val des pdts fil for/bois	41 026 800		0,00%
395.cons de la biodiversité	2 600 383 328	2 707 500 000	104,12%
409. Pil et sout à la pol de l'éco forest	2 095 318 673	2 440 364 647	116,47%
402.amel du cad de vie et chang clim	1 031 181 664		0,00%
10. Communion	6 577 269 734	22 789 200	0,35%
416. Economie numérique	1 000 074 924		0,00%
423. Communication	1 882 190 312		0,00%
430.poste	420 009 200		0,00%
435.pil/sout à la politique de la communicat		22 789 200	#DIV/0!
437.pil:/soutpol de l'econum/poste	3 274 995 298		0,00%
11. Education Nationale	165 997 159 019	19 151 053 139	11,54%
444.Enseig pré-primaire et primaire	64 575 979 334	15 000 000	0,02%
451.Enseig secondaire	86 446 160 715	17 514 699 343	20,26%
458.Enseig Techn et Professionnel	14 975 018 970	1 621 353 796	10,83%
12. Enseig sup et recherscientif	31 449 975 302	7 401 268 372	23,53%
472.Enseignement supérieur	12 761 935 951	7 129 451 000	
486.vie de l'étudiant	3 999 942 223	140 413 895	3,51%
493.Pil soutpolenseig sup	1 000 323 228		0,00%
479.recher scient et innovation	13 687 773 900	131 403 477	0,96%
13. Entreprenariat et Commerce	8 599 657 612		0,00%
500.prom de l'entrep, l'artisa et éco soc	1 532 714 680		0,00%
507.promo des échanges	2 320 398 528		0,00%
514.pil soutpol de l'entrep et du com	4 746 544 404		0,00%
14. Gestion des Finances Publiques	27 305 945 258	679 442 121 334	2488,26%
521. gestion des dép pub et ctrl des res	3 210 799 977	678 791 352 320	21140,88%
528.comptabilité et trésorerie de l'Etat	9 251 917 359	553 614 014	5,98%
535.gestion du contentieux de l'Etat	729 888 325		0,00%
539.Gestion du patrimoine de l'Etat	321 642 901		0,00%

542. pilsoutpol de gest des fin pub	5 880 999 412		0,00%
563. Gestion de la dette	1 000 104 000		
570. gestion de la commande publique	1 297 395 880		0,00%
549. gestion fiscale	5 613 197 404	97 155 000	
15.Const,logem et équiptcollect	8 622 299 214	0	0,00%
591.équipt et infrastructures	3 103 759 320		0,00%
353.Coordination des politiques urbaines	629 213 880		
598.pil soutpol des inf des TP et AT	1 821 759 624		0,00%
577.logement	1 305 218 908		0,00%
584.Urbanisat/aménag du cadre de vie	1 762 347 482		0,00%
16.Industrie et mines	3 254 875 928	14 976 000	0,46%
612.régul et stratégie industrielle	2 324 494 624		0,00%
605. Gestion et cont des activités min	930 381 304	14 976 000	1,61%
17.Transports	4 148 257 948	300 000 000	7,23%
17.626.Transports Terrestre	1 219 601 040		0,00%
17.633 : Transport aérien et par voie d'eau	2 928 656 908	300 000 000	10,24%
18.Jeunesse, sports et loisirs	3 033 241 884	49 500 000	1,63%
647. Sports et loisirs	884 869 766		0,00%
654. Jeunesse et vie associative	558 590 988		0,00%
661.Pil et sout à la pol de jeun,spo et loi	1 589 781 130	49 500 000	3,11%
19.Justice	34 647 836 596	85 331 750	0,25%
668.Justice judiciaire et administrat	6 791 835 016		0,00%
682.Pil soutpol de la just et des drts hum	4 571 442 940	49 331 750	1,08%
689.Cult des drts de l'Hom et égal chces	276 690 960	36 000 000	13,01%
694. Egalité des Chances	36 000 000		0,00%
675.administration pénitentiaire	22 971 867 680		0,00%
21. Pouvoirs publics	28 515 826 327	5 774 991 917	20,25%
717. Présidence de la République	5 156 769 672	20 710 000	0,40%
731.Senat	6 214 561 237	1 599 425 918	25,74%
724. Assemblée Nationale	7 593 361 427	3 248 800 000	42,78%
248.Conseil d'Etat	872 586 924	204 155 999	23,40%
738.Cour Constitutionnelle	2 456 934 547	373 500 000	15,20%
241.Cour des comptes	2 552 467 008	28 400 000	1,11%
234.Cour de Cassation	3 669 145 512	300 000 000	8,18%
22. Prévoyance sociale	10 651 707 380	0	0,00%
759.Solidarité sociale	4 784 994 115		0,00%
766.Protection sociale	265 294 220		0,00%
773.pil/sout à la polprotect sociale	127 996 800		0,00%

752. Protection et promotion de la famille	5 473 422 245		0,00%
24. Gestion et ctrlr des reshydr, énergé et pétro	4 704 490 688	0	0,00%
787: .gest, pro/val des ressources énergétiques	272 030 100		0,00%
794: gest des resshudraul et assainissem	444 892 800		0,00%
801: Gestion de la radioactivité	40 494 000		0,00%
808: Pil/sout/polénerg, hydr et nucléaire	672 199 000		0,00%
815: gestion et contrôle des activités pétrolières	672 342 980		0,00%
822: Pilo/sout/pol pétrolière et d'hydrocarbures	2 602 531 808		0,00%
25. Santé	63 414 625 579	318 392 569	0,50%
829: prévention et sécurité sanitaire	15 610 160 691	78 392 569	0,50%
836: Offre et accès aux soins	43 016 385 060	240 000 000	0,56%
843: Lutte contre le Sida	346 867 440		0,00%
850: Pil/sout/pol sanitaire prévoyance sociale	4 441 212 388		0,00%
26. Sécurité	78 768 970 221	0	0,00%
857. Gendarmerie Nationale	32 096 784 544		0,00%
864. Police Nationale	46 672 185 677		0,00%
27. Stratégie économique	10 220 443 217	1 072 668 706	10,50%
871. Elaboration et pilot de la politique économique	3 226 963 128	51 666 334	1,60%
878. concurrence et protection du consommateur	2 818 660 723		0,00%
885. Pilot/sout/pol de régul stratégie éco	2 858 395 714		0,00%
519. Pilotage et soutien polit/promo invest et des PPP	295 421 280		0,00%
887. appui à la stratégie d'investissement	1 021 002 372	1 021 002 372	100,00%
28. Fonction publique et modernisation de l'Etat	7 329 543 152	353 857 602	4,83%
892: fonction publique	2 926 343 412	353 857 602	12,09%
906: Pilotage et soutien de la pol/fonct pub et de modernisation de l' Etat	3 767 403 272		0,00%
899: modernisation de l'Etat	635 796 468		0,00%
29. Travail et emploi	5 361 623 165	636 222 234	11,87%
920. formation professionnelle	2 287 619 770	636 222 234	27,81%
913. promotion de l'emploi et du travail décent	3 074 003 395		0,00%
31. Autorités administratives indépendantes et de régulation	3 571 244 273	4 549 723 784	127,40%
298. Autorité nationale de vérification et d'audit	2 000 000 000	2 000 000 000	100,00%
227. haute autorité de la	825 523 784	825 523 784	100,00%

communication (HAC)			
262. commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI)	35 733 689	1 547 000 000	4329,25%
255. Centre Gabonais des élections (CGE)	168 544 800		0,00%
291. commission nationale de protection des donnés à caractère personnel	123 242 000		0,00%
283. commission nationale des droits de l'Homme	22 600 000	22 600 000	100,00%
250. agence nation d'investigation financière (ANIF)	109 000 000		0,00%
295. Agence de régulation des marchés publics (ARMP)	264 000 000	132 000 000	50,00%
285. agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique	22 600 000	22 600 000	100,00%
TOTAL	691 100 000 001	731 162 313 985	105,80%

SOURCES : Chiffres : Loi de finances 2023
Compte Général de l'Etat 2023
Tableau : Cour des comptes

Annexe n°3 : Dépenses des biens et services par missions et programmes

(Montant en francs CFA)

Libellé	Prévision (A)	Exécution (B)	Règlement ©	Taux B/A	Taux C/A
Mission 1- Action extérieur Gabon	14 613 374 841	11 393 036 017	1 372 822 292	78%	9%
101- Affaires Etrangères	12 574 509 841	8 437 815 687	501 582 220	67%	4%
108-Intégration africaine et coopération internationale	250 815 000	1 972 402 771	685 595 228	786%	273%
115- Affaires Consulaires	1 237 455 000	810 062 464	12 889 749	65%	1%
122- Pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat	550 595 000	172 755 095	172 755 095	31%	31%
Mission 2- Administration du Territoire	1 698 579 400	1 885 833 941	1 450 978 601	111%	85%
136- Administration du territoire	1 087 203 644	943 140 086	508 288 630	87%	47%
143-Gestion des collectivités locales	200 000 000	67 483 251	67 483 251	34%	34%
150- Prévention et gestion des catastrophes	75 000 000	560 000 000	559 996 116	747%	747%
157- Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	336 375 756	315 210 604	315 210 604	94%	94%
Mission 3-Agriculture, Elevage et Pêche	715 000 000	1 309 672 574	1 213 752 574	183%	170%
164-Agriculture	200 000 000	603 962 600	563 962 600	302%	282%
171-Elevage	105 000 000	66 000 000	54 000 000	63%	51%
178-Pêche et Aquaculture	100 000 000	37 882 730	9 082 730	38%	9%
185- Développement Rural	50 000 000	82 000 000	70 000 000	164%	140%
192- Pilotage et soutien à la politique agricole	150 000 000	445 242 642	442 122 642	297%	295%
182- Pilotage et soutien aux politiques de la pêche et de la mer	110 000 000	74 584 602	74 584 602	68%	68%
Mission 4- Aménagement du Territoire et tourisme	1 032 500 000	1 806 476 280	1 756 688 508	175%	170%
199-Coordination des Politiques et Développement et Appui à l'Action Locale	182 500 000	459 982 772	417 395 000	252%	229%
204- Pilotage et soutien à la politique de décentralisation	350 000 000	550 321 363	550 321 363	157%	157%
206- Tourisme	100 000 000	19 200 000	12 000 000	19%	12%
209- Pilotage et soutien à la politique du tourisme	400 000 000	776 972 145	776 972 145	194%	194%
Mission 5- Conseil et Contrôle	996 250 000	1 869 513 400	1 869 513 400	188%	188%

213- Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)	821 250 000	1 257 000 000	1 257 000 000	153%	153%
220- Conseil National de la Démocratie (CND)	100 000 000	552 513 400	552 513 400	553%	553%
269- Médiature	75 000 000	60 000 000	60 000 000	80%	80%
Mission 6- Culture et Education Populaire	354 500 000	1 186 902 615	1 727 385 697	335%	487%
290- Culture	242 000 000	375 485 767	319 168 849	155%	132%
297- Education Populaire	50 000 000	77 550 000	700 000 000	155%	1400%
299- Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts	62 500 000	733 866 848	708 216 848	1174%	1133%
Mission 7- Défense	11 246 968 681	26 752 426 009	11 292 108 389	238%	100%
311- Préparation et emploi des forces	1 400 891 001	15 447 174 815	3 327 507 277	1103%	238%
318- Equipement des forces	400 877 000	446 842 211	438 328 093	111%	109%
325- Garde républicaine	951 885 000	2 013 834 000	2 013 834 000	212%	212%
332- Vie du soldat	7 335 440 680	5 708 179 603	4 991 413 428	78%	68%
339- Pilotage et Soutien à la politique de défense nationale	1 157 875 000	3 136 395 380	521 025 591	271%	45%
Mission 8- Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	2 565 141 000	2 467 444 300	2 467 065 535	96%	96%
346- Coordination du travail gouvernemental	475 866 000	293 566 000	293 566 000	62%	62%
358- Promotion de la bonne gouvernance	400 000 000	331 000 000	331 000 000	83%	83%
360- Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	750 000 000	686 098 450	686 098 450	91%	91%
367- Relation avec le parlement et les institutions constitutionnelles	230 675 000	279 770 000	279 770 000	121%	121%
374-Pilotage et soutien aux relations avec le Parlement	216 000 000	742 283 850	741 905 085	344%	343%
375- Evaluation des politiques publiques	100 000 000	39 926 000	39 926 000	40%	40%
376- Pilotage et évaluation des politiques publiques	392 600 000	94 800 000	94 800 000	24%	24%
Mission 9- Economie Forestière et Protection de l'Environnement	732 245 000	279 864 562	188 258 975	38%	26%
381- Gestion Durable des Eaux et des Forêts	119 745 000	25 096 007	0	21%	0%
388- Industrialisation et Valorisation des Produits dev la filière forêt-bois	100 000 000	5 565 000	2 365 000	6%	2%
395- Conservation de la biodiversité	100 000 000	6 000 000	0	6%	0%

402- Amélioration du cadre de vie	212 500 000	94 318 545	37 008 965	44%	17%
409- Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière	200 000 000	148 885 010	148 885 010	74%	74%
Mission 10- Communication	2 005 017 279	1 639 716 585	1 574 910 121	82%	79%
416- Economie Numérique	747 291 091	368 066 258	368 066 258	49%	49%
423- Communication	481 726 188	613 051 878	548 245 414	127%	114%
430- Poste	175 000 000	114 651 639	114 651 639	66%	66%
437- Pilotage et soutien à la politique de l'économie numérique	135 000 000	348 165 000	348 165 000	258%	258%
435- Pilotage et soutien à la politique de la communication	466 000 000	195 781 810	195 781 810	42%	42%
Mission 11- Education Nationale	15 262 127 977	18 451 787 856	15 448 294 085	121%	101%
444- Enseignement Pré-primaire et primaire	1 950 000 000	1 650 263 559	1 189 876 670	85%	61%
451- Enseignement secondaire	10 732 637 163	14 530 763 182	12 642 963 312	135%	118%
458- Enseignement technique et professionnel	1 450 000 000	1 280 546 128	858 146 128	88%	59%
465- Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale	1 129 490 814	990 214 987	757 307 975	88%	67%
Mission 12- Enseignement Supérieur et recherche scientifique	7 740 034 000	7 292 192 149	6 599 551 797	94%	85%
472- Enseignement supérieur	3 330 000 000	2 417 765 117	1 889 397 965	73%	57%
479- Recherche scientifique	200 000 000	136 021 661	136 021 661	68%	68%
486- Vie de l'étudiant	3 690 034 000	3 974 519 010	3 812 745 810	108%	103%
493- Pilotage et Soutien aux politiques de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique	520 000 000	763 886 361	761 386 361	147%	146%
Mission 13- Entrepreneuriat et Commerce	1 704 531 000	2 327 287 500	2 192 809 800	137%	129%
500- Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale	256 000 000	418 611 540	418 611 540	164%	164%
507- Promotion des échanges	798 531 000	812 299 818	677 822 118	102%	85%
514- Pilotage et soutien aux politiques de l'entrepreneuriat et du commerce	650 000 000	1 096 376 142	1 096 376 142	169%	169%
Mission 14- Gestion des Finances Publiques	18 750 651 778	36 412 389 072	34 216 714 936	194%	182%
521- Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	11 365 292 910	31 469 752 558	30 620 195 536	277%	269%

528- Comptabilité et trésorerie de l'Etat	1 020 796 250	503 327 576	114 999 960	49%	11%
535- Gestion du contentieux de l'Etat	661 800 000	200 974 385	200 974 385	30%	30%
539- Gestion du patrimoine de l'Etat	500 000 000	564 344 360	564 344 360	113%	113%
542- Pilotage et Soutien à la politique de gestion des finances publiques	1 683 074 618	1 273 593 877	1 273 593 877	76%	34%
549- Gestion fiscale	2 549 688 000	1 994 670 445	1 036 880 947	78%	50%
563- Gestion de la dette	520 000 000	321 696 290	321 696 290	62%	199%
570- Gestion de la commande publique	450 000 000	84 029 581	84 029 581	19%	19%
Mission 15- Construction, logement et équipements collectifs	1 295 000 000	1 635 920 533	1 528 420 536	126%	118%
353- Coordination des politiques urbaines	100 000 000	113 830 000	113 830 000	114%	114%
577- Logement	75 000 000	146 449 999	136 450 000	195%	182%
584- Urbanisation et aménagement du cadre de vie	345 000 000	416 829 746	364 329 748	121%	106%
591- Equipements et Infrastructures	200 000 000	70 580 000	25 580 000	35%	13%
595- Pilotage et soutien à la politique de l'urbanisme et du logement	200 000 000	401 879 999	401 879 999	201%	201%
598- Pilotage et soutien aux politiques des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire	375 000 000	486 350 789	486 350 789	130%	130%
16- Industrie et Mines	998 332 702	592 997 800	524 572 800	59%	53%
605- Gestion et Contrôle des activités minières	327 072 702	111 464 900	76 464 900	34%	23%
612- Régulation et stratégies industrielles	251 260 000	146 798 641	113 373 641	58%	45%
609- Pilotage et soutien à la politique minière	260 000 000	141 500 000	141 500 000	54%	54%
615- Pilotage et soutien à la politique de l'industrie et de l'entrepreneuriat national	160 000 000	193 234 259	193 234 259	121%	121%
Mission 17- Transport	2 169 068 632	5 990 430 030	1 027 254 073	276%	47%
626- Transports Terrestres	333 060 000	3 665 669 171	218 243 000	1101%	66%
633- Transport aérien et par voie d'eau	1 311 008 632	1 900 190 859	384 441 073	145%	29%
640- Pilotage et soutien à la politique des transports	525 000 000	424 570 000	424 570 000	81%	81%
Mission 18- Jeunesse, Sports et Loisirs	991 122 195	8 281 559 220	8 078 919 884	836%	815%
647- Sports et loisirs	766 122 195	8 005 398 296	7 816 847 885	1045%	1020%

654-Jeunesse et vie associative	50 000 000	18 931 000	18 931 000	38%	38%
658- Soutien aux manifestations sportives	100 000 000	193 320 925	179 232 000	193%	179%
661- Pilotage et soutien aux politiques de sports et de la culture	75 000 000	63 908 999	63 908 999	85%	85%
Mission 19- Justice	6 835 047 370	5 169 201 453	832 197 703	76%	12%
668- Justice judiciaire et administrative	1 801 772 870	664 481 300	443 137 150	37%	25%
675- Sécurité pénitentiaire	4 493 074 500	4 115 659 600	0	92%	0%
682- Pilotage et Soutien à la politique de la justice et des droits humains	400 200 000	339 051 653	339 051 653	85%	85%
689- Culture des droits de l'Homme et égalité des chances	90 000 000	22 008 900	22 008 900	24%	24%
694- Egalité des Chances	50 000 000	28 000 000	28 000 000	56%	56%
Mission 21- Pouvoirs publics	41 000 512 134	48 383 708 332	33 928 929 770	118%	83%
717- Présidence de la République	7 029 112 185	14 556 115 273	13 276 653 974	207%	189%
724- Assemblée Nationale	17 529 545 549	17 992 692 799	12 997 873 624	103%	74%
731- Sénat	8 060 000 000	8 440 175 000	6 185 694 290	105%	77%
738- Cour Constitutionnelle	5 285 972 500	5 285 972 500	446 707 882	100%	8%
234- Cour de Cassation	443 631 900	177 452 760	70 000 000	40%	16%
241- Cour des comptes	1 551 000 000	1 490 800 000	521 000 000	96%	34%
248- Conseil d'Etat	1 101 250 000	440 500 000	431 000 000	40%	39%
Mission 22- Prévoyance sociale	1 025 000 000	1 524 383 498	1 202 591 609	149%	117%
752- Protection et promotion de la famille	400 000 000	586 462 205	509 131 400	147%	127%
759- Solidarité nationale	350 000 000	865 412 793	620 951 709	247%	177%
766- Protection sociale	75 000 000	4 583 000	4 583 000	6%	6%
773 -Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale	200 000 000	67 925 500	67 925 500	34%	34%
Mission 23- Provisions	496 645 220	0	0	0%	0%
780- Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	496 645 220	0	0	0%	0%
Mission 24- Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	2 841 375 000	2 753 944 016	2 713 944 016	97%	96%
787-Gestion, promotion et valorisation des ressources énergétiques	605 000 000	900 168 891	900 168 891	149%	149%
794- Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	300 000 000	475 191 086	475 191 086	158%	158%
801- gestion de la radioactivité	142 000 000	35 850 631	35 850 631	25%	25%

808- Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	425 000 000	445 220 658	445 220 658	105%	105%
815- Gestion et contrôle des activités pétrolières	1 169 375 000	864 012 750	824 012 750	74%	70%
822- Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures	200 000 000	33 500 000	33 500 000	17%	17%
Mission 25- Santé	18 802 557 194	13 741 868 458	9 794 973 945	73%	52%
829- Prévention et sécurité sanitaire	3 187 094 299	1 654 475 765	563 901 680	52%	18%
836- Offre et accès aux soins	11 190 462 895	8 610 848 540	7 340 037 767	77%	66%
843- Lutte contre le SIDA	3 525 000 000	2 760 407 869	1 175 398 214	78%	33%
850- Pilotage et soutien à la politique sanitaire	900 000 000	716 136 284	715 636 284	80%	80%
Mission 26- Sécurité	2 300 000 000	1 228 883 057	918 271 965	53%	40%
857- Gendarmerie nationale	1 000 000 000	576 285 389	363 195 354	58%	36%
864- Police Nationale	1 300 000 000	652 597 668	555 076 611	50%	43%
Mission 27- Stratégie économique	6 955 023 623	10 277 700 678	1 826 983 494	148%	26%
871- Elaboration et pilotage politique économique	1 350 665 843	724 300 585	583 238 997	54%	43%
878- Concurrence et protection consommateur	1 042 389 582	557 475 833	84 417 601	53%	8%
887- Appui à la stratégie d'investissement	3 782 958 011	7 936 547 348	100 000 000	210%	3%
519- Pilotage et soutien aux politiques de promotion des investissements et des partenariats publics et privés	156 000 000	176 397 870	176 397 870	113%	113%
885- Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique	623 010 187	882 979 042	882 929 026	142%	142%
Mission 28- Fonction publique et modernisation de l'Etat	1 080 418 280	848 502 127	737 579 724	79%	68%
892- Fonction publique	600 790 499	653 463 631	542 541 228	109%	90%
899- Modernisation de l'Etat	70 000 000	13 000 000	13 000 000	19%	19%
906- Pilotage et soutien à la politique de fonction publique	409 627 781	182 038 496	182 038 496	44%	44%
Mission 29- Travail et emploi	3 085 085 214	2 519 779 652	1 535 095 090	82%	50%
913- Promotion de l'emploi et du travail décent	1 380 085 214	1 283 938 562	924 266 000	93%	67%
920- Formation professionnelle	1 575 000 000	914 841 090	289 829 090	58%	18%

927- Pilotage et soutien aux politiques du travail, de l'emploi, de la formation technique et professionnelle	130 000 000	321 000 000	321 000 000	247%	247%
Mission 30- Dépenses transversales	63 147 572 605	104 751 686 061	90 977 439 419	166%	144%
934- Dotation pour dépenses d'utilité publique	7 500 000 000	16 600 740 313	14 951 199 758	221%	199%
941- Dotation pour dépenses à caractère politique	45 079 783 011	70 632 021 077	62 106 973 546	157%	138%
948- Dotation pour frais d'entretien, hébergement et de location	4 700 008 810	14 381 029 342	11 983 771 783	306%	255%
962- Dotation pour frais de transport et de déplacements	2 108 365 000	1 395 493 013	938 683 552	66%	45%
969- Dotation pour primes d'assurance	1 421 000 000		0	0%	0%
976- Dotation pour dépenses d'inhumation	1 838 415 784	552 712 316	360 630 780	30%	20%
998- Dotation pour fonds d'études sectorielles	500 000 000	1 189 690 000	636 180 000	238%	127%
Mission 31- Autorité administratives indépendantes et de régulation	1 974 819 989	3 505 855 991	1 537 362 391	178%	78%
298- Autorité Nationale de Vérification et d'audit	200 000 000	160 000 000	40 000 000	80%	20%
255- Centre Gabonais des Elections (CGE)	230 000 000	2 000 000 000	700 000 000	870%	304%
262- Commission de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	485 617 000	388 493 600	0	80%	0%
283- Commission Nationale des Droits de l'Homme	75 000 000	60 000 000	60 000 000	80%	80%
291- Commission Nationale de Protection des Données caractère Personnel	434 202 989	597 362 391	597 362 391	138%	138%
295- Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	350 000 000	140 000 000	140 000 000	40%	40%
227- Haute Autorité de la Communication (HAC)	200 000 000	160 000 000	0	80%	0%
Mission 35- Engagements de l'Etat	61 120 841 389	47 768 157 084	47 768 157 084	78%	78%
559- Dégrevements et remboursements	61 120 841 389	47 768 157 084	47 768 157 084	78%	78%
TOTAL BUDGET GENERAL	#####	374 049 120 850	288 303 548 213	127%	98%
Mission 63- Promotion du sport	4 504 083 838	7 719 875 034	900 000 000	171%	20%
233- Sport pour tous, sport de proximité	3 324 605 959	3 709 937 517	300 000 000	112%	9%

235- Sport amateur, d'élite et professionnel	1 179 477 879	4 009 937 517	600 000 000	340%	51%
Mission 64- Promotion audiovisuelle et cinématographique	710 134 283	1 929 697 495	0	272%	0%
433- Production des contenus audiovisuels	355 067 142	1 929 697 495	0	543%	0%
434- Production des contenus cinématographiques	355 067 141	0	0	0%	0%
Mission 65- Formation pour l'emploi	1 024 196 715	1 571 295 474	530 059 849	153%	52%
923- Formation initiale	621 166 912	1 327 871 473	286 635 848	214%	46%
924- Formation continue	403 029 803	243 424 001	243 424 001	60%	60%
Mission 66- Service Public de l'eau et de l'électricité	2 404 115 775	0	0	0%	0%
517- Gestion de l'énergie électrique dans les collectivités locales	2 109 000 775	0	0	0%	0%
518- Gestion du service public de l'eau potable dans les collectivités locales	295 115 000	0	0	0%	0%
Mission 67- Salubrité publique	1 472 953 307	25 000 000	25 000 000	2%	2%
607- Assainissement et gestion des déchets	1 472 953 307	25 000 000	25 000 000	2%	2%
Mission 68- Valorisation du Patrimoine de l'Etat et contrôle de la qualité des produits pétroliers Pétrole Hydrocarbures	1 894 627 334	1 153 539 142	0	61%	0%
932- Contrôle de la qualité des produits pétroliers	608 391 180	385 085 025	0	63%	0%
933- Entretien du patrimoine mobilier et immobilier	418 980 551	768 454 117	0	183%	0%
934- Entretien et maintenance du système d'information des douanes	867 255 603	0	0	0%	0%
Mission 69- Financement de l'Habitat	1 755 362 605	181 465 684	0	10%	0%
938- Offre de logement	1 579 826 344	181 465 684	0	11%	0%
939- Accès au logement	175 536 261	0	0	0%	0%
Mission 70- Développement durable de la pêche	338 870 000	114 180 000	114 180 000	34%	34%
945- Industrialisation et compétitivité du secteur pêche	169 435 000	49 016 000	49 016 000	29%	29%
952- Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique	169 435 000	65 164 000	65 164 000	38%	38%
Mission 71- Entretien du patrimoine routier de l'Etat	1 609 372 666	0	0	0%	0%

960- Entretien des routes nationales et départementales	1 126 560 866		0	0%	0%
961- Entretien des voiries urbaines	482 811 800		0	0%	0%
TOTAL CAS	15 713 716 523	12 695 052 829	1 569 239 849	81%	10%
TOTAL BUDGET DE L'ETAT	311 249 059 026	386 744 173 679	289 872 788 062	124%	93%

SOURCES :Chiffres : Loi de finances 2023
Compte Général de l'Etat 2023
Tableau :Cour des comptes

Annexe n°4: Récapitulatif du cumul des virements de crédits
par programme

(Montant en francs CFA)

programme source	Montant prévu	Montant cumulé	Montant de virement autorisé(2% de la prévision)	Taux de virement cumulé
1.122: Pilotage et soutien de l'action du Gabon	2 311 515 638	1 016 686 857	46 230 313	43,98%
13.507:promotion des échanges	3 268 810 130	50 000 000	65 376 203	1,53%
14.521: Gest des dépen publiques et ctrle des ress	21 161 313 960	268 000 000	423 226 279	1,27%
14.542: Pilot et sout à la pol de gest des fin publiq	8 155 820 591	1 212 371 522	163 116 412	14,87%
15.577: logement	2 026 886 908	355 000 000	40 537 738	17,51%
17.633:transport aérien et par voie d'eau	21 903 818 147	1 003 572	438 076 363	0,00%
18.647: sports et loisirs	3 024 742 296	20 000 000	60 494 846	0,66%
27.871:Elabo et pilotage de la politique écono	9 662 198 715	6 715 000	193 243 974	0,07%
28.906:Pilot et sout aux pol de fct pub et de moder	4 377 031 055	160 000 000	87 540 621	3,66%
3.164: Agriculture	15 922 610 872	160 000 000	318 452 217	1,00%
30.934: Dotation pour dépenses d'utilité publique	7 644 324 440	659 512 118	152 886 489	8,63%
30.941:Dotation pour dépenses à caractère poli	100 051 300 000	16 942 385 461	2 001 026 000	16,93%
30.948:Dotation pour frais d'entret d'héberg et de loc	9 887 588 964	10 000 000 000	197 751 779	101,14%
30.995: dotation pour fonds de developpemtprovincial	20 000 000 000	3 168 564 750	400 000 000	15,84%

30.997:Dota pour dépenses d'équipt de l'administrat	2 578 695 319	228 625 539	51 573 906	8,87%
35.560:Restructuration des entreprises	10 394 128 423	4 400 000 000	207 882 568	42,33%
4.199:cordin des pol de dvlpt et appui à l'action locale	1 061 616 920	107 500 000	21 232 338	10,13%
6.290: Culture	5 150 416 009	250 000 000	103 008 320	4,85%
71.960:Entret des rtesnles et départementales	12 978 670 462	174 000 000	259 573 409	1,34%
71.965:Entretien des voiries urbaines et periurbaines	6 202 391 699	100 000 000	124 047 834	1,61%
8.360:Pilotage et soutien à la coordinatde l'actgvertle	4 037 703 555	250 000 000	80 754 071	6,19%
8.376:Pilot et sout aux pol de la lutte contre la corrup	512 600 000	201 280 000	10 252 000	39,27%
TOTAL	272 314 184 103	39 731 644 819	5 446 283 682	14,59%

Sources : Chiffres :loi de finances 2023
Annexe au PLR

Tableau :Cour des Comptes

Annexe n°5 : Récapitulatif des crédits non consommés

(Montant *en francs CFA*)

Codes	Libellés	Dotations	Exécutions	CNC
1	Action extérieure de l'Etat	22 103 033 368	17 843 301 021	4 259 732 347
1,2	Titre 2. Dépenses de personnel	5 070 937 786	4 747 501 014	323 436 772
1,3	Titre 3. Dépenses de biens et services	14 613 374 841	11 393 036 017	3 220 338 824
1,4	Titre 4. Dépenses de transfert	1 418 720 741	1 702 763 990	- 284 043 249
1,5	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	0	1 000 000 000
1,101	Affaires étrangères	17 199 779 979	13 427 699 081	3 772 080 898
1.101.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 822 230 024	3 457 973 660	364 256 364
1.101.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	12 574 509 841	8 437 815 687	4 136 694 154
1.101.4	Titre 4. Dépenses de transfert	803 040 114	565 222 877	237 817 237
1,108	Intégration africaine et coopération internationale	1 060 541 827	4 120 960 314	- 3 060 418 487

1.108.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	194 046 200	1 011 016 430	- 816 970 230
1.108.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	250 815 000	1 972 402 771	- 1 721 587 771
1.108.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	615 680 627	1 137 541 113	- 521 860 486
1,115	Affaires consulaires	1 531 195 924	1 088 573 388	442 622 536
1.115.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	293 740 924	278 510 924	15 230 000
1.115.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 237 455 000	810 062 464	427 392 536
1,122	Pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat	2 311 515 638	172 755 095	2 138 760 543
1.122.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	760 920 638	0	760 920 638
1.122.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	550 595 000	172 755 095	377 839 905
1.122.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1 000 000 000	0	1 000 000 000
2	Administration du territoire	25 268 963 030	12 509 811 499	12 759 151 531
2,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	5 818 886 786	0	5 818 886 786
2,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 698 579 400	1 885 833 941	- 187 254 541
2,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	17 386 495 998	10 611 377 558	6 775 118 440
2,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	365 000 846	12 600 000	352 400 846
2,136	Administration territoriale	6 087 988 086	1 507 275 581	4 580 712 505
2.136.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	3 921 071 442	0	3 921 071 442
2.136.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 087 203 644	943 140 086	144 063 558
2.136.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	929 713 000	564 135 495	365 577 505
2.136.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	150 000 000	0	150 000 000
2,143	Gestion des collectivités locales	16 769 978 422	10 057 496 429	6 712 481 993
2.143.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	128 195 424	-	128 195 424
2.143.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	200 000 000	67 483 251	132 516 749
2.143.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	16 441 782 998	9 990 013 178	6 451 769 820
2,150	Prévention et gestion des catastrophes	527 502 200	629 828 885	-102 326 685
2.150.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	422 502 200		0%
2.150.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	75 000 000	560 000 000	747%
2.150.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	15 000 000	57 228 885	382%

2.150.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>			84%
		15 000 000	12 600 000	
2.157	Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	1 883 494 322	315 210 604	1 568 283 718
2.157.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 347 117 720	-	1 347 117 720
2.157.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	336 375 756	315 210 604	21 165 152
2.157.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	200 000 846	-	200 000 846
3	Agriculture, élevage et pêche	25 465 252 730	7 184 436 772	18 280 815 958
3,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	8 720 697 742	0	8 720 697 742
3,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	715 000 000	1 227 672 574	- 512 672 574
3,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 629 148 089	1 113 138 580	516 009 509
3,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	12 361 406 899	4 761 630 013	7 599 776 886
3,6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	2 039 000 000	0	2 039 000 000
3,164	Agriculture	15 922 610 872	5 777 044 881	10 145 565 991
3.164.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	3 826 405 132	-	3 826 405 132
3.164.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	200 000 000	603 962 600	- 403 962 600
3.164.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 205 152 059	721 586 190	483 565 869
3.164.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	10 691 053 681	4 451 496 091	6 239 557 590
3,171	Elevage	359 023 400	66 000 000	293 023 400
3.171.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	238 662 400	-	238 662 400
3.171.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	105 000 000	66 000 000	39 000 000
3.171.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	15 361 000	-	15 361 000
3,178	Pêche et aquaculture	1 150 412 070	37 882 730	1 112 529 340
3.178.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 006 712 070	-	1 006 712 070
3.178.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	100 000 000	37 882 730	62 117 270
3.178.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	43 700 000	-	43 700 000
3,185	Développement rural	3 220 380 936	783 681 917	2 436 699 019
3.185.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 335 092 688	0	1 335 092 688
3.185.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	50 000 000	82 000 000	- 32 000 000
3.185.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	364 935 030	391 552 390	- 26 617 360

3.185.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1 470 353 218	310 129 527	1 160 223 691
3,192	Pilotage et soutien à la politique agricole	4 602 825 452	445 242 642	4 157 582 810
3.192.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 313 825 452	0	2 313 825 452
3.192.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	150 000 000	445 242 642	- 295 242 642
3.192.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	0	100 000 000
3.192.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	2 039 000 000	0	2 039 000 000
3,182	Pilotage et soutien aux politiques de la pêche et de la mer	210 000 000	74 584 602	135 415 398
3.182.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	110 000 000	74 584 602	35 415 398
3.182.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	4 395	99 995 605
4	Aménagement du territoire et tourisme	4 668 730 524	3 361 782 720	1 306 947 804
4,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 751 230 524	641 805 000	2 109 425 524
4,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 032 500 000	1 806 476 280	- 773 976 280
4,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	425 000 000	581 601 440	- 156 601 440
4,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	460 000 000	331 900 000	128 100 000
4,199	Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	1 061 616 920	850 787 772	210 829 148
4.199.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	879 116 920	390 805 000	488 311 920
4.199.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	182 500 000	459 982 772	-277 482 772
4,204	Pilotage et soutien à la politique de décentralisation	450 000 000	634 321 363	-184 321 363
4.204.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	350 000 000	550 321 363	-200 321 363
4.204.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	84 000 000	16 000 000
4,206	Tourisme	1 614 222 404	1 020 201 440	594 020 964
4.206.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	829 222 404	201 000 000	628 222 404
4.206.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	100 000 000	19 200 000	80 800 000
4.206.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	425 000 000	581 601 440	-156 601 440
4.206.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	260 000 000	218 400 000	41 600 000
4,209	Pilotage et Soutien à la politique du Tourisme	1 542 891 200	856 472 145	686 419 055

4.209.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 042 891 200	50 000 000	992 891 200
4.209.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	400 000 000	776 972 145	-376 972 145
4.209.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	29 500 000	70 500 000
5	Conseil et Contrôle	3 702 374 276	3 077 808 363	624 565 913
5,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 675 124 276	784 444 963	890 679 313
5,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	996 250 000	1 869 513 400	- 873 263 400
5,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	656 000 000	318 850 000	337 150 000
5,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	375 000 000	105 000 000	270 000 000
5,213	Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)	2 063 075 876	1 805 614 963	257 460 913
5.213.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 160 825 876	480 514 963	680 310 913
5.213.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	821 250 000	1 257 000 000	- 435 750 000
5.213.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	6 000 000	5 100 000	900 000
5.213.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	75 000 000	63 000 000	12 000 000
5,220	Conseil National de la Démocratie (CND)	845 818 400	920 193 400	- 74 375 000
5.220.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	495 818 400	303 930 000	191 888 400
5.220.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	100 000 000	552 513 400	- 452 513 400
5.220.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	150 000 000	63 750 000	86 250 000
5.220.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	-	100 000 000
5,269	Médiature	143 480 000	102 000 000	41 480 000
5.269.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	18 480 000	-	18 480 000
5.269.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	75 000 000	60 000 000	15 000 000
5.269.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	50 000 000	42 000 000	8 000 000
5,276	Secrétariat permanent du conseil supérieur de la magistrature	650 000 000	250 000 000	400 000 000
5.276.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	500 000 000	250 000 000	250 000 000
5.276.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	150 000 000	-	150 000 000
6	Culture et Education Populaire	8 190 537 405	2 150 406 369	6 040 131 036
6,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	7 206 819 758	488 566 754	6 718 253 004

6,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	354 500 000	1 186 902 615	- 832 402 615
6,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	316 717 647	391 000 000	- 74 282 353
6,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	312 500 000	83 937 000	228 563 000
6,290	Culture	5 150 416 009	1 255 052 521	3 895 363 488
6.290.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	4 544 198 362	488 566 754	4 055 631 608
6.290.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	242 000 000	375 485 767	-133 485 767
6.290.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	314 217 647	391 000 000	-76 782 353
6.290.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	50 000 000	0	50 000 000
6,297	Education populaire	98 458 000	77 550 000	20 908 000
6.297.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	45 958 000	0	45 958 000
6.297.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	50 000 000	77 550 000	-27 550 000
6.297.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	2 500 000	0	2 500 000
6,299	Pilotage et soutien à la politique de la culture et des arts	2 941 663 396	817 803 848	2 123 859 548
6.299.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 616 663 396	0	2 616 663 396
6.299.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	62 500 000	733 866 848	-671 366 848
6.299.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	262 500 000	83 937 000	178 563 000
7	Défense	160 975 162 542	65 362 099 710	95 613 062 832
7,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	135 854 925 651	179 235 000	135 675 690 651
7,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	11 246 968 681	26 752 426 009	- 15 505 457 328
7,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	804 937 486	506 392 177	298 545 309
7,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	13 068 330 724	37 924 046 524	- 24 855 715 800
7,311	Préparation et emploi des forces	19 337 857 993	15 465 993 815	3 871 864 178
7.311.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	17 914 826 992	0	17 914 826 992
7.311.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 400 891 001	15 447 174 815	- 14 046 283 814
7.311.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	22 140 000	18 819 000	3 321 000
7,318	Équipement des forces	41 923 695 615	4 642 826 014	37 280 869 601
7.318.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	32 553 380 086	0	32 553 380 086
7.318.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	400 877 000	446 842 211	- 45 965 211
7.318.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	8 969 438 529	4 195 983 803	4 773 454 726

7,325	Garde Républicaine	33 496 653 880	35 741 896 721	- 2 245 242 841
7.325.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	28 445 876 685	0	28 445 876 685
7.325.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	951 885 000	2 013 834 000	- 1 061 949 000
7.325.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	4 098 892 195	33 728 062 721	- 29 629 170 526
7,332	Vie du soldat	17 938 179 846	6 170 822 780	11 767 357 066
7.332.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	9 844 871 680	0	9 844 871 680
7.332.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	7 335 440 680	5 708 179 603	1 627 261 077
7.332.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	757 867 486	462 643 177	295 224 309
7,339	Pilotage et soutien à la politique de défense nationale	48 278 775 208	3 340 560 380	44 938 214 828
7.339.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	47 095 970 208	179 235 000	46 916 735 208
7.339.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 157 875 000	3 136 395 380	- 1 978 520 380
7.339.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	24 930 000	24 930 000	-
8	Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	13 685 947 331	8 512 040 786	5 173 906 545
8,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	9 158 567 671	0	9 158 567 671
8,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	2 565 141 000	2 467 444 300	97 696 700
8,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	741 310 605	5 952 761 844	-5 211 451 239
8,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1 220 928 055	91 834 642	1 129 093 413
8,346	Coordination du travail gouvernemental	3 664 397 053	6 199 771 720	-2 535 374 667
8.346.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 487 175 448	0	2 487 175 448
8.346.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	475 866 000	293 566 000	182 300 000
8.346.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	701 355 605	5 906 205 720	-5 204 850 115
8,358	Promotion de la bonne gouvernance	3 200 292 943	331 000 000	2 869 292 943
8.358.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 800 292 943	0	2 800 292 943
8.358.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	400 000 000	331 000 000	69 000 000
8,360	Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	4 037 703 555	732 654 574	3 305 048 981
8.360.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 246 820 500	0	2 246 820 500
8.360.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	750 000 000	686 098 450	63 901 550

8.360.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	39 955 000	46 556 124	-6 601 124
8.360.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1 000 928 055	0	1 000 928 055
8,367	Relations avec le Parlement et les Institutions constitutionnelles	314 895 000	279 770 000	35 125 000
8.367.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	84 220 000	0	84 220 000
8.367.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	230 675 000	279 770 000	-49 095 000
8,374	Pilotage et Soutien aux relations avec le parlement	1 856 058 780	826 118 495	1 029 940 285
8.374.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 540 058 780	0	1 540 058 780
8.374.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	216 000 000	742 283 850	-526 283 850
8.374.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	83 834 645	16 165 355
8,375	Evaluation des politiques publiques	100 000 000	39 926 000	60 074 000
8.375.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	100 000 000	39 926 000	60 074 000
8,376	Pilotage et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques	512 600 000	102 799 997	409 800 003
8.376.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	392 600 000	94 800 000	297 800 000
8.376.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	120 000 000	7 999 997	112 000 003
9	Economie forestière et protection de l'environnement	23 771 026 658	6 782 569 908	16 988 456 750
9,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	8 667 817 310	5 147 864 647	3 519 952 663
9,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	732 245 000	279 864 562	452 380 438
9,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	13 248 723 348	1 271 099 699	11 977 623 649
9,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	550 000 000	11 500 000	538 500 000
9,6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	572 241 000	72 241 000	500 000 000
9,381	Gestion durable des eaux et des forêts	3 519 651 845	358 793 906	3 160 857 939
9.381.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 899 906 845	0	2 899 906 845
9.381.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	119 745 000	25 096 007	94 648 993
9.381.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	500 000 000	333 697 899	166 302 101

9,388	Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois	141 026 800	5 565 000	135 461 800
9.388.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	41 026 800	0	41 026 800
9.388.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	100 000 000	5 565 000	94 435 000
9,395	Conservation de la biodiversité	15 249 214 026	3 443 855 212	11 805 358 814
9.395.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 600 383 328	2 707 500 000	-107 116 672
9.395.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	100 000 000	6 000 000	94 000 000
9.395.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	12 248 830 698	730 355 212	11 518 475 486
9.395.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	300 000 000	0	300 000 000
9,402	Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable	1 698 506 314	116 849 673	1 581 656 641
9.402.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 031 181 664	0	1 031 181 664
9.402.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	212 500 000	94 318 545	118 181 455
9.402.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	304 824 650	22 531 128	282 293 522
9.402.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	150 000 000	0	150 000 000
9,409	Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière	3 162 627 673	2 857 506 117	305 121 556
9.409.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 095 318 673	2 440 364 647	-345 045 974
9.409.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	200 000 000	148 885 010	51 114 990
9.409.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	195 068 000	184 515 460	10 552 540
9.409.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	11 500 000	88 500 000
9.409.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	572 241 000	72 241 000	500 000 000
10	Communication	16 958 160 628	4 488 300 010	12 469 860 618
10,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	6 577 269 734	0	6 577 269 734
10,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	2 005 017 279	1 639 716 585	365 300 694
10,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	2 338 259 615	2 437 133 749	- 98 874 134
10,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	6 037 614 000	411 449 676	5 626 164 324
10,416	Economie numérique	8 227 667 044	1 999 342 844	6 228 324 200

10.416.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 000 074 924	0	1 000 074 924
10.416.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	747 291 091	368 066 258	379 224 833
10.416.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	930 301 029	1 312 896 989	-382 595 960
10.416.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	5 550 000 000	318 379 597	5 231 620 403
10,423	Communication	3 682 202 819	1 558 788 638	2 123 414 181
10.423.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 882 190 312	0	1 882 190 312
10.423.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	481 726 188	613 051 878	-131 325 690
10.423.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 030 672 319	945 736 760	84 935 559
10.423.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	287 614 000	0	287 614 000
10,430	Poste	672 295 467	114 651 639	557 643 828
10.430.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	420 009 200	0	420 009 200
10.430.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	175 000 000	114 651 639	60 348 361
10.430.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	77 286 267	0	77 286 267
10,437	Pilotage et soutien à la politique de l'économie numérique	3 509 995 298	382 065 000	3 127 930 298
10.437.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	3 274 995 298	0	3 274 995 298
10.437.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	135 000 000	348 165 000	-213 165 000
10.437.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	33 900 000	66 100 000
10,435	Pilotage et Soutien à la politique de la communication	866 000 000	456 241 089	409 758 911
10.435.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	466 000 000	195 781 810	270 218 190
10.435.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	300 000 000	178 500 000	121 500 000
10.435.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	59 170 079	40 829 921
11	Education nationale	194 280 753 061	49 614 443 065	144 666 309 996
11,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	165 997 159 019	19 151 053 139	146 846 105 880
11,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	15 262 127 977	18 451 787 856	-3 189 659 879
11,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	673 180 513	4 450 920 300	-3 777 739 787
11,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	12 348 285 552	7 560 681 770	4 787 603 782
11,444	Enseignement pré-primaire et primaire	66 525 979 334	1 665 263 559	64 860 715 775

11.444.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	64 575 979 334	15 000 000	64 560 979 334
11.444.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 950 000 000	1 650 263 559	299 736 441
11,451	Enseignement secondaire	108 598 457 878	39 493 940 386	69 104 517 492
11.451.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	86 446 160 715	17 514 699 343	68 931 461 372
11.451.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	10 732 637 163	14 530 763 182	-3 798 126 019
11.451.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	653 700 000	55 717 000	597 983 000
11.451.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	10 765 960 000	7 392 760 861	3 373 199 139
11,458	Enseignement technique et professionnel	16 780 835 336	3 069 820 833	13 711 014 503
11.458.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	14 975 018 970	1 621 353 796	13 353 665 174
11.458.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 450 000 000	1 280 546 128	169 453 872
11.458.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	355 816 366	167 920 909	187 895 457
11,465	Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale	2 375 480 513	5 385 418 287	-3 009 937 774
11.465.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 129 490 814	990 214 987	139 275 827
11.465.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	19 480 513	4 395 203 300	-4 375 722 787
11.465.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1 226 509 186	0	1 226 509 186
12	Enseignement supérieur et recherche scientifique	93 925 982 703	86 097 761 132	7 828 221 571
12,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	31 449 975 302	7 401 268 372	24 048 706 930
12,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	7 740 034 000	7 292 192 149	447 841 851
12,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	54 515 973 401	71 387 300 611	-16 871 327 210
12,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	220 000 000	17 000 000	203 000 000
12,472	Enseignement supérieur	17 170 436 084	10 024 593 552	7 145 842 532
12.472.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	12 761 935 951	7 129 451 000	5 632 484 951
12.472.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	3 330 000 000	2 417 765 117	912 234 883
12.472.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	958 500 133	477 377 435	481 122 698
12.472.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	120 000 000	0	120 000 000
12,479	Recherche scientifique et innovation	17 411 218 844	560 924 239	16 850 294 605

12.479.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	13 687 773 900	131 403 477	13 556 370 423
12.479.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	200 000 000	136 021 661	63 978 339
12.479.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	3 523 444 944	293 499 101	3 229 945 843
12,486	Vie de l'étudiant	57 724 004 547	74 731 356 980	-17 007 352 433
12.486.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	3 999 942 223	140 413 895	3 859 528 328
12.486.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	3 690 034 000	3 974 519 010	-284 485 010
12.486.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	50 034 028 324	70 616 424 075	-20 582 395 751
12,493	Pilotage et soutien aux politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	1 620 323 228	780 886 361	839 436 867
12.493.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 000 323 228	0	1 000 323 228
12.493.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	520 000 000	763 886 361	-243 886 361
12.493.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	17 000 000	83 000 000
13	Entrepreneuriat et commerce	11 145 245 685	2 669 804 368	8 475 441 317
13,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	8 599 657 612	0	8 599 657 612
13,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 704 531 000	2 327 287 500	-622 756 500
13,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	341 057 073	190 232 036	150 825 037
13,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	500 000 000	152 284 832	347 715 168
13,500	Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale	2 079 891 151	638 239 974	1 441 651 177
13.500.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 532 714 680	0	1 532 714 680
13.500.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	256 000 000	418 611 540	-162 611 540
13.500.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	191 176 471	140 351 434	50 825 037
13.500.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	79 277 000	20 723 000
13,507	Promotion des échanges	3 268 810 130	862 180 420	2 406 629 710
13.507.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 320 398 528	0	2 320 398 528
13.507.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	798 531 000	812 299 818	-13 768 818
13.507.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	49 880 602	49 880 602	0
13.507.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	0	100 000 000

13,514	Pilotage et Soutien aux politiques de l'Entrepreneuriat et du commerce	5 796 544 404	1 169 383 974	4 627 160 430
13.514.2	Titre 2. Dépenses de personnel	4 746 544 404	0	4 746 544 404
13.514.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	650 000 000	1 096 376 142	-446 376 142
13.514.4	Titre 4. Dépenses de transfert	100 000 000	0	100 000 000
13.514.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	73 007 832	226 992 168
14	Gestion des finances publiques	69 182 684 956	727 240 168 889	#####
14,2	Titre 2. Dépenses de personnel	27 305 945 258	679 442 121 334	-652 136 176 076
14,3	Titre 3. Dépenses de biens et services	18 750 651 778	36 412 389 072	-17 661 737 294
14,4	Titre 4. Dépenses de transfert	745 746 562	143 303 007	602 443 555
14,5	Titre 5. Dépenses d'investissement	4 452 582 358	2 995 130 301	1 457 452 057
14,6	Titre 6. Autres dépenses	17 927 759 000	8 247 225 175	9 680 533 825
14,521	Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	21 161 313 960	710 450 204 878	#####
14.521.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 210 799 977	678 791 352 320	-675 580 552 343
14.521.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	11 365 292 910	31 469 752 558	-20 104 459 648
14.521.4	Titre 4. Dépenses de transfert	150 000 000	39 100 000	110 900 000
14.521.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 435 221 073	50 000 000	1 385 221 073
14.521.6	Titre 6. Autres dépenses	5 000 000 000	100 000 000	4 900 000 000
14,528	Comptabilité et trésorerie de l'Etat	10 575 286 242	1 056 941 590	9 518 344 652
14.528.2	Titre 2. Dépenses de personnel	9 251 917 359	553 614 014	8 698 303 345
14.528.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 020 796 250	503 327 576	517 468 674
14.528.4	Titre 4. Dépenses de transfert	2 000 000	0	2 000 000
14.528.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	300 572 633	0	300 572 633
14,539	Gestion du patrimoine de l'Etat	821 642 901	564 344 360	257 298 541
14.539.2	Titre 2. Dépenses de personnel	321 642 901	0	321 642 901
14.539.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	500 000 000	564 344 360	-64 344 360
14,535	Gestion du contentieux de l'Etat	14 319 447 325	8 348 199 560	5 971 247 765
14.535.2	Titre 2. Dépenses de personnel	729 888 325	0	729 888 325
14.535.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	661 800 000	200 974 385	460 825 615

14.535.6	<i>Titre 6. Autres dépenses</i>	12 927 759 000	8 147 225 175	4 780 533 825
14,549	Gestion fiscale	10 654 674 056	4 654 450 948	6 000 223 108
14.549.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	5 613 197 404	97 155 000	5 516 042 404
14.549.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	2 549 688 000	1 994 670 445	555 017 555
14.549.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	75 000 000	14 000 000	61 000 000
14.549.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	2 416 788 652	2 548 625 503	-131 836 851
14,563	Gestion de la dette	1 647 104 000	370 495 757	1 276 608 243
14.563.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 000 104 000	0	1 000 104 000
14.563.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	520 000 000	321 696 290	198 303 710
14.563.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	127 000 000	48 799 467	78 200 533
14,570	Gestion de la commande publique	1 847 395 880	84 029 581	1 763 366 299
14.570.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 297 395 880	0	1 297 395 880
14.570.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	450 000 000	84 029 581	365 970 419
14.570.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	0	100 000 000
14,542	Pilotage et soutien à la politique de gestion des finances publiques	8 155 820 592	1 711 502 215	6 444 318 377
14.542.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	5 880 999 412	0	5 880 999 412
14.542.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 683 074 618	1 273 593 877	409 480 741
14.542.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	391 746 562	41 403 540	350 343 022
14.542.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	200 000 000	396 504 798	-196 504 798
15	Constructions, logements et équipements collectifs	87 199 535 721	102 824 523 770	-15 624 988 049
15,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	8 622 299 214	0	8 622 299 214
15,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 295 000 000	1 635 920 533	-340 920 533
15,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	4 389 365 024	4 933 046 130	-543 681 106
15,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	72 892 871 483	96 255 557 107	-23 362 685 624
15,584	Urbanisation et amélioration du cadre de vie	3 831 333 364	1 274 600 496	2 556 732 868
15.584.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 762 347 482	0	1 762 347 482

15.584.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	345 000 000	416 829 746	-71 829 746
15.584.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 573 985 882	792 313 250	781 672 632
15.584.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	150 000 000	65 457 500	84 542 500
15,577	Logement	2 026 886 908	146 449 999	1 880 436 909
15.577.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 305 218 908	0	1 305 218 908
15.577.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	75 000 000	146 449 999	-71 449 999
15.577.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	146 668 000	0	146 668 000
15.577.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	500 000 000	0	500 000 000
15,595	Pilotage et soutien à la politique de l'urbanisme et du logement	476 580 000	506 972 999	-30 392 999
15.595.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	200 000 000	401 879 999	-201 879 999
15.595.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	176 580 000	105 093 000	71 487 000
15.595.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	0	100 000 000
15,591	Équipement et Infrastructures	77 721 761 945	100 239 519 487	-22 517 757 542
15.591.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	3 103 759 320	0	3 103 759 320
15.591.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	200 000 000	70 580 000	129 420 000
15.591.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	2 475 131 142	4 035 639 880	-1 560 508 738
15.591.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	71 942 871 483	96 133 299 607	-24 190 428 124
15,598	Pilotage et soutien aux politiques des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire	2 396 759 624	543 150 789	1 853 608 835
15.598.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 821 759 624	0	1 821 759 624
15.598.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	375 000 000	486 350 789	-111 350 789
15.598.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	200 000 000	56 800 000	143 200 000
15,353	Coordination des politiques urbaines	746 213 880	113 830 000	632 383 880
15.353.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	629 213 880	0	629 213 880
15.353.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	100 000 000	113 830 000	-13 830 000
15.353.4	<i>Titre 4. Dépenses de</i>	17 000 000	0	17 000 000

	<i>transfert</i>			
16	Industrie et mines	4 834 450 465	805 308 126	4 029 142 339
16,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	3 254 875 928	14 976 000	3 239 899 928
16,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	998 332 702	592 997 800	405 334 902
16,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	281 241 835	85 473 243	195 768 592
16,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	300 000 000	111 861 083	188 138 917
16,605	Gestion et contrôle des activités minières	1 484 517 006	215 375 785	1 269 141 221
16.605.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	930 381 304	14 976 000	915 405 304
16.605.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	327 072 702	111 464 900	215 607 802
16.605.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	127 063 000	6 000 000	121 063 000
16.605.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	82 934 885	17 065 115
16,612	Régulation et stratégie industrielles	2 729 933 459	226 271 884	2 503 661 575
16.612.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 324 494 624	0	2 324 494 624
16.612.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	251 260 000	146 798 641	104 461 359
16.612.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	154 178 835	79 473 243	74 705 592
16,609	Pilotage et soutien à la politique minière	360 000 000	141 500 000	218 500 000
16.609.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	260 000 000	141 500 000	118 500 000
16.609.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	0	100 000 000
16,615	Pilotage et soutien à la politique de l'industrie et de l'entrepreneuriat national	260 000 000	222 160 457	37 839 543
16.615.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	160 000 000	193 234 259	-33 234 259
16.615.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	28 926 198	71 073 802
17	Transports	28 594 056 407	12 321 775 244	16 272 281 163
17,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	4 148 257 948	300 000 000	3 848 257 948
17,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	2 169 068 632	5 990 430 030	-3 821 361 398
17,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	6 826 729 827	6 008 470 195	818 259 632
17,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	15 450 000 000	22 875 019	15 427 124 981
17,626	Transports terrestres	6 065 238 260	7 950 522 308	-1 885 284 048
17.626.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 219 601 040	0	1 219 601 040

17.626.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	333 060 000	3 665 669 171	-3 332 609 171
17.626.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	4 512 577 220	4 284 853 137	227 724 083
17,633	Transport aérien et par voie d'eau	21 903 818 147	3 923 807 917	17 980 010 230
17.633.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 928 656 908	300 000 000	2 628 656 908
17.633.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 311 008 632	1 900 190 859	-589 182 227
17.633.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	2 314 152 607	1 723 617 058	590 535 549
17.633.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	15 350 000 000	0	15 350 000 000
17,640	Pilotage et soutien à la politique des transports	625 000 000	447 445 019	177 554 981
17.640.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	525 000 000	424 570 000	100 430 000
17.640.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	100 000 000	22 875 019	77 124 981
18	Jeunesse, sports et loisirs	6 052 578 214	11 093 163 605	-5 040 585 391
18,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	3 033 241 884	49 500 000	2 983 741 884
18,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	991 122 195	8 281 559 220	-7 290 437 025
18,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 828 214 135	2 762 104 385	-933 890 250
18,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	200 000 000	0	200 000 000
18,647	Sports et loisirs	3 024 742 296	10 644 026 746	-7 619 284 450
18.647.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	884 869 766	0	884 869 766
18.647.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	766 122 195	8 005 398 296	-7 239 276 101
18.647.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 373 750 335	2 638 628 450	-1 264 878 115
18,654	Vie associative	608 590 988	18 931 000	589 659 988
18.654.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	558 590 988	0	558 590 988
18.654.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	50 000 000	18 931 000	31 069 000
18,658	Jeunesse	312 808 000	214 093 145	98 714 855
18.658.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	100 000 000	193 320 925	-93 320 925
18.658.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	212 808 000	20 772 220	192 035 780
18,661	Pilotage et soutien aux politiques de sports et de la culture	2 106 436 930	216 112 714	1 890 324 216
18.661.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	1 589 781 130	49 500 000	1 540 281 130
18.661.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	75 000 000	63 908 999	11 091 001

18.661.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	241 655 800	102 703 715	138 952 085
18.661.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	200 000 000	0	200 000 000
19	Justice	43 311 203 664	6 069 002 965	37 242 200 699
19,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	34 647 836 596	85 331 750	34 562 504 846
19,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	6 835 047 370	5 169 201 453	1 665 845 917
19,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	970 000 000	563 790 750	406 209 250
19,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	858 319 698	250 679 012	607 640 686
19,668	Justice judiciaire et administrative	9 656 141 613	1 354 557 301	8 301 584 312
19.668.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	6 791 835 016	49 331 750	6 742 503 266
19.668.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	1 801 772 870	664 481 300	1 137 291 570
19.668.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	970 000 000	563 790 750	406 209 250
19.668.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	92 533 727	76 953 501	15 580 226
19,675	Sécurité pénitentiaire	28 030 728 151	4 289 385 111	23 741 343 040
19.675.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	22 971 867 680	0	22 971 867 680
19.675.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	4 493 074 500	4 115 659 600	377 414 900
19.675.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	565 785 971	173 725 511	392 060 460
19,682	Pilotage et soutien à la politique de la justice et des droits humains	5 171 642 940	339 051 653	4 832 591 287
19.682.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	4 571 442 940	0	4 571 442 940
19.682.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	400 200 000	339 051 653	61 148 347
19.682.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	200 000 000	0	200 000 000
19,689	Culture des droits de l'homme	366 690 960	22 008 900	344 682 060
19.689.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	276 690 960	0	276 690 960
19.689.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	90 000 000	22 008 900	67 991 100
19,694	Egalité des Chances	86 000 000	64 000 000	22 000 000
19.694.3	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	36 000 000	36 000 000	
19.694.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	50 000 000	28 000 000	22 000 000
21	Pouvoirs publics	86 152 347 312	69 712 783 761	16 439 563 551
21,2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	28 515 826 327	5 774 991 917	22 740 834 410

21,3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	41 000 512 134	48 383 708 332	-7 383 196 198
21,4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	3 830 426 517	4 024 296 111	-193 869 594
21,5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	12 805 582 334	11 529 787 401	1 275 794 933
21,717	Présidence de la République	15 772 878 295	18 351 559 646	-2 578 681 351
21.717.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	5 156 769 672	20 710 000	5 136 059 672
21.717.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	7 029 112 185	14 556 115 273	-7 527 003 088
21.717.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	686 996 438	933 946 972	-246 950 534
21.717.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	2 900 000 000	2 840 787 401	59 212 599
21,724	Assemblée Nationale	28 092 944 909	24 211 530 732	3 881 414 177
21.724.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	7 593 361 427	3 248 800 000	4 344 561 427
21.724.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	17 529 545 549	17 992 692 799	-463 147 250
21.724.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 310 037 933	1 310 037 933	0
21.724.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1 660 000 000	1 660 000 000	0
21,731	Sénat	17 702 390 065	13 467 429 746	4 234 960 319
21.731.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	6 214 561 237	1 599 425 918	4 615 135 319
21.731.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	8 060 000 000	8 440 175 000	-380 175 000
21.731.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	1 482 828 828	1 482 828 828	0
21.731.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	1 945 000 000	1 945 000 000	0
21,738	Cour Constitutionnelle	12 972 699 165	10 889 264 618	2 083 434 547
21.738.2	<i>Titre 2. Dépenses de personnel</i>	2 456 934 547	373 500 000	2 083 434 547
21.738.3	<i>Titre 3. Dépenses de biens et services</i>	5 285 972 500	5 285 972 500	0
21.738.4	<i>Titre 4. Dépenses de transfert</i>	229 792 118	229 792 118	0
21.738.5	<i>Titre 5. Dépenses d'investissement</i>	5 000 000 000	5 000 000 000	0
21,234	Cour de Cassation	4 420 048 612	607 043 020	3 813 005 592

Sources : Chiffres :loi de finances 2023

CGAE

CGE

SEB

Tableau :Cour des Comptes

Annexe n°6 : Récapitulatif des dépassements de crédits

(Montant en francs CFA)

Libellé	Prévision	Exécution	Taux d'exécution
1. Action extérieure de l'Etat	22 103 033 368	18 809 987 878	85,10%
1.101: Affaires Etrangères	17 199 779 979	13 427 699 081	78,07%
1.108: Intégration africaine et coopération internationale	1 060 541 827	4 120 960 314	388,57%
1.115: Affaires consulaires	1 531 195 924	1 088 573 388	71,09%
1.122: Pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat	2 311 515 638	172 755 095	7,47%
2. Administration du territoire	25 268 963 030	12 509 811 499	49,51%
2.136: Administration territoriale	6 087 988 086	1 507 275 581	24,76%
2.143: Gestion des collectivités locales	16 769 978 422	10 057 496 429	59,97%
2.150: Prévention et gestion des catastrophes	527 502 200	629 828 885	119,40%
2.157: Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et sécurité	1 883 494 322	315 210 604	16,74%
3. Agriculture, élevage et pêche	25 465 252 730	7 184 436 772	28,21%
3.164: Agriculture	15 922 610 872	5 777 044 881	36,28%
3.171: Elevage	359 023 400	66 000 000	18,38%
3.178: Pêche et aquaculture	1 150 412 070	37 882 730	3,29%
3.185: Développement rural	3 220 380 936	783 681 917	24,34%
3.192: Pilotage et soutien à la politique agricole	4 602 825 452	445 242 642	9,67%
3.182: Pilotage et soutien aux politiques pêche et mer	210 000 000	74 584 602	35,52%
4. Aménagement du territoire et tourisme	4 668 730 524	3 361 782 720	72,01%
4.199: Coordination des politiques de développement et appui à l'action locale	1 061 616 920	850 787 772	80,14%
4.204: Pilotage et soutien à la politique de décentralisation	450 000 000	634 321 363	140,96%
4.206: Tourisme	1 614 222 404	1 020 201 440	63,20%
4.209: Pilot et soutien à la politique du tourisme	1 542 891 200	856 472 145	55,51%
5. Conseil et contrôle	3 702 374 276	3 077 808 363	83,13%
5.213: Conseil Economique, Social et environnemental	2 063 075 876	1 805 614 963	87,52%
5.220: Conseil National de la Démocratie	845 818 400	920 193 400	108,79%
5.269: Médiation	143 480 000	102 000 000	71,09%
5.276: Secrétariat permanent du CSM	650 000 000	250 000 000	38,46%
6. Culture et Education populaire	8 190 537 405	2 150 406 369	26,25%
6.290: Culture	5 150 416 009	1 255 052 521	24,37%
6.297: Education populaire	98 458 000	77 550 000	78,76%
6.299: Pilot et soutien à la politique de la culture et des arts	2 941 663 396	817 803 848	27,80%
7. Défense	160 975 162 541	65 362 099 710	40,60%
7.311: Préparation et emploi des forces	19 337 857 993	15 465 993 815	79,98%
7.318: Equipement des forces	41 923 695 615	4 642 826 014	11,07%
7.325: Garde Républicaine	33 496 653 880	35 741 896 721	106,70%
7.332: Vie du soldat	17 938 179 845	6 170 822 780	34,40%

7.339:Pilot et soutien à la politique de défense nationale	48 278 775 208	3 340 560 380	6,92%
8. Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	13 685 947 331	8 512 040 786	62,20%
8.346:Coordination du travail gouvernementale	3 664 397 053	6 199 771 720	169,19%
8.353:Coordination des politiques urbaines	0		#DIV/0!
8.358:Promotion de la bonne gouvernance	3 200 292 943	331 000 000	10,34%
8.360:Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	4 037 703 555	732 654 574	18,15%
8.367:Relation avec le parlement et les institutions constitutionnelles	314 895 000	279 770 000	88,85%
8.374:Pilotage et soutien aux relations avec le Parlement	1 856 058 780	826 118 495	44,51%
8.375:Evaluation des politiques publiques	100 000 000	39 926 000	39,93%
8.376:Politique et soutien à la politique de l'évaluation des politiques publiques	512 600 000	102 799 997	20,05%
9. Economie forestière et protection de l'environnement	23 771 026 658	6 782 569 908	28,53%
9.381:Gestion durable des eaux et forêts	3 519 651 845	358 793 906	10,19%
9.388:Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt bois	141 026 800	5 565 000	3,95%
9.395:Conservation de la biodiversité	15 249 214 026	3 443 855 212	22,58%
9.402:Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement	1 698 506 314	116 849 673	6,88%
9.409:Pilot et soutien à la politique de l'éco forestière	3 162 627 673	2 857 506 117	90,35%
10. Communication	16 958 160 627	4 511 089 210	26,60%
10.416:économie forestière	8 227 667 044	1 999 342 844	24,30%
10.423:Communication	3 682 202 818	1 558 788 638	42,33%
10.430:Poste	672 295 467	114 651 639	17,05%
10.437:Pilotage et soutien à la poli de l'éco numérique	3 509 995 298	456 241 089	13,00%
10.435:Pilot et soutien à la politique de la communication	866 000 000	382 065 000	44,12%
11. Education Nationale	194 280 753 061	49 614 356 684	25,54%
11.444: Enseignement pré-primaire et primaire	66 525 979 334	1 665 263 559	2,50%
11.451:Enseignement secondaire	108 598 457 878	39 493 854 005	36,37%
11.458:enseignement technique et professionnel	16 780 835 336	3 069 820 833	18,29%
11.465:Pilotage et soutien à la politique de l'educnle	2 375 480 513	5 385 418 287	226,71%
12.Enseignement supérieur et recherche scient	93 925 982 703	86 097 761 132	91,67%
12.472:Enseignement supérieur	17 170 436 084	10 024 593 552	58,38%
12.479:Recherche scientifique et innovation	17 411 218 844	560 924 239	3,22%
12.486:Vie de l'étudiant	57 724 004 547	74 731 356 980	129,46%
12.493:Pilotage et sout aux pol de l'enseig sup	1 620 323 228	780 886 361	48,19%
13. Entreprenariat et commerce	11 195 245 685	2 535 326 668	22,65%
13.500:Promotion de l'entrepreneuriat	2 129 891 151	638 239 974	29,97%
13.507: promotion des échanges	3 268 810 130	727 702 720	22,26%
13.514:Pilot et soutien aux politique de	5 796 544 404	1 169 383 974	20,17%

l'entreprenariat et du c			
14.Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	69 182 684 955	727 240 168 889	1051,19%
14.521:gestion des dépenses publiques	21 161 313 960	710 450 204 878	3357,31%
14.528:comptabilité et trésorerie de l'état	10 575 286 242	1 056 941 590	9,99%
14.539:Gestion du patrimoine	821 642 901	564 344 360	68,68%
14.535:gestion du contentieux de l'état	14 319 447 325	8 348 199 560	58,30%
14.549:gestion fiscale	10 654 674 056	4 654 450 948	43,68%
14.563:gestion de la dette	1 647 104 000	370 495 757	22,49%
14.570:gestion de la commande publique	1 847 395 880	84 029 581	4,55%
14.542:pilot sout à la pol de gest des finances publiques	8 155 820 591	1 711 502 215	20,99%
15.Constructions, logements et equipts collectifs	87 199 535 721	102 824 523 770	117,92%
15.584:Urbanisation et amélioration du cadre de vie	3 831 333 364	1 274 600 496	33,27%
15.577:Logement	2 026 886 908	146 449 999	7,23%
15.595:Pilotage et sout à la politiq de l'urbanis et du logt	476 580 000	506 972 999	106,38%
15.591:Equipement et infrastructures	77 721 761 945	100 239 519 487	128,97%
15.598:Pilot sout aux pol des infrast,destp et de l'amé du territ	2 396 759 624	543 150 789	22,66%
15.353:coodination des politiques urbaines	746 213 880	113 830 000	15,25%
16.Industries et mines	4 834 450 465	771 883 126	15,97%
16.605:Gestion et contrôle des activités minières	1 484 517 006	215 375 785	14,51%
16.612:Régulation et stratégie industrielles	2 729 933 459	192 846 884	7,06%
16.609: pilotage et soutien à la politique minière	360 000 000	141 500 000	39,31%
16.615:Pilotage et soutien à la politique de l'industrie et de l'ent	260 000 000	222 160 457	85,45%
17. Transports	28 594 056 407	7 512 340 131	26,27%
17.626:Transports et terrestres	6 065 238 260	4 558 961 815	75,17%
17.633:Transport aérien et par voie d'eau	21 903 818 147	2 505 933 297	11,44%
17.640: Pilotage et soutien à la politique des transports	625 000 000	447 445 019	71,59%
18.Jeunesse, Sports et loisirs	6 052 578 214	11 093 163 605	183,28%
18.647:Sports et loisirs	3 024 742 296	10 644 026 746	351,90%
18.654: Vie associative	608 590 988	18 931 000	3,11%
18.658: Jeunesse	312 808 000	214 093 145	68,44%
18.661:Pilotage et sout aux polit de sports et de la culture	2 106 436 930	216 112 714	10,26%
19.Justice	43 311 203 664	6 045 705 565	13,96%
19.668:Justice judiciaire et administrative	9 656 141 613	1 331 259 901	13,79%
19.675:sécurité pénitentiaire	28 030 728 151	4 289 385 111	15,30%
19.682:Pilotage et soutien à la politique de la just et des drts hu	5 171 642 940	339 051 653	6,56%
19.689: Culture des droits de l'homme	366 690 960	22 008 900	6,00%
19.694: Egalité des chances	86 000 000	64 000 000	74,42%

21.Pouvoirs publics	86 152 347 312	69 712 783 761	80,92%
21.717: Présidence de République	15 772 878 295	18 351 559 646	116,35%
21.724:Assemblée Nationale	28 092 944 909	24 211 530 732	86,18%
21.731: Sénat	17 702 390 065	13 467 429 746	76,08%
21.738: Cour Constitutionnelle	12 972 699 165	10 889 264 618	83,94%
21.234:Cour de cassation	4 420 048 612	607 043 020	13,73%
21.241: Cour des Comptes	5 016 549 342	1 540 450 000	30,71%
21.248: Conseil d'Etat	2 174 836 924	645 505 999	29,68%
22.Prévoyance sociale	48 959 324 610	21 203 631 111	43,31%
22.752:Protection et promotion de la famille	6 740 822 245	767 365 351	11,38%
22759:Solidarité nationale	7 391 055 934	1 164 412 793	15,75%
22.766: Protection sociale	33 756 631 449	18 603 927 467	55,11%
22.773: Pilotage et soutien à la politique de la protection sociale	1 070 814 982	667925500	62,38%
23.Provisions	5 059 371 980	0	0,00%
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	5 059 371 980	0	0,00%
23.781: Dotation pour risques de mise en jeu des garanties	0	0	#DIV/0!
24.Gestion et contrôle des resshydr, éner et pétrol	52 798 137 997	33 851 513 652	64,11%
24.787:gest,promo et valor des ressources énergeti	1 618 939 191	1 205 504 825	74,46%
24.794: gest des ressources hydraul et assainissement	17 157 732 800	31 206 733 578	181,88%
24.801:gestion de la radioactivité	245 525 000	73 881 631	30,09%
24.808:Pilot et sout aux polénergét,hydraul et nucléaire	1 197 199 000	467 880 868	39,08%
24.815:gestion et contrôle des activités pétrolières	29 676 210 198	864 012 750	2,91%
24.822:Pilot et sout aux pol pétrolières et d'hydraucarbures	2 902 531 808	33 500 000	1,15%
25.Santé	120 086 578 705	33 918 847 892	28,25%
25.829: Prévention et sécurité sanitaire	36 103 870 605	4 699 258 672	13,02%
25.836:Offres et accès aux soins	74 560 268 272	25 685 323 820	34,45%
25.843: Lutte contre le sida	3 881 227 440	2 760 407 869	71,12%
25.850:Pilotage et soutien à la politique sanitaire	5 541 212 388	773 857 531	13,97%
26. Sécurité	81 708 970 221	1 709 437 357	2,09%
26.857:Gendarmerie nationale	33 096 784 544	576 285 389	1,74%
26.864:Police nationle	48 612 185 677	1 133 151 968	2,33%
27.Stratégie économique	28 963 102 773		0,00%
27.871: Elaboration et pilotage politique économique	9 662 198 715	6 882 879 237	71,24%
27.878:Concurrence et protection consommateur	4 432 413 305	178 720 270	4,03%
27.887: Appui à l'investissement	6 777 506 191	2 313 369 341	34,13%
27.519:Pilotage et soutien de promo des invest et PPP	551 421 280	244 097 870	44,27%
27.885:Pilotage et soutien à la politiq de régul et de strat éco	7 539 563 282	3 823 518 451	50,71%
28.Fonction Publique et modernisation de l'Etat	8 924 667 432	1 560 452 919	17,48%
28.892:Fonction publique	3 841 839 911	1 256 114 424	32,70%

28.899: Modernisation de l'Etat	705 796 468	13 000 000	1,84%
28.906: Pilotage et soutien à la politique de la fonction publique	4 377 031 053	291 338 495	6,66%
29. Travail, emploi et formation professionnelle	26 109 182 713	10 778 924 687	41,28%
29.913: promotion de l'emploi et du travail décent	6 398 251 943	1 896 949 425	29,65%
29.920: formation professionnelle	19 480 930 770	8 526 580 252	43,77%
29.927: Pilotage et soutien aux politiques du travail, de l'emploi	230 000 000	355 395 010	154,52%
30. Dépenses transversales	151 431 456 783	171 212 009 618	113,06%
30.934: Dotation pour dépenses d'utilité publique	7 644 324 440	26 641 982 482	348,52%
30.941: Dotation pour dépenses à caractère politique	100 051 300 000	79 362 202 921	79,32%
30.948: Dota pour frais d'entret, d'hébergement et de locations	9 887 588 964	22 211 732 002	224,64%
30.962: Dotation pour frais de transport et de déplacement	2 108 365 000	1 395 493 013	66,19%
30.969: Dotation pour primes d'assurance	1 821 000 000	0	0,00%
30.976: Dotation pour dépenses d'inhumation	3 088 415 784	3 143 786 650	101,79%
30.983: Dotation pour aides aux familles	1 150 000 000	3 200 000	0,28%
30.990: Dotation pour assistance aux réformes de finances pub	0		#DIV/0!
30.997: Dotation pour dépenses d'équipement de l'Administration	2 578 695 319	10 665 642 601	413,61%
30.998: Dotation pour fonds d'études sectorielles	2 101 767 276	1 189 690 000	56,60%
30.955: Dotation pour divers contentieux	1 000 000 000	6 598 279 949	659,83%
30.995: Dotation pour fonds d'initiatives départementales (FID)	20 000 000 000	20 000 000 000	100,00%
31. Autorités administratives indépend et de régulation	17 836 545 867	12 895 090 808	72,30%
31.285: Agence de régul du secteur de l'eau potable et énergie el	282 600 000	413 600 000	146,36%
31.296: Autorité de régulation et de transport ferroviaires	9 693 724 545	3 166 465 508	32,67%
31.298: Autorité nationale de vérification et d'audit	2 700 000 000	2 585 000 000	95,74%
31.250: Agence nationale des investigations financières	638 465 440	450 045 624	70,49%
31.255: Centre Gabonais des élections	578 544 800	2 000 000 000	345,69%
31.262: Commission nationale de lutte contre enrichissement il	1 041 350 689	1 994 993 600	191,58%
31.283: Commission nationale des droits de l'Homme	197 600 000	133 842 500	67,73%
31.291: Commi nation de protect de données à carat personnel	726 492 609	697 362 392	95,99%
31.295: Agence de régulation des marchés publics	734 000 000	284 750 000	38,79%
31.227: Haute autorité de la Communication	1 243 767 784	1 169 031 184	93,99%
35. Engagement de l'Etat	472 574 521 477	391 501 732 612	82,84%
35.556: Dotation aux engagements financier de l'Etat	355 959 551 665	335 414 609 173	94,23%
35.559: Remboursements et dégrevements	61 120 841 389	47 768 157 084	78,15%
35.560: Restructuration des entreprises	10 394 128 423	8 318 966 355	80,04%
35.562: Sopotien des prix des produits	45 100 000 000	0	0,00%

pétroliers			
35.563: Lutte contre la vie chère	0		#DIV/0!
TOTAL BUDGET GENERAL	1 943 969 887 235	1 874 341 687 202	96,42%
			#DIV/0!
60.Pensions	78 256 497 182	77 363 954 142	98,86%
60.703: Pensions civiles, militaires et contractuels de l'Etat	69 566 497 182	69 838 341 418	100,39%
60.710: Pensions spéciales	8 690 000 000	7 525 612 724	86,60%
61.Service universel des communications électroniques	2 453 004 000	0	0,00%
61.145: Accès géné des services de la télépho mobile et internet	2 453 004 000	0	0,00%
62.Prestations familiales et sociales	16 500 000 000	15 127 053 100	91,68%
62.985: Aide à l'enfance	12 000 000 000	15 127 053 100	126,06%
62.986: Aide à la maternité	4 500 000 000	0	0,00%
63. Promotion du sport	9 008 167 675	900 000 000	9,99%
63.233: Sport pour tous, sport de proximité	6 679 008 448	300 000 000	4,49%
63.235: Sport amateur, d'élite et professionnel	2 329 159 227	600 000 000	25,76%
64.Promotion audiovisuelle et cinématographique	2 130 402 850	0	0,00%
64.433: Production des contenus audiovisuels	1 065 201 425	0	0,00%
64.434: Production des contenus cinématographiques	1 065 201 425	0	0,00%
65.Formation pour l'emploi	3 072 590 144	731 415 022	23,80%
65.923: Formation initiale	2 669 560 341	487 991 021	18,28%
65.924: Formation continue	403 029 803	243 424 001	60,40%
66.Gestion du service public de l'énergie électrique	8 013 719 250	0	0,00%
66.517: Gestion de l'éclairage public et signalisation des feux ro	6 955 303 500	0	0,00%
66.518: Gestion des installations et des consommations	1 058 415 750	0	0,00%
67.Salubrité publique	7 224 128 219	7 919 826 974	109,63%
67.607: Assainissement et gestion des déchets	7 224 128 219	7 919 826 974	109,63%
68.Valorisation du patrimoine de l'Etat	22 581 060 598	0	0,00%
68.931: Gestion du patrimoine routier	0	0	#DIV/0!
68.932: Contrôle de la qualité des produits pétroliers	2 125 459 879	0	0,00%
68.933: Entretien du patrimoine mobilier et immobilier	1 866 433 523	0	0,00%
68.934:Entretien et mainten du syst d'information des douanes	1 379 161 176	0	0,00%
68.937: Gestion des infrastructures aéroportuaires	17 210 006 020	0	0,00%
69. Financement de l'Habitat	8 776 813 024	0	0,00%
69.938: Offre de logement	8 601 276 763	0	0,00%
69.939:Accès au logement	175 536 261	0	0,00%
70. Développement durable de la pêche et de l'aquaculture	3 388 700 000	114 180 000	3,37%
70.945: Industrialisation et compétitivité du secteur pêche	3 219 265 000	49 016 000	1,52%

70.952: Amélioration de la gouvernance du secteur halieutique	169 435 000	65 164 000	38,46%
71. Entretien du patrimoine routier de l'Etat	19 181 062 161		0,00%
71.960: entretien des routes nationales et départementales	12 978 670 462	0	0,00%
71.965: Entretien des voiries urbaines	6 202 391 699	0	0,00%
TOTAL CAS	180 586 145 103	102 156 429 238	56,57%
TOTAL BUDGET DE L'ETAT	2 124 556 032 338	1 976 498 116 440	93,03%

Sources : Chiffres :loi de finances 2023

CGAE

CGE

SEB

Tableau :Cour des Comptes

